

## Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet de construction d'un complexe de liquéfaction  
de gaz naturel à Saguenay par GNL Québec inc.

Mémoire présenté par Gilles Bergeron,  
économiste, citoyen indépendant

## Résumé exécutif

Mon regard sur le projet est celui d'un économiste et d'un citoyen indépendant, intéressé par les rapports entre l'économie et l'environnement, impliqué dans le développement de sa région et divers projets internationaux, professeur pendant plus de 35 ans à l'Université du Québec à Chicoutimi, qui a publié et présenté des communications scientifiques dans des colloques internationaux sur les questions de développement territorial et d'études d'impacts.

Suite aux informations mises à notre disposition par le promoteur et les nombreux experts invités à répondre aux questions du public, vous trouverez dans mon mémoire l'analyse qui explique ma position dans ce dossier.

Je suis favorable à la réalisation du projet GNL Québec à Saguenay. J'estime que les avantages pour le Québec et la région sont beaucoup plus importants que les risques.

Ce projet reçoit un accueil favorable de la communauté d'affaires et de la population de la région. À mon avis, ils représentent la principale partie prenante de l'acceptation sociale du projet puisqu'ils devront vivre plus intensément avec les impacts du projet.

Je reconnais l'importance de protéger le Fjord-du-Saguenay et les bélugas; de tenir compte des intérêts de l'ensemble des utilisateurs; de faire une analyse très approfondie des risques du projet; de prendre les moyens appropriés pour diminuer ces risques et faire face aux conséquences. J'estime que la Commission sera en mesure de proposer des recommandations appropriées et que ces recommandations seront mises en œuvre. Je m'oppose cependant à la proposition de moratoire sur le trafic maritime dans le Saguenay parce cette proposition risque de créer un obstacle incontournable pour les projets en cours de développement et de mettre en péril la crédibilité du Gouvernement du Québec.

Je reconnais l'importance et aussi l'urgence de prendre des mesures plus ambitieuses pour réduire nos émissions de GES dans le bilan québécois et le bilan mondial. L'abandon du projet n'est cependant pas une décision pertinente, car le projet apporte une contribution positive à l'atteinte de ces objectifs. Il est important de prendre les décisions avec des informations appropriées.

À partir des informations disponibles, j'estime dans mon analyse que le projet aura un impact nul sur le bilan québécois de GES compte tenu des engagements crédibles du promoteur d'en faire un projet carboneutre. De plus, il aura un impact positif sur le bilan mondial de GES compte tenu qu'une partie importante du GNL sera utilisée pour remplacer le pétrole et le charbon dans les pays qui ont pris des engagements de réduire leurs émissions de GES. C'est l'impact sur le bilan québécois du projet qui devrait d'abord pris en compte par la commission dans ses recommandations au Gouvernement du Québec. L'impact sur le bilan mondial demeure cependant important pour le débat sur l'acceptabilité sociale du projet.

Le projet apporte une contribution significative à l'activité économique du Québec, aux finances publiques et à la création d'emplois. Selon l'étude économique commandée par le

promoteur, les revenus gouvernementaux seront de 169,8 millions de \$ pour la phase de construction et 100,2 millions de \$ par an pour les 25 années du projet. 6573 emplois en personnes années (4147 directs et 2396 indirects) seront créés dans la phase de construction et 1354 emplois par an dans la phase d'exploitation (320 directs et 1034 indirects).

Le projet apporte une contribution nécessaire à une région en perte de vitesse sur le plan économique et démographique depuis 2001. Il contribue ainsi à une meilleure équité territoriale au Québec. Que ce soit dans la phase de construction ou la phase d'exploitation, il offre des opportunités nouvelles aux entrepreneurs et aux travailleurs de la région. Compte tenu des conditions de travail et de salaire, le promoteur pourra trouver la main-d'œuvre nécessaire. Le projet reçoit un accueil très favorable de la communauté d'affaire de la région qui offre des avantages distinctifs pour son accueil. La localisation dans la région du siège social de l'entreprise permettrait de maximiser les retombées locales du projet et de faciliter son arrimage avec la communauté d'accueil.

Le projet GNL Québec est pertinent dans le cadre de la dynamique de développement de la région et il n'est pas un frein à l'émergence de nouveaux projets dans la perspective d'une économie verte. La présence des grandes entreprises est compatible avec la dynamique entrepreneuriale de la région. La grande entreprise fait partie de l'histoire économique de la région et les rapports entre les grandes entreprises et la région se sont transformés à travers le temps. De nouveaux projets ont favorisé l'émergence d'une diversification économique et d'une dynamique entrepreneuriale locale.

Malgré les efforts des dernières années, la région demeure parmi les moins performantes du Québec sur le plan de la création d'emplois et de l'augmentation de la population en âge de travailler depuis 2001. La sous-performance économique et démographique de la région a un impact négatif sur le maintien des spécialités médicales à l'hôpital de Chicoutimi, le développement des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle à l'UQAC, le maintien des programmes de formation dans nos CÉGEPs et sur les finances de Ville de Saguenay.

Le projet GNL Québec et d'autres projets sont nécessaires pour relancer l'économie de la région.

Je reconnais l'importance de la contribution des groupes écologiques au débat sur les changements climatiques; mais j'estime qu'ils se trompent de cible en faisant de l'abandon du projet GNL Québec un trophée de chasse. L'abandon de ce projet n'aurait aucun impact positif sur le bilan québécois et le bilan mondial de GES et priverait le Québec et une de ses régions qui en a le plus besoin d'un projet important pour la relance de son développement.

Au mieux l'abandon du projet serait un gain symbolique permettant de mobiliser la population dans la lutte contre le réchauffement de la planète. Au pire, la population invoquera l'argument que sa contribution est faite et ce gain symbolique aurait pour effet de nous éloigner des véritables efforts que nous devons faire pour améliorer le bilan de GES dans la région, au Québec et dans le monde.

## **Le Mémoire**

### **1. Le cadre de réflexion**

Je remercie la commission de me permettre d'exprimer mon opinion sur le projet GNL Québec. Je le fais à titre de citoyen indépendant qui s'intéresse au devenir de sa région, du Québec et de sa planète.

Mon regard est celui d'un économiste de formation, qui a été impliqué dans le financement des PME, dirigeant d'une petite entreprise, formateur de dirigeants de PME et directeurs de projets de créations d'entreprise au Maroc, au Cameroun et en Tunisie.

J'ai également été impliqué dans la direction d'institutions régionales importantes. J'ai été conseiller scientifique et membre du comité de gestion du Sommet économique de la région du SLSJ en 1984, membre du comité avisier du sommet économique de 1995, Président régional du Fonds de Solidarité FTQ, Vice-recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi et Vice-président du conseil d'administration de l'hôpital de Chicoutimi.

À titre de professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi pendant plus de 35 ans, j'ai été professeur dans plusieurs programmes de bac et de maîtrise et j'ai été professeur invité à Atlanta, Washington, Alexandrie et Dakar.

J'ai réalisé et publié divers travaux de recherche principalement dans le domaine des études régionales et des études d'impacts socioéconomiques. J'ai également présenté des communications scientifiques sur ces sujets dans divers colloques internationaux. Mes travaux sur les études d'impacts socioéconomiques ont porté sur des sujets variés comme : la mise en œuvre des exigences du Forest Stewardship Council sur le territoire de la région du SLSJ, l'implantation du programme de formation médicale en région, l'implication et la contribution économique des entreprises partenaires au Fonds de recherche forestières su SLSJ, l'Université du Québec à Chicoutimi, le projet de l'implantation de l'usine d'Alcan à Alma et l'agrandissement du Port de Gros Cacouna.

Un curriculum vitae est présenté en annexe1; les articles de journaux que j'ai publiés sur le projet GNL Québec sont en annexe 2 et quelques travaux de recherche qui donnent des informations complémentaires à ce mémoire sont en annexe 3.

La question des rapports entre l'économie et l'environnement a toujours été un sujet d'intérêt pour moi et elle a fait partie des cours donnés à mes étudiants et de mes interventions en développement régional. Dans l'état de situation pour le sommet économique de 1984, j'ai d'ailleurs écrit « Par ailleurs, l'environnement a gagné progressivement la place qu'il mérite. C'est maintenant une porte ouverte à l'émergence d'un nouveau modèle de développement régional » Bergeron 83 p.1

Le débat sur le choix entre la décroissance et une croissance différente a été posé avec la publication du rapport du Club de Rome (1972) et du rapport Brundtland (1987). Il a pris des formes différentes à travers le temps. Il demeure d'actualité et il a encore un impact

important sur la position des acteurs par rapport aux grands projets de développement économique. Pour ma part, j'estime que la créativité est la principale source du développement économique; qu'elle peut permettre une croissance différente respectueuse des écosystèmes dont dépend notre survie et que la croissance est nécessaire pour le maintien des services publics de qualité et la réduction de la pauvreté à l'échelle du monde.

Des efforts plus grands sont nécessaires pour la protection de l'environnement, la protection de la biodiversité et la réduction des GES (gaz à effet de serre). Le cout sera élevé. Des emplois nouveaux seront créés dans ce secteur et il y aura une augmentation de l'activité économique. Cependant, ces travailleurs et ces capitaux ne seront plus disponibles pour la production d'autres biens et services privés et publics de sorte que nous devons vivre avec les conséquences de nos choix. Remettre à plus tard nos efforts nécessaires serait cependant une mauvaise décision, car cela coutera encore plus cher.

J'estime que les couts environnementaux des projets et des produits devraient être pris en compte dans le mécanisme des prix au niveau national et international et que des droits internationaux devraient être chargés sur la circulation internationale des produits des pays qui ne respectent pas leur engagement de réduction des GES et qui font par conséquent une concurrence déloyale sur le marché.

La circulation des GES ne respecte pas les frontières nationales et la lutte pour la réduction de l'augmentation de la température et réduction des GES passe par une stratégie mondiale. Les objectifs et les outils de mesure doivent être déterminés dans un cadre multilatéral et chaque pays doit faire sa part pour l'atteinte des objectifs globaux. Le Québec doit faire sa part et respecter ses objectifs convenus dans ce cadre multilatéral. C'est l'Accord de Paris et les outils de mesures mis au point par le GIEC qui sert de référence pour les accords sur la réduction des GES à l'échelle internationale.

Voilà en quelques mots le cadre de réflexion de la préparation de mon mémoire

## **2. La première phase des audiences publiques**

J'ai suivi avec attention les audiences publiques de la première phase des travaux de la Commission. Elles m'ont permis de mieux comprendre les préoccupations des acteurs régionaux et nationaux, de recueillir des informations pertinentes pour une meilleure compréhension du projet, de valider la conformité du projet avec les règles du gouvernement du Québec et de ses divers ministères, d'évaluer le sérieux du promoteur et du projet, de mieux mesurer les avantages et les risques du projet et de clarifier ma position personnelle sur ce projet.

Je serai attentif aux recommandations de la commission qui me permettront d'enrichir mon opinion.

En conformité avec les règles du BAPE, les audiences ont été tenues dans la région d'accueil du projet ce qui a permis une participation majoritaire des acteurs régionaux qui auront plus

intensément à vivre avec les avantages et les risques du projet. À mon avis, ils sont les parties prenantes principales de l'acceptabilité sociale du projet. La présence d'acteurs nationaux et les questions au téléphone ont permis d'ouvrir le questionnement avec un regard externe.

Les nombreuses questions posées ont généralement reçu des réponses pertinentes et des compléments de réponses leur ont été donnés plus tard si des recherches supplémentaires étaient nécessaires. Les questions ont permis d'expliquer, de clarifier et parfois de tester la validité des études déposées par le promoteur. À l'occasion, elles ont également permis de connaître les initiatives de l'équipe du projet qui cherchent à bonifier les études. Les réponses des divers ministères nous ont également permis de valider la conformité du projet avec les règles du gouvernement du Québec et de ses divers ministères. Plusieurs intervenants ont souhaité utiliser la période de questions pour exprimer et faire valoir leur opinion et ils ont forcément été déçus.

Je ne peux commenter la qualité et la pertinence des différentes études qui ont été déposées par le promoteur, mais j'estime que l'étude du promoteur sur l'impact économique du projet aurait pu être bonifiée plus particulièrement sur le volet de l'impact régional. Une analyse plus approfondie aurait permis de mieux documenter le nombre d'emplois directs et indirects qui seront dans la région, la qualité de ces emplois, les liens avec les entreprises existantes et le milieu d'accueil et les opportunités d'affaire pour les entreprises de la région.

En réponse aux questions, l'équipe du projet a démontré sa sensibilité à maximiser les impacts régionaux du projet de construction; de prendre des mesures appropriées pour la formation de la main-d'œuvre et d'établir des liens d'affaire dynamique avec le milieu d'affaires. Un cadre d'analyse plus structuré dans l'analyse d'impact aurait permis un meilleur encadrement de ces initiatives.

### **3. La protection du Fjord-du-Saguenay et des bélugas**

La protection du Fjord-du-Saguenay et des bélugas est un enjeu important du projet.

De nombreuses questions sur la compatibilité du projet avec les autres usagers du Fjord et sur les risques du projet ont été posées. La question de l'impact du bruit sur la santé des bélugas demeure particulièrement importante.

Ces questions ont permis d'explorer les risques potentiels du projet, s'assurer de prendre les mesures appropriées pour diminuer ces risques et aussi faire face aux conséquences si nécessaires.

Le projet est situé dans une zone industrielle appropriée à ce type de projet et le promoteur s'est montré conscient de ces risques et ouvert à prendre toutes les mesures adéquates pour minimiser ces risques.

Je fais confiance à la Commission pour faire les recommandations appropriées.

La recommandation d'un moratoire sur l'augmentation du trafic maritime dans le Saguenay me semble cependant inacceptable compte tenu des coûts et des conséquences pour le projet GNL- Québec et pour les projets Ariane Phosphate et Black Rock qui ont été autorisés et qui sont en cours de développement.

Si un groupe de recherche propose un moratoire de deux ans après une année de recherche, quelle sera la nature des propositions futures?

Pour les promoteurs à la recherche de financement pour leur projet, ce serait un obstacle insurmontable et possiblement l'abandon des projets.

Pour le Gouvernement du Québec et le BAPE, ce serait une perte de crédibilité à l'échelle nationale et internationale. Si des autorisations obtenues dans le respect des règles prescrites pouvaient être modifiées quelques mois plus tard, comment faire confiance à ce Gouvernement dans l'avenir.

Je pense qu'il serait sage de s'en tenir à la recommandation de groupe de recherche dans son rapport en date de décembre 2019 à savoir :

« Finalement, compte tenu du haut niveau d'incertitude actuel entourant les effets de la navigation et du BSM sur la population du BESL et compte tenu de la situation précaire (déclin) de cette population en voie de disparition, conformément au principe de précaution, nous recommandons la plus grande prudence dans la prise de décisions pour lesquelles des effets écologiques dommageables et irréversibles ne peuvent être exclus. » P.vi Chion, C., Bonnell, T., Lagrois, D., Guetté, A., Michaud, R., Dupuch, A., Dupras, J. (2019). Modélisation du trafic maritime et des déplacements des baleines dans l'estuaire du Saint-Laurent et le Saguenay pour informer le processus de réduction des impacts cumulatifs de la navigation sur les bélugas et les grands rorquals dans le contexte du déploiement de la Stratégie maritime du Québec. Rapport de l'Université du Québec en Outaouais pour le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 128 pages.

#### **4. Le projet et son impact sur les émissions de GES.**

La réduction des GES dans le bilan québécois et le bilan mondial sont des enjeux prioritaires pour notre avenir.

Quels sont les impacts du projet GNL Québec sur ces enjeux et quelles sont les données que la commission devrait retenir pour ses recommandations au Gouvernement du Québec pour favoriser une décision raisonnable?

J'estime que la commission devrait prioritairement prendre en compte l'impact du projet sur le bilan québécois de GES pour ses recommandations au gouvernement québécois. La

commission dispose de données crédibles à cette fin. La première responsabilité du Gouvernement du Québec est de réduire l'émission de GES sur son territoire.

#### **4.1 Le projet et son impact sur le bilan québécois de GES**

J'estime que la commission devrait prioritairement prendre en compte l'impact du projet sur le bilan québécois de GES pour ses recommandations au gouvernement québécois. La commission dispose de données crédibles à cette fin. La première responsabilité du Gouvernement du Québec est de réduire l'émission de GES sur son territoire.

Comme le Québec se fixe des objectifs de réduction de son bilan de GES en conformité avec les engagements des pays convenus dans le cadre de l'accord de Paris, il est normal et souhaitable que le calcul de l'impact du projet sur le bilan québécois se fasse selon les règles convenues dans cet accord et les modalités de mesure déterminées par le GIEC.

L'imputation des GES d'un projet selon les règles internationales se fait dans l'inventaire du pays dans lequel les émissions sont faites.

Cette approche qui respecte la souveraineté des pays a été convenue pour éviter un double calcul des GES et parce qu'elle permet à chaque pays d'agir sur les GES qui proviennent des activités qui sont dans son champ de juridiction. Le Québec peut intervenir sur les GES du projet GNL Québec qui sont sur son territoire par voie de règlements ou de refus d'autorisation du projet. Il ne peut agir sur les GES de l'extraction du gaz en Alberta du fait que cela n'est pas dans son champ de juridiction et que l'Alberta pourra décider d'utiliser son gaz pour un autre projet.

Le bilan mondial est le résultat de l'addition du bilan de chaque pays. L'atteinte des réductions de GES au niveau mondial est le résultat de l'engagement des pays et de l'atteinte de ces engagements.

Selon le document présenté au l'audience du BAPE septembre 2020, par la direction de l'expertise climatique du Gouvernement du Québec, les émissions de GES du projet peuvent être séparés en deux grandes catégories : les émissions directes : émissions de GES dont la source est contrôlées par le responsable du projet ( généralement des émissions produites sur le site du projet et les émissions indirectes; émissions de GES qui sont une conséquence des activités du projet, mais dont les sources sont contrôlées par d'autres entités soient les activités en amont du projet comme l'extraction et le transport du gaz et les activités en aval comme les émissions reliées à l'utilisation du GNL.

Les émissions directes de GES reliées aux activités de construction du projet sont de 238 KT GES sur 5 ans (48 kt/an) et les émissions de GES des activités d'exploitation sont de 467 KT GES/an soit 0,55 % de l'inventaire de GES du Québec. Les émissions de GES du gazoduc sur le territoire du Québec seront comptabilisées dans l'inventaire du Québec.

Les émissions des activités en amont soit l'extraction, le traitement et le transport par gazoduc sont d'environ 7 MT de GES.

Les émissions en aval soit le transport et l'utilisation du GNL dépendent du scénario d'utilisation sur lequel le ministère n'a pas émis d'avis dans son document.

Selon le document du Ministère et aussi selon les informations que j'ai obtenues de la part du gouvernement canadien, les émissions en amont de 7 mt éq CO<sub>2</sub>/an sont réalisées à l'extérieur du Québec et, conformément aux conventions internationales, elles ne contribuent pas à l'inventaire québécois de GES mais seraient comptabilisées dans l'inventaire en Alberta.

La contribution du projet GNL Québec au bilan québécois de GES est de 238 KT GES sur 5 ans (48 kt GES/an) pour les activités de construction et de 467 KT GES/an soit 0,55% de l'inventaire de GES du Québec

Comme le promoteur a pris des engagements fermes et travaille à la mise en place d'un programme pour rendre le projet carboneutre, de même que la réglementation du gouvernement québécois exige que le promoteur du projet compense toutes les émissions de ses GES au Québec par l'achat de crédits carbone, le projet GNL Québec aura un impact nul sur le bilan québécois de GES.

#### **4.2 L'impact du projet sur le bilan mondial de GES**

Le Gouvernement du Québec a des responsabilités morales qui dépassent ses frontières et l'impact du projet sur le bilan mondial de GES préoccupe la population québécoise, et plus particulièrement les jeunes, et influence l'acceptabilité sociale du projet.

La commission devrait apporter un éclairage à ce débat à la lumière des informations disponibles pour le projet en utilisant les données de l'étude du cycle de vie du projet. L'impact du projet sur le bilan mondial de GES dépend très largement des hypothèses retenues pour l'utilisation du GNL. Pour éviter que le projet nous plonge un débat politique sur la place du GNL dans la transition énergétique, la Commission devrait faire une analyse critique des résultats du promoteur et examiner la pertinence et la crédibilité des hypothèses du promoteur qui découlent de son étude de marché et de l'évolution du marché dans le contexte des engagements de tous les pays à réduire leur GES dans le cadre de l'Accord de Paris.

Dans le cadre d'une stratégie mondiale de réduction des GES, on peut croire que le projet ne pourra s'implanter avec succès que dans la mesure où il contribue à la réussite de cette stratégie.

L'impact mondial du pays est la somme de son impact dans chaque pays.

Les émissions des activités en amont, principalement en Alberta, soit l'extraction, le traitement et le transport par gazoduc sont d'environ 7 MT de GES par an selon les calculs de l'analyse du cycle de vie du CIRAIG.

Les émissions des activités en aval, soient les activités reliées à l'utilisation du GNL permettraient une réduction de 28 MT CO<sub>2</sub>/an dans les pays utilisateur du GNL, si le scénario de vente présenté par le promoteur se réalisait.

Selon les marchés visés, le GNL serait une addition à la consommation de l'énergie fossile mais plus particulièrement un remplacement d'énergies plus polluantes comme le pétrole et le charbon, sans que ces produits ne soient exportés sur d'autres marchés.

Le CIRAIG n'a pas validé l'étude de marché et le promoteur n'a aucun contrat ferme qui a été signé, ce qui est cependant normal dans cette phase du projet.

Différentes études ont été déposées pour valider la demande de GNL sur ces marchés et confirment que l'étude de marché est crédible. Le financement du projet dépend également fortement de la crédibilité de cette étude. Une analyse plus en profondeur de la Commission pourrait apporter un éclairage plus précis sur cette question.

Selon les calculs du groupe d'experts le CIRAIG, le GNL émis par le projet pourrait générer une réduction de 60 000 TM co<sub>2</sub> par an si tout le GNL du projet est utilisé pour remplacer des énergies plus polluantes comme le pétrole et le charbon ou encore une augmentation de 40 000 TM co<sub>2</sub>\an par an si toute la production de GNL est une addition à la consommation de l'énergie fossile.

Ces deux scénarios sont peu probables. L'utilisation du GNL se fera dans un contexte de volonté politique de réduire les émissions de GES, mais aussi dans un contexte de croissance économique qui contribue à la croissance de la demande d'énergie. Il serait prévisible qu'une partie du GNL puisse satisfaire à cette augmentation de la demande.

D'un autre côté, il est peu probable que toute la production de GNL puisse être utilisée pour une addition à la consommation de l'énergie fossile. Ce cas peu probable impliquerait que les pays renoncent à leur engagement à réduire leurs émissions de GES. Dans ce contexte particulier, l'utilisation du charbon et du pétrole aurait encore un impact plus négatif que le GNL pour une addition à la consommation d'énergie.

En additionnant les impacts en amont d'une augmentation de 7 millions de tonnes et les effets en aval de 28 millions, nous obtenons une réduction nette de 21 millions TM co<sub>2</sub> GES dans le bilan mondial.

L'hypothèse du promoteur me semble plausible dans le cadre des efforts et des stratégies des pays pour atteindre leurs objectifs de réduction des GES.

Pour moi, projet GNL Québec n'est ni une arche de Noé, ni une histoire pour faire peur aux enfants qui font des mauvais rêves, c'est un projet économique qui respecte les exigences du développement durable.

## **5. La contribution du projet à l'économie du Québec**

Le projet apporte une contribution significative à l'activité économique du Québec, aux finances publiques et à la création d'emplois.

Il pourrait aussi contribuer à améliorer l'image du Québec au Canada et à l'extérieur du pays dans la mesure où le GNL serait utilisé comme une énergie de transition.

Les données ont été calculées par la firme Malette selon une méthodologie reconnue, suite à un mandat du promoteur.

Pour la phase de construction sur 4 ans, la valeur ajoutée du projet pour l'économie québécoise sera 2,6 milliards de \$; les revenus gouvernementaux seront 169,8 millions de \$; le nombre d'emplois créés sera 6573 emplois en personnes années (4147 directs et 2396 indirects).

Pour la phase d'exploitation sur une période de 25 ans, sur une base annuelle, la valeur ajoutée du projet pour l'économie québécoise sera 828,4 millions de \$; les revenus gouvernementaux seront 100,2 millions de \$; le nombre d'emplois créés sera 1354 (320 directs et 1034 indirects).

Une étude de l'IRIS nous laisse croire que le projet profite d'une subvention importante du Gouvernement du Québec compte tenu du prix de l'électricité d'Hydro-Québec. J'ai répondu à cette question dans un article en annexe 2-5 en expliquant qu'il s'agit d'une politique de prix qui s'applique à toutes les grandes entreprises et que par conséquent ce n'est pas une subvention à prendre en compte dans l'étude d'impact du projet.

## **6. La contribution du projet à l'économie de Saguenay et de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

La création d'emploi, les opportunités d'affaires et les impacts sur le marché local sont les principales contributions du projet à l'Économie de la région. Le projet aura également un impact positif sur la fiscalité à Saguenay, mais aucune information n'est disponible pour en mesurer l'importance.

Le modèle intersectoriel qui a été utilisé pour mesurer les retombées sur l'économie québécoise ne produit pas d'estimation régionale. Aucune analyse spécifique du projet n'a été faite de sorte qu'il faut avoir recours à des hypothèses pour mesurer l'impact du projet.

Pour la phase de construction, les 4177 emplois directs se répartissent de la façon suivante : 2656 emplois dans le secteur de la construction, 1017 dans le secteur d'autres services, 404

dans le secteur de la fabrication; 49 dans le secteur primaire, 5 dans le secteur des services publics et 45 dans le secteur commercial.

Les 2656 emplois dans le secteur de la construction seront localisés dans la région et seront occupés par des travailleurs de la région selon la disponibilité et les compétences nécessaires. Des emplois dans d'autres secteurs seront également localisés dans la région et occupés par des travailleurs de la région, mais il est difficile d'en préciser le nombre.

Les travaux de l'équipe de projet indiquent la volonté du promoteur de maximiser les chances des entreprises de la région et que 23 % des travaux pourraient être réalisés par les entreprises de la région pour une valeur de 2,1 milliards de \$. L'impact sera positif pour le nombre d'emplois dans la région. Aucune donnée n'est disponible pour les 2396 emplois indirects.

Pour la phase d'exploitation, l'hypothèse que les 320 emplois directs seront très majoritairement localisés dans la région est crédible. Il serait intéressant de connaître les intentions du promoteur sur la localisation du siège social de l'entreprise et sur le maintien d'une équipe de suivi dans la région. La localisation du siège social dans la région permettrait de maximiser les retombées économiques régionales et faciliter l'arrimage du projet avec les forces vives de la région.

Le projet sera en mesure de recruter la main-d'œuvre nécessaire au projet dans la région ou à l'extérieur de la région compte tenu de la qualité et du salaire des emplois. Le taux d'activité de la région demeure un des plus bas au Québec de sorte que le nombre de travailleurs disponibles demeure important.

On constate cependant une pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs de sorte que le projet est une occasion exceptionnelle pour mettre en place une stratégie régionale de formation imaginative et des activités ciblées pour toutes les entreprises de la région.

Les 1034 emplois indirects au Québec de la phase d'exploitation sont créés par l'achat de biens et services du projet. Compte tenu des liens de proximité avec les entreprises de la région, une partie de ces emplois seront créés dans la région, particulièrement pour les activités de sous-traitance.

Le projet aura également pour effet de générer des revenus pour les travailleurs de la région ce qui aura un impact positif sur l'achat local et aussi d'attirer des travailleurs de l'extérieur qui auront à la fois un impact positif sur le marché local et sur le marché immobilier.

### **L'accueil du projet dans la région**

Pour mesurer la perception globale du projet, les responsables de l'étude d'impact ont fait des entrevues auprès d'experts et d'intervenants impliqués dans le développement de la région. Le milieu d'affaires régional a une perception très favorable du projet.

Le projet jouit d'une opinion très favorable, d'un niveau d'acceptation sociale élevé, d'une crédibilité des dirigeants élevée, d'une évaluation de la contribution au développement durable élevé, d'avantages géographiques de la région élevés et d'un bilan environnemental très élevé.

Des enjeux ont été soulevés et des solutions proposées.

### **Les avantages distinctifs du projet**

L'étude de projets comparables a permis d'identifier plusieurs avantages distinctifs pouvant influencer favorablement le positionnement du projet sur le marché du GNL. Une attention particulière a été accordée à l'adéquation entre le projet et les orientations gouvernementales et ministérielles du Québec.

## **7. Le projet et son insertion dans le tissu économique régional**

Le projet GNL Québec est pertinent dans le cadre de la dynamique de développement de la région et il n'est pas un frein à l'émergence de nouveaux projets dans la perspective d'une économie verte. La présence des grandes entreprises est compatible avec la dynamique entrepreneuriale de la région.

La grande entreprise fait partie de l'histoire économique de la région et les rapports entre les grandes entreprises et la région se sont transformés à travers le temps.

La modernisation des grandes entreprises dans le secteur de l'aluminium et du bois et les gains de productivité, les limites de la possibilité forestière, la diminution de la consommation de papier, ont contribué à la réduction d'emplois dans ces entreprises.

Dans le cadre du Sommet économique de 1984, la région a pris conscience que les grandes entreprises ne seraient plus créatrices d'emplois. Le titre de l'état de situation que j'ai rédigé est « Une région à la recherche d'alternatives ».

Les efforts de réflexion ont été entrepris dans le cadre des modèles de développement endogène et d'auto développement. Des professeurs de l'UQAC spécialisés dans divers domaines ont accepté de rédiger des textes d'analyse qui ont servi de base à la réflexion des acteurs privés et publics qui ont participé à la démarche. Les dirigeants en région des grandes entreprises ont accepté de participer à cet effort collectif. Le texte en annexe 3-1 présente les grandes lignes de cette démarche de mobilisation des acteurs locaux.

Des projets pour la diversification de l'économie régionale dans le secteur du tourisme ont été présentés, la promotion de l'entrepreneuriat et la création de PME ont été mis de l'avant, l'importance des activités de recherche et de formation a été reconnue, une collaboration nouvelle entre les grandes entreprises et les PME a été mise de l'avant (annexe 3-2).

D'autres sommets économiques régionaux ont permis de définir des priorités nouvelles (annexe 3-3).

La dynamique entrepreneuriale est au cœur du renouveau du développement de la région à partir des années 80. L'analyse des résultats du Sommet économique de 84 et des sommets économiques qui ont suivi permet d'en suivre le parcours.

Même si c'est la dynamique du milieu qui a d'abord été sollicité dans le cadre de cette nouvelle stratégie de développement, la contribution des grandes entreprises a parfois été utile et nécessaire. Pensons à la création de STASS et aux équipementiers dans divers secteurs qui sont parmi les entreprises les plus dynamiques de la région, à la création d'AMISH le premier organisme de capital de risque pour le financement de la création et le développement des PME, à la création des Serres Toundra dans le secteur agroalimentaire ou encore au développement de CGI dans la région.

Ces efforts ont permis à l'économie de la région d'éviter de sombrer dans la décroissance, mais la venue de nouveaux projets est nécessaire parce que la région est une des régions les moins performantes sur le plan de la création d'emplois et le plan démographique depuis 2001.

## **8. La contribution du projet au dynamisme de la région et à l'équité territoriale au Québec**

Le projet GNL Québec n'est pas une solution miracle à tous les problèmes de développement de la région. Il permettra cependant de mettre un frein à la dynamique de sous performance économique et démographique qui caractérise la région depuis 2001 et sera un point d'arrêt pour nous empêcher de tomber dans un cercle vicieux de sous-développement. Il sera une contribution positive à une plus grande équité territoriale au Québec.

Les indicateurs du marché du travail sont trompeurs. On observe un écart du taux de chômage relativement faible de la région par rapport au taux moyen du Québec et certains observateurs en tirent la conclusion que la situation économique est bonne. Avec le temps, on oublie que c'est l'exode des travailleurs qui explique la baisse du taux de chômage.

Pour comprendre cette situation, j'ai fait une analyse comparative de l'évolution de la dynamique du marché du travail dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans la région métropolitaine de recensement de Saguenay pour la période 2001-2017 et la période 2013-2017. La période 2013-2017 nous permet de mesurer si la situation s'améliore ou encore se détériore au cours des années plus récentes.

Le texte détaillé se trouve en annexe 3-4. J'en explique les faits saillants.

De 2001 à 2017, nous avons créé en moyenne 564 emplois par an dans la région et à Saguenay. Pour avoir la même performance que celle du Québec, il aurait fallu créer 1032 emplois de plus par an pendant 17 ans.

De 2001 à 2017, la population de 15 ans et plus dans la région et à Saguenay a augmenté de 185 personnes par an. Pour avoir la même performance que celle du Québec, il aurait fallu augmenter de 2053 personnes de plus par an pendant 17 ans.

En, 2017, le taux de chômage dans la région était à peu près le même que celui du Québec soit 6,9% en comparaison de 6,1%. Avec une croissance de la population de 15 ans et plus semblable à celle du Québec, le taux de chômage aurait été de 18,4%.

Malgré la faible croissance de la population de 15 ans et plus dans la région, le taux d'emploi demeure plus faible de 5 %, ce qui laisse 11 500 personnes en âge de travailler pour combler les besoins de main-d'œuvre.

La situation s'améliore légèrement pour la période 2013-2017.

La sous-performance économique et démographique de la région a des conséquences importantes pour le développement de la région et sa capacité de maintenir des institutions fortes. À l'occasion des crises budgétaires du Gouvernement du Québec, les spécialités médicales à l'hôpital régional ont été menacées, de même que le développement des programmes de deuxième et troisième cycle à l'UQAC et les programmes diversifiés dans les cégeps de la région. Pour ville de Saguenay, les revenus de taxes augmentent plus lentement que ceux des autres grandes villes de sorte que le taux de taxation résidentiel et commercial est plus élevé et que la ville a des difficultés à boucler son budget.

## **9. Conclusion**

Mon regard sur le projet est celui d'un économiste et d'un citoyen indépendant qui a été impliqué dans le développement de sa région et divers projets internationaux, qui a enseigné pendant plus de 35 ans à l'Université du Québec dans divers programmes, qui a publié et présenté des communications scientifiques dans des colloques internationaux sur les questions de développement territorial et d'études d'impacts et qui s'est intéressé aux rapports entre l'économie et l'environnement.

La tenue des audiences dans la région d'accueil du projet a permis une participation majoritaire des acteurs de la région qui devront vivre plus intensément avec les avantages et les risques du projet. À mon avis, ils représentent la principale partie prenante de l'acceptation sociale du projet.

La protection du Fjord du Saguenay et des bélugas est un enjeu important du projet. Les nombreuses questions ont permis d'identifier les principaux risques associés au projet et les moyens pour une réponse responsable. La Commission sera en mesure de faire les recommandations appropriées. La proposition d'un moratoire sur l'augmentation du trafic maritime dans le Saguenay me semble cependant tout à fait inacceptable compte tenu des conséquences économiques et politiques. Elle risque de compromettre la capacité de financement des projets et de mettre en péril la crédibilité du Gouvernement du Québec.

Pour ses recommandations au Gouvernement du Québec sur l'impact du projet sur les changements climatiques, la Commission devrait prioritairement prendre en compte l'impact du projet sur le bilan québécois de GES. L'imputation des GES d'un projet selon les règles internationales se fait dans l'inventaire du pays dans lequel les émissions sont faites. La Commission dispose de données crédibles à cette fin. La première responsabilité du Gouvernement du Québec est de réduire l'émission de GES sur son territoire en conformité avec ses engagements dans le cadre de l'Accord de Paris et les modalités de mesures définies par le GIEC.

Selon le document présenté au l'audience du BAPE septembre 2020, par la direction de l'expertise climatique du Gouvernement du Québec, les émissions directes de GES reliées aux activités de construction du projet sont de 238 KT GES sur 5 ans (48 kt/an) et les émissions de GES des activités d'exploitation sont de 467 KT GES/an soit 0,55% de l'inventaire de GES du Québec. Les émissions de GES du gazoduc sur le territoire du Québec seront comptabilisées dans l'inventaire du Québec.

Les émissions en amont pour l'extraction et le transport du gaz de 7 MT éq CO<sub>2</sub>/an sont réalisées à l'extérieur du Québec et, conformément aux conventions internationales, elle ne contribue pas à l'inventaire québécois de GES mais seraient comptabilisées dans l'inventaire en Alberta.

Comme le promoteur a pris des engagements crédibles pour faire de son projet un projet carboneutre et que la réglementation québécoise exige que le promoteur achète des crédits carbone pour compenser ses GES, le projet aura un impact nul sur le bilan québécois de GES.

Le Gouvernement du Québec a des responsabilités morales qui dépassent ses frontières et l'impact du projet sur le bilan mondial de GES préoccupe la population québécoise, et plus particulièrement les jeunes, et influence l'acceptabilité sociale du projet.

La commission devrait apporter un éclairage à ce débat à la lumière des informations disponibles pour le projet en utilisant les données de l'étude du cycle de vie du projet du CRAIG. L'impact du projet sur le bilan mondial de GES dépend très largement des hypothèses retenues pour l'utilisation du GNL. Pour éviter que le projet nous plonge un débat politique sur la place du GNL dans la transition énergétique, la Commission devrait faire une analyse critique des résultats du promoteur et examiner la pertinence et la crédibilité des hypothèses du promoteur qui découlent de son étude de marché et de l'évolution du marché dans le contexte des engagements de tous les pays à réduire leur GES dans le cadre de l'Accord de Paris.

Après analyse, le scénario du promoteur me semble crédible. En additionnant les impacts en amont d'une augmentation de 7 millions et les effets en aval d'une réduction de 28 millions, nous obtenons une réduction nette de 21 millions TM CO<sub>2</sub> GES/an dans le bilan mondial.

Le projet apporte une contribution significative à l'activité économique du Québec, aux finances publiques et à la création d'emplois. Selon l'étude économique commandée par le promoteur, les revenus gouvernementaux seront de 169,8 millions de \$ pour la phase de

construction et 100,2 millions de \$ par an pour les 25 années du projet. 6573 emplois en personnes années (4147 directs et 2396 indirects) seront créés dans la phase de construction et 1354 emplois par an dans la phase d'exploitation (320 directs et 1034 indirects).

Le projet apporte une contribution nécessaire à une région en perte de vitesse sur le plan économique et démographique depuis 2001. Il contribue ainsi à une meilleure équité territoriale au Québec. La phase de construction offre des opportunités d'affaire pour les entrepreneurs de la région qui pourraient réaliser des travaux d'une valeur de 2,1 milliards. Plus de 50% des 6573 emplois pourraient être localisés dans la région. Une très grande partie des 320 emplois directs liés à l'exploitation de projet seront localisés dans la région de même qu'une partie significative des 1034 emplois indirects compte tenu de la proximité du projet. Les nouveaux revenus dans la région auront un impact important sur la dynamique du marché local. Le projet reçoit un accueil très favorable de la communauté d'affaire de la région qui offre des avantages distinctifs pour son accueil. La localisation dans la région du siège social de l'entreprise permettrait de maximiser les retombées locales du projet et faciliter son arrimage avec la communauté d'accueil.

Le projet GNL Québec est pertinent dans le cadre de la dynamique de développement de la région et il n'est pas un frein à l'émergence de nouveaux projets dans la perspective d'une économie verte. La présence des grandes entreprises est compatible avec la dynamique entrepreneuriale de la région.

La grande entreprise fait partie de l'histoire économique de la région et les rapports entre les grandes entreprises et la région se sont transformés à travers le temps. De nouveaux rapports ont favorisé l'émergence d'une diversification économique et d'une dynamique entrepreneuriale locale.

Malgré ces efforts la région demeure parmi les moins performante sur le plan de la création d'emplois et sur le plan démographique depuis 2001.

Le projet GNL et d'autres projets sont nécessaires pour relancer l'économie de la région.

Pour mieux comprendre la situation de la région, une analyse comparative de la dynamique de création d'emplois et d'augmentation de la population de 15 ans et plus est nécessaire. De 2001 à 2017, la population de 15 ans et plus dans la région et à Saguenay a augmenté de 185 personnes par an. Pour avoir la même performance que celle du Québec, il aurait fallu augmenter de 2053 personnes de plus par an pendant 17 ans.

En, 2017, le taux de chômage dans la région était à peu près le même que celui du Québec soit 6,9% en comparaison de 6,1%. Avec une croissance de la population de 15 ans et plus semblable à celle du Québec, le taux de chômage aurait été de 18,4%.

Malgré la faible croissance de la population de 15 ans et plus dans la région, le taux d'emploi demeure plus faible de 5 %, ce qui laisse 11500 personnes en âge de travailler pour combler les pénuries de main-d'œuvre.

Cette situation a un impact négatif sur le maintien des spécialités médicales dans la région, le développement des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle à l'UQAC, sur le maintien des programmes de nos CÉGEPs et sur les finances de Ville de Saguenay.

Suite à mon analyse, je suis favorable à la réalisation du projet GNL à Saguenay et j'estime que les avantages pour le Québec et la région sont plus importants que les risques.

Je reconnais l'importance de protéger le Fjord-du-Saguenay et les bélugas; de prendre des mesures plus ambitieuses au Québec pour réduire nos émissions de GES; l'importance de la contribution des groupes écologiques au débat sur les changements climatiques; mais j'estime qu'ils se trompent de cible en faisant de l'abandon du projet GNL Québec un trophée de chasse.

L'abandon de ce projet n'aurait aucun impact positif sur le bilan québécois de GES et priverait le Québec et la région de moyens financiers importants qui seront nécessaires pour préparer l'avenir.

De plus, dans la mesure où le GNL remplace des énergies plus polluantes comme le pétrole et le charbon dans le cadre des stratégies des pays qui veulent diminuer leurs émissions de GES et respecter leurs engagements dans le cadre de l'Accord de Paris, l'abandon du projet aurait un bilan négatif sur le bilan mondial de GES.

Au mieux l'abandon du projet serait un gain symbolique permettant de mobiliser la population dans la lutte aux changements climatiques.

Au pire, la population invoquera l'argument que sa contribution est faite et ce gain symbolique aurait pour effet de nous éloigner des véritables efforts que nous devons faire pour améliorer le bilan des GES dans la région, au Québec et dans le monde.

# **Annexe 1 –Curriculum Vitae**

## **Information personnelle**

Gilles Bergeron, 111 rue Potvin Chicoutimi

## **Formation**

1986-1988- études au Centre de Développement régional, Département d'économie, Université d'Aix-Marseille, France

1966 Maitrise en sciences économiques, Université Laval, Québec.

1963 Bac en sciences sociales, Université Laval, Québec.

1962 Bac es art, Collège de Jonquière, Jonquière

## **Activités professionnelles**

2015-1979- Professeur, département de sciences économiques et administratives, Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), bac en sciences administratives, bac en sciences sociales, maitrise en études régionales, maitrise en gestion de projet, maitrise en gestion des petites et moyennes organisations, MBA pour cadres.

1979 -1972- Directeur des ventes, Directeur des ressources humaines et Directeur général, Boulangerie Rayon Soleil, Jonquière.

1972-1969- Conseiller économique, Centre des dirigeants d'entreprises, Montréal

1969-1967- Professeur au CEGEP de Jonquière

1967-1966- Officier au Ministère des affaires extérieures, Gouvernement du Canada

## **Activités complémentaires à l'UQAC**

2008-2003- Directeur du département de sciences économiques et administratives.

2006-1999- Membre du Conseil d'administration du Consortium de recherche sur la forêt boréale.

2003 1999- Vice-recteur administration et finances.

2000-2003- Membre du comité de placement du régime de retraite du réseau de l'Université du Québec.

1983-1980- Directeur du module des sciences sociales.

### **Activités complémentaires dans la région**

2006-1999- Hôpital de Chicoutimi, Membre du comité des finances, Président du comité des priorités, Président du comité de recrutement des médecins, Président du comité de planification stratégique, Président du comité d'enseignement universitaire et Vice-président du conseil d'administration

2005-2003- Membre du conseil d'administration de la Corporation d'hébergement du Québec

2004-2003- Président régional du fonds de solidarité, FTQ

2004-2002- Conseiller scientifique et Membre du comité de gestion du Sommet régional de développement de la région 02

### **Activités complémentaires au niveau international**

2017- 2006- Professeur invité, Université Senghor, Égypte

2014-2008- Professeur invité, Institut Africain de Management, Dakar, Sénégal

2007-2004- Directeur de projet, « création d'entreprises, Pôle technologique de communications El Gazala « Tunis

2004- Consultant, » Projet d'évaluation des de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les pays de l'UMOA ».

1999-1997- Professeur invité, Washington Institute of management international, Washington.

1998-1991- Directeur du projet, « Centre de création d'entreprises de Yaoundé, » Cameroun

1997- Co-Président, colloque sur la promotion de l'entrepreneurship. Haïti

1996-1991- Professeur invité, Clark Atlanta University, Atlanta.

1997-1992- Directeur du projet, « promotion de l'entrepreneurship au Maroc, » en partenariat avec l'Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises (ISCAE).

### **Publications sur le développement régional et rapports de recherches sur des études d'impact**

2015 Bergeron, Gilles et Nancy Gélinas. Évaluation de l'impact social et économique de la

mise en œuvre des exigences du Forest Stewardship Council sur le territoire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec, 2015, vii, 83 p.

2014 Bergeron, Gilles, sous la direction de, Rapport de recherche, « Les impacts économiques et sociaux de l'implantation d'un programme de formation médicale en région, le cas du programme de formation médicale à Saguenay, » 88 p.

2012 Bergeron Gilles, Diallo, Ibrahima., Rapport de recherche « Étude sur les avantages socioéconomiques du projet de recherche sur les eaux souterraines faisant l'objet de l'Entente spécifique sur le développement des connaissances sur les aquifères au Saguenay-Lac-Saint-Jean « mai 2012, 119 p.

2006 Bergeron, Gilles, avec la collaboration de B. Morin, Rapport de recherche, « Évaluation de l'implication et de la contribution économique des entreprises partenaires au Fonds de la recherche forestière du Saguenay—Lac-Saint-Jean », Fonds de la recherche forestière, 75 p.

2004 Bergeron, Gilles et Fillion Martin « Retombées socio-économiques de la recherche forestière au Saguenay-Lac-Saint-Jean : le Fonds de la recherche forestière de 2002 à 2007. »  
2005 Bergeron, Gilles « Analyse des avantages et des coûts de la politique de bas prix de l'énergie hydroélectrique : le cas d'Alcan au Saguenay—Lac-Saint-Jean, « revue *Organisations et territoires*, printemps-été 2005, p. 47-51.

2004 Bergeron, Gilles, Rapport de recherche « La boîte à outils pour le développement des start-up au Pôle El Gazala des technologies de communication », collection de cinq outils d'accompagnement, décembre 2004, 86 p.

1999 Bergeron Gilles, « La promotion de l'entrepreneuriat et le territoire « p.85 à 97 ans vers un nouveau pacte social? État, Entreprises, Communautés et Territoire Régional, Actes du colloque tenu les 3 et 4 avril 1998 à l'Université du Québec à Chicoutimi, sous la direction de Pierre-André Tremblay

1999 Bergeron, Gilles, Riverin, Nathalie, « L'impact socioéconomique de l'UQAC au Saguenay-Lac-Saint-Jean et apport au milieu en 1997-1998, » document interne

1996 Bergeron, Gilles, Rapport de recherche, « Analyse de l'impact économique de la construction de l'usine d'Alcan. Alma sur la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean de l'usine Alcan, Alma, » rapport interne.

1995 Bergeron, Gilles, « Le rôle des gouvernements supérieurs dans le développement des régions », dans *Regards sur la décentralisation gouvernementale au Québec*, Chicoutimi, GRIR, 1995, 33 p.

1990 Bergeron, Gilles « Les réseaux d'innovation territorialisés », dans *Technologie et territoire*, Chicoutimi, GRIR, 1990, 18 p.

1990 Gilles Bergeron, sous la direction de, « Technologie et territoire : la maîtrise territoriale du changement technologique, » Chicoutimi, GRIR

1983 Bergeron Gilles, « Une région à la recherche d'alternative, » document de référence, au sommet économique de 1984 de la région

### **Communications scientifiques**

2016 Bergeron, Gilles, « Impact social et économique d'une stratégie de développement durable de l'industrie forestière québécoise et avenir des communautés forestières, » colloque des ingénieurs forestiers du Québec, mai 2016

2015 Bergeron, Gilles, « the economic impacts of implementing a regional medical training program, » conference canadian dean medical program, Montreal

2014 Bergeron, Gilles, « Le développement territorial durable aux Échelles infranationales : le cas du Programme de Formation médicale À Saguenay (PFMS), » colloque géographique international » Dimitrie Cantemir », Iasi, Roumanie

2006 Bergeron, Gilles, Abida, Najib, « The Tool Box of Pole El Gazala », Tunisie, XXIII<sup>e</sup> IASP World Conference on Science and Technology Parks, Helsinki, 2006, 11 p.

2006 Bergeron, Gilles, « L'innovation en Finlande et dans ses régions, un modèle pour le Québec, » GRIR, UQAC

2004 Bergeron, Gilles, « Les PME à forte croissance, des gazelles de rêve », conférence donnée au Pôle technologique El Gazala de Tunisie.

2002 Bergeron, Gilles, Larouche, Catherine, « La mesure de la performance des universités en région », XXXVIII<sup>e</sup> colloque de l'ARSDF, Trois-Rivières, 21-23 août.

1992 Bergeron, Gilles, « Les politiques d'aide à la création d'entreprises au Canada », Casablanca, colloque organisé par l'Association marocaine de gestion dans le cadre de la croisière Europe-Maghreb, Casablanca, mai 1992, 5 p.

1988 Bergeron, Gilles, « Un événement qui dynamise les rapports entre la communauté des affaires et son université régionale : le sommet sur le développement et l'économie de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean », colloque international de Cali en Colombie, organisé conjointement par CFDMAS-CLADEA, octobre 1988, Colombie, 20 p.

1985 Bergeron, Gilles, « Le sommet socioéconomique de la région 02 et l'auto-développement régional », colloque de l'ACFAS, Chicoutimi, 1985, 20 p.

1985 Bergeron, Gilles, « La modernisation de l'industrie du sciage et sa contribution au développement régional : le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean », colloque international *L'homme et la forêt*, organisé par l'Université de Dijon, France, 18 p.

## **Annexe 2 : lettres envoyées et publiées dans le journal le Quotidien et le Devoir sur le projet GNL.**

- 2.1 10 mars 2019, le Quotidien  
*Les émissions de GES du projet gazier au Saguenay*
  
- 2.2 27 mai 2019, le Quotidien  
*Le projet GNL Québec*
  
- 2.3 22 octobre 2019, le Quotidien et le Devoir  
*L'économie et le projet GNL Québec*
  
- 2.4 17 février 2020, le Quotidien  
*GNL Québec : suivez l'argent*
  
- 2.5 4 mars 2020, Le Quotidien  
*GNL Québec et la dépendance des fonds publics*
  
- 2.6 21 septembre 2020, Le Quotidien  
*Le bilan québécois des GES*

## Annexe 2.1 - 10 mars 2019

Les émissions de GES du projet gazier au Saguenay  
Par Gilles Bergeron, économiste, Saguenay

Pour que le projet gazier au Saguenay puisse donner lieu à un débat démocratique serein, il est nécessaire que les informations mises à la disposition des citoyens soient complètes, valables et crédibles. Le reportage du journaliste Jean-Thomas Léveillé, dans la presse du dimanche 10 mars, donne malheureusement une image incomplète du projet pour la production de GES (gaz à effet de serre).

Les calculs des GES par le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG), un organisme indépendant crédible, sur toute la vie du projet, soit de l'extraction, la production à la consommation, donnent les résultats suivants pour une année : l'extraction produira 7,4 millions de tonnes à l'extérieur du Québec ; les émissions à l'usine de liquéfaction seront de 420 000 tonnes de GES au Québec et la consommation, par le remplacement principalement du pétrole et du charbon en Asie et en Europe, produira la réduction de 28 millions de tonnes métriques de GES dans le monde. L'impact total du projet à l'échelle de la planète est nettement positif selon ces calculs.

L'article de la presse ne retient que les données négatives du projet soient une émission de 7,8 tonnes de GES par an. Il est vrai que les données positives de réduction de 28 millions de tonnes de GES par an reposent sur des hypothèses qui peuvent faire l'objet de débats. Omettre de rendre compte de ces impacts positifs n'en demeure pas moins inacceptable pour informer correctement les citoyens.

L'article établit également une comparaison avec le projet de la cimenterie McInnis de Port-Daniel-Gascon qui est une source de confusion. Pourquoi cette comparaison avec le projet le plus polluant dans l'histoire du Québec? Les données de la comparaison doivent être précisées. Le complexe de liquéfaction de gaz naturel d'Énergie Saguenay émettra quatre fois moins de GES au Québec (420 000 tonnes) que le projet de la cimenterie (1,8 millions de tonnes). De plus, selon l'engagement pris par GNL Québec visant à faire de l'usine une usine carboneutre, ces émissions seront totalement compensées. Si cet engagement est respecté, l'impact du projet sur le bilan québécois de GES sera un impact nul.

Il importe de rappeler que dans le cadre des engagements du Québec de réduire sa production de GES, le calcul est fait en prenant en compte seulement la production de GES sur son territoire. Que l'on soit d'accord ou non, c'est la base de calcul qui est retenue dans les ententes internationales pour la répartition des tâches dans la lutte aux changements climatiques.

## Annexe 2.2 - 27 mai 2019

Le projet GNL Québec

Par Gilles Bergeron, économiste, Saguenay

Le député de Jonquière Sylvain Gaudreault s'oppose et demande aux citoyens de la région de s'opposer au projet GNL Québec et ce, avant même le dépôt du rapport du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement). Je respecte son point de vue, mais je ne le partage pas. J'estime que les arguments qu'il met de l'avant ne sont pas convaincants. Ce projet mérite notre soutien, à moins que les conclusions du BAPE soulèvent des problèmes importants.

Sylvain Gaudreault affirme que le projet augmentera la production de GES (gaz à effet de serre) du fait qu'une partie de la production augmentera la consommation de gaz naturel dans certains pays. Il refuse de prendre en compte qu'une large part de la production du projet GNL Québec viendra réduire la consommation de charbon et de pétrole dans d'autres pays et par conséquent réduira la production de GES à l'échelle de la planète. L'étude du cycle de vie du projet indique que le bilan net est largement positif.

Sylvain Gaudreault fait sienne l'affirmation que le gaz naturel n'est pas une énergie de transmission. Dans les faits, il s'agit d'un souhait et non d'une analyse des tendances du marché. Des groupes écologiques souhaitent contraindre la production et la distribution de gaz naturel de sorte que les pays qui veulent réduire leur consommation de pétrole et de charbon soient dans l'obligation d'avoir recours à des sources d'énergie renouvelable. Cette stratégie n'a fait l'objet d'aucun consensus à l'échelle internationale tant pour sa pertinence que pour son efficacité du fait que les pays pourraient choisir de prolonger l'utilisation du pétrole et du charbon qui fournissent plus de 80% de l'énergie dans le monde. Notre région, une région qui connaît une sous-performance économique depuis 10 ans, serait une des premières, sinon la première à l'échelle du monde, à refuser un projet de gaz naturel alors que le projet de GNL Québec est le moins polluant dans son secteur compte tenu de l'utilisation de l'énergie hydraulique et de son engagement à devenir carboneutre.

Il y a urgence climatique et la réduction des GES est une priorité. La mobilisation de l'esprit de croisade et de l'esprit de calcul sont nécessaires. La région, comme tout le Québec, doit faire sa part, se donner des objectifs, une stratégie, et passer à l'action pour respecter ses engagements. Elle n'a cependant pas pour mission de sauver le monde. Il serait d'ailleurs prétentieux de le croire.

Sylvain Gaudreault affirme que le refus du projet GNL s'inscrit dans la continuité du refus de l'exploitation du gaz naturel au Québec. Il y a pourtant une différence fondamentale entre ces deux décisions. Le Québec avait la responsabilité de décider de l'exploitation ou de la non exploitation du gaz naturel, il y avait des impacts négatifs sur le territoire québécois, et un impact négatif sur le bilan de GES du Québec, selon les modalités de calculs utilisées dans le

cadre de l'accord de Paris. Pour le projet GNL Québec c'est l'Alberta qui décide de l'exploitation du gaz naturel utilisé par le projet, qui en subit les impacts négatifs sur son territoire et l'impact sur son bilan de GES.

Le député de Jonquière souhaite enfin que la région se donne une stratégie pour profiter des opportunités offertes par l'économie verte. Je suis pleinement en accord avec cette proposition. J'estime que le projet GNL ne vient pas en contradiction avec cette stratégie à moins que les travaux du BAPE nous indiquent le contraire. Dans ce cas, il faudra refaire le point sur le projet GNL Québec.

Envoyé de mon iPad

## **Annexe 2.3 - le 22 octobre 2019- Le Quotidien et Le Devoir**

L'économie et le projet GNL Québec

Par Gilles Bergeron, économiste, Saguenay

Le projet au Saguenay de liquéfaction du gaz naturel GNL Québec devient progressivement la cible, le trophée de chasse, le panache d'original des militants dans la lutte contre les changements climatiques au Québec.

Il s'agit pourtant, selon le promoteur, d'un projet qui vise à être carboneutre, c'est-à-dire qu'il n'aura aucun impact négatif dans le bilan québécois d'émission de GES (gaz à effet de serre). Il aura un impact positif sur la réduction des GES au niveau planétaire (28 Mt éqCO<sub>2</sub>/an). Le projet permettra de créer 1100 emplois permanents et 6000 emplois temporaires de qualité dans une région qui en a grandement besoin.

C'est un projet vulnérable qui mobilise les émotions compte tenu qu'il s'inscrit dans le cadre d'une mondialisation qui est souvent contestée. C'est aussi un grand projet dans le secteur de l'énergie, financé par des capitaux extérieurs, dans une région périphérique dont certains visionnaires voudraient faire un sanctuaire pour les espèces menacées. Pour plusieurs militants écologiques, sacrifier un grand projet économique sur l'hôtel de l'urgence climatique serait une preuve irréfutable de notre ferveur et de notre engagement inconditionnel dans la lutte contre les GES.

Dans une lettre publiée dans La Presse plus du 15 octobre, un groupe de 40 économistes soulève des doutes sur la contribution du projet à la réduction des GES au niveau planétaire. Les signataires questionnent également la contribution du projet au développement de la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Cette lettre apporte une contribution à la réflexion sur le projet, mais elle ne fournit aucun argument crédible pour son abandon.

Le marché de l'énergie et des GES

Selon les signataires, le scénario de marché du promoteur selon lequel le gaz viendra remplacer des énergies plus polluantes comme le charbon, en Europe et en Chine n'est pas crédible. Selon eux, l'estimation de réductions globales de GES de l'ordre de 28 Mt éqCO<sub>2</sub>/an n'est pas valable. L'argument avancé par les signataires est à l'effet que le gaz transporté par ce pipeline pourrait bien remplacer du gaz conventionnel plus propre ou de l'électricité de source renouvelable, et ainsi augmenter les émissions globales de GES au niveau planétaire. C'est un argument qui a sans doute été pris en compte dans l'analyse de marché et qui de toute façon n'est pas assez puissant pour remettre en question le résultat global.

Le véritable test de la crédibilité de cette étude de marché viendra du marché financier. Le projet ne pourra obtenir le financement nécessaire à sa réalisation que dans la mesure où son scénario et sa contribution à la diminution de GES seront crédibles. Dans un marché mondial

de l'énergie dans lequel tous les pays sont à la recherche de solutions pour diminuer leur GES, le projet GNL Québec n'a d'avenir et de rentabilité que s'il peut contribuer à la réduction des GES. C'est une question que les financiers vont examiner avec soin avant d'investir dans le projet.

Quelles retombées économiques?

Le groupe de signataire met principalement en doute la pertinence économique du projet pour l'économie de la région en utilisant l'argument de la pénurie de la main-d'œuvre. Même, si cette question mérite notre attention et que des solutions doivent être trouvées, c'est un problème qui existe dans toutes les régions du Québec. Est-ce un argument valable pour arrêter tout projet créateur d'emplois au Québec ? Devrait-on demander au Gouvernement du Québec de mettre fin à nos efforts et au financement pour la création de nouvelles entreprises ? Les signataires souhaitent pourtant que la région puisse accueillir de nouvelles entreprises dans des secteurs d'avenir. Quelle est la logique? S'agit-il d'entreprises imaginaires qui échappent à la contrainte de la pénurie de main-d'œuvre ?

Compte tenu des conditions de travail et de salaire qu'elle offre, l'entreprise n'aura aucune difficulté pour recruter les travailleurs nécessaires à ses activités. Une démarche de formation dynamique pourra d'abord y contribuer. Il y aura un déplacement de travailleurs vers des emplois mieux rémunérés, ce qui est à l'avantage des travailleurs de la région. Des travailleurs en provenance de l'extérieur de la région viendront contribuer à la relance du marché immobilier et au dynamisme du marché local.

La pénurie de main-d'œuvre dans la région est le résultat de l'exode des travailleurs et non du dynamisme économique. La création d'emplois s'y fait à un rythme beaucoup plus lent que celui de la moyenne québécoise. Le prix des résidences à Saguenay est en baisse. Malgré un taux de taxation plus élevé que celui des autres grandes villes du Québec, Saguenay est incapable de payer ses dépenses courantes dans son budget. Selon les prévisions démographiques de l'Institut de la statistique du Québec la population de la région diminuera de 15 000 habitants d'ici 2040.

Depuis plus de 10 ans, la région est à la recherche de projets structurants pour diversifier et redynamiser son économie. Le projet GNL Québec pourra y contribuer et il serait sage de ne pas rejeter ce projet avant les évaluations environnementales des gouvernements du Québec et du Canada. D'autres projets d'avenir seront nécessaires pour le développement de la région du Saguenay-Lac-St-Jean et le projet GNL Québec n'est pas un frein à la venue de ces projets.

## Annexe 2.4 – 17 février 2020- Le Quotidien

GNL Québec : suivez l'argent.

Par Gilles Bergeron, économiste, Saguenay

Je n'ai pas évoqué le motif de l'argent dans mes interventions en faveur du projet GNL Québec. Puisque les élus de Québec Solidaire nous invitent sur ce terrain de réflexion dans leur lettre au Quotidien du 13 février, j'estime qu'il est nécessaire d'apporter un complément d'information à leur intervention pour enrichir le débat.

Il est acceptable dans le débat public, comme le font les élus de Québec Solidaire, de critiquer la pureté des intentions de GNL Québec qui propose de financer des activités communautaires diverses. Cependant, un fait demeure : une grande entreprise dans la région apporte toujours une contribution significative au financement de nos activités communautaires et nous les sollicitons régulièrement à cette fin. Nous ne sommes cependant pas obligés d'accepter leur contribution.

Les élus de Québec Solidaire considèrent que le tarif préférentiel offert par Hydro-Québec est une subvention déguisée de dizaines de millions de dollars au projet GNL Québec. Dans les faits, le tarif préférentiel est un outil de la stratégie économique du Québec pour attirer des grandes entreprises créatrices d'emplois et de revenus pour les travailleurs et pour les gouvernements. Cette stratégie est particulièrement favorable au développement des régions éloignées des grands centres, qui fournissent l'énergie et qui n'en retirent pas les bénéfices compte tenu de la tarification unique d'Hydro-Québec pour l'ensemble du Québec. Il est regrettable que Québec Solidaire remette en question cette stratégie. De plus Hydro-Québec dispose pour les dix prochaines années d'un surplus d'énergie qui ne trouve pas preneur sur le marché malgré tous les efforts de vente sur le marché américain. La vente d'énergie à GNL apportera une contribution significative à l'augmentation des profits d'Hydro-Québec.

Il aurait été préférable que les promoteurs soient des Québécois, que les profits profitent aux Québécois et soient pleinement imposés au Québec. Ce n'est malheureusement pas le cas compte tenu des risques et de l'ampleur des capitaux nécessaires au projet.

Faut-il s'arrêter à cette étape pour suivre l'argent et affirmer, comme le font les élus de Québec Solidaire, que le premier ministre du Québec est berné dans cette affaire? L'étude d'impact du projet nous informe que le projet de 9 milliards aura pour effet d'apporter des recettes fiscales de 100 millions par an pendant les 4 années de construction et de 110 millions par an pendant la phase d'exploitation.

Un fait demeure, le projet GNL Québec sera favorable à l'enrichissement des travailleurs de la région, des gouvernements et de tous les Québécois. Ce n'est pas une raison suffisante pour accepter ce projet.

Cependant, si ce projet favorable à la création d'emplois dans la région, est un projet carbo neutre, (n'a aucun impact négatif sur le bilan québécois de GES), et que les mesures proposées par le BAPE nous assurent que ce projet respecte les règles québécoises pour le développement durable, pourquoi refuser de s'enrichir?

La mobilisation des jeunes pour le climat est souhaitable et nécessaire. Il y a urgence climatique et des mesures individuelles et collectives doivent être prises pour diminuer nos émissions de GES au Québec et dans le monde. Il ne faut cependant pas se tromper de cible et écouter la science. Comme une majorité de mes collègues économistes, j'estime que la stratégie de chercher à diminuer l'offre d'énergies fossiles est une stratégie vouée à l'échec. C'est à la consommation qu'il faut s'attaquer. Il faut avoir le courage de promouvoir et de prendre les mesures appropriées pour diminuer la consommation entre autre, avec une augmentation significative de la taxe carbone.

## Annexe 2.5 - 4 mars 2020, Le Quotidien

GNL Québec et la dépendance des fonds publics

Par Gilles Bergeron, économiste, Saguenay

Dans leur article dans le Quotidien du 27 février, deux chercheurs de l'IRIS nous informent que des milliards de dollars de fonds publics ont été accordés à des projets dans le secteur de la production de gaz liquéfié. Ces fonds publics ont été accordés sous forme d'avantages fiscaux et de subventions. Les auteurs en viennent à la conclusion qu'il en sera de même pour le projet de GNL Québec.

L'article risque de créer une grande confusion dans le débat public sur l'analyse des impacts économiques des grands projets comme GNL Québec et la mesure de la contribution du trésor public à ces projets du fait que la distinction entre le coût d'une politique publique et la contribution financière du gouvernement à un projet, n'est pas clairement expliquée.

Les rabais de taxes et la diminution des prix de l'électricité font partie de la stratégie du Québec pour attirer des entreprises grandes consommatrices d'énergie, entre autre dans le secteur du gaz liquéfié. Cependant, il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas de subventions et de sorties de fonds du trésor public en faveur d'un projet particulier, mais de politiques publiques qui diminuent les revenus que le gouvernement pourrait retirer de ces projets. En diminuant les prix de l'énergie et le taux de taxation pour le projet GNL Québec, le gouvernement du Québec renonce à une partie des revenus qu'il pourrait retirer de ce projet, mais il augmente les chances de son implantation au Québec. En prenant en compte l'ensemble des retombées de ce projet, Il estime que des revenus moindres tirés de ce projet sont préférables à des revenus plus grands d'un projet qui risque de ne pas s'implanter au Québec.

Utiliser la diminution des revenus d'un projet pour quantifier la contribution de l'argent des contribuables à ce projet comme le laissent entendre les auteurs dans leur article ne respecte pas les règles d'analyse des impacts économiques des projets. C'est la contribution fiscale nette d'un projet qui doit être prise en compte. Pour le projet GNL Québec, la contribution nette est évaluée à 100 millions par an selon l'étude d'impact qui a été réalisée.

La lettre d'un citoyen de notre région, Monsieur Claude Côté, utilise la même approche et risque d'introduire la même confusion dans le débat public. En calculant la différence entre le coût de l'énergie produite et le prix vendu à GNL Québec, l'auteur estime que nous devrions déboursier collectivement plus d'un million de dollars par emploi pour le projet GNL Québec. Dans les faits, son calcul mesure le montant supplémentaire que nous aurions pu retirer de ce projet ou encore le manque à gagner découlant de la politique de prix de l'énergie du Québec pour les grands projets.

Si le projet GNL ne se réalise pas, ces millions ne seront pas économisés par le gouvernement. Ne cherchez pas ces millions dans le trésor public, ils n'existent pas.

Hydro-Québec disposera de 550 mégawatts supplémentaires qui s'ajouteront au surplus d'énergie disponible actuellement. L'entreprise cherchera à vendre ces 550 mégawatts sur le marché de la Nouvelle-Angleterre à un prix pouvant atteindre 4 cents le KWH. Est-ce que la région et le Québec en seraient gagnants? ...

## Annexe 2.6 - 21 septembre 2020, Le Quotidien

Le bilan québécois des GES.

La chronique dans le Devoir du samedi 19 septembre de Michel David risque de jeter de la confusion sur la contribution de la construction d'une usine de liquéfaction du gaz naturel à Saguenay au bilan québécois des GES. Il écrit "que cette usine pourrait générer jusqu'à 7,8 millions de tonnes de GES annuellement soit le quart de la réduction de 29 mégatonnes visée d'ici 2030 ", alors que le promoteur s'engage à construire une usine carboneutre, soit une usine qui n'aura aucun impact négatif sur le bilan québécois des GES . Michel David risque de nous faire croire que les impacts de l'exploitation du gaz naturel en provenance de l'Ouest canadien sont comptabilisés dans le bilan québécois, ce qui est contraire aux modalités de calcul de l'Accord de Paris sur le climat.

Le Québec se fixe des objectifs pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris et doit par conséquent utiliser les méthodes de calcul des GES selon les modalités de cet accord par souci de cohérence et pour éviter toute confusion.

Dans le cadre de l'Accord de Paris, les pays ont convenu de comptabiliser les GES dans le bilan des pays dans lesquels ils se produisent pour éviter un double calcul et aussi pour comptabiliser les impacts dans les pays qui sont en mesure de prendre les décisions appropriées pour les réduire et les éliminer.

C'est ce qui explique que les GES de l'exploitation de gaz naturel devront être comptabilisés dans le bilan des provinces de l'Ouest et non dans celui du Québec; de même, la réduction des GES aux États-Unis grâce à l'électricité québécoise sera comptabilisée dans le bilan des États-Unis et non dans celui du Québec.

Dans le cadre de son Plan pour une économie verte 2030 et de son Plan de mise en œuvre 2021-2026, le Gouvernement du Québec devra faire le point sur le bilan québécois des GES, les méthodes de calcul, les projections futures, la contribution attendue de chacune de ses politiques et la méthode de reddition de compte pour nous convaincre de son sérieux, permettre un débat démocratique constructif et organiser la nécessaire mobilisation de la population sur les enjeux significatifs pour l'atteinte de nos objectifs de réduction des GES.

Gilles Bergeron, économiste, Saguenay

## **Annexe 3.1**

# GRIR

**GROUPE  
DE RECHERCHE  
ET D'INTERVENTION  
REGIONALES**



Université du Québec à Chicoutimi

LA CONTRIBUTION DU SOMMET SUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION  
02 À LA MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS D'AUTO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

---

Gilles Bergeron

GROUPE DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION RÉGIONALES

DOCUMENT DE TRAVAIL NO. 6

FÉVRIER 1986



## TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. L'AUTO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.....	2
1.1 L'auto-développement régional: un mythe.....	2
1.2 L'auto-développement régional: un processus dynamique.....	3
1.3 Les fondements de l'auto-développement.....	5
1.4 Les mécanismes de développement.....	6
1.5 Un pouvoir local accru: une condition de l'auto- développement.....	7
2. L'ORGANISATION DU SOMMET DE LA RÉGION 02.....	8
2.1 Le Sommet, une démarche de concertation.....	9
2.2 Le Sommet, une démarche de recherche-action.....	16
2.3 Le Sommet, une démarche d'action.....	18
CONCLUSION.....	26
ANNEXE 1: L'organigramme.....	30
ANNEXE 2: Les étapes du Sommet.....	31
ANNEXE 3: La liste des propositions votées.....	32
NOTES ET RÉFÉRENCES.....	36



Le présent texte s'interroge sur la contribution du Sommet sur le développement et l'économie de la région 02 (Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais) à la mise en place d'un processus d'auto-développement régional <sup>(1)</sup>. Dans un premier temps, nous ferons un rappel de l'importance du concept d'auto-développement à l'intérieur des réflexions actuelles sur le développement régional, et chercherons à définir ce concept. Nous serons particulièrement attentif à la dynamique de l'auto-développement, ses fondements, ses mécanismes de mise en application et ses conditions d'implantation. Dans un deuxième temps, nous ferons l'analyse du Sommet de la région 02 dans son organisation, son déroulement et les propositions qui y ont été votées. Nous mettrons en évidence les éléments de concertation, de recherche-action et d'action qui se situent dans la ligne de pensée de l'auto-développement et ferons une réflexion critique sur leur contribution.

## 1. L'AUTO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'auto-développement est un concept à la mode, à savoir une nouvelle voie proposée pour développer les régions. Toutefois, est-ce une voie d'avenir ou une manoeuvre de diversion pour faire patienter la population régionale? C'est une question à laquelle nous allons essayer de répondre. Il apparaîtra que l'enjeu fondamental réside dans le contenu que l'on donne à ce concept et dans la dynamique de sa mise en place.

### 1.1 L'AUTO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL: UN MYTHE

A première vue, il peut sembler surprenant de retrouver le gouvernement du Québec et les grandes entreprises au rang des promoteurs de l'auto-développement régional. Ce n'est point dans la volonté de promouvoir un nouveau type de développement qu'il faut en chercher l'explication, mais davantage dans les restrictions budgétaires du gouvernement et dans les changements technologiques destructeurs d'emplois des grandes entreprises. En quelque sorte, au nom de la confiance envers les «régionaux», les grands acteurs qui ont été à la source de la croissance au cours des trente dernières années cherchent à justifier leur désengagement présent et à venir. Ce transfert de responsabilités vient d'en haut et ne s'accompagne pas du transfert des pouvoirs et des moyens nécessaires à son exercice. Vu sous cet angle, l'auto-développement régional risque de devenir un mythe et un instrument de sous-développement.

Face à cette situation, il nous apparaît urgent de repenser l'auto-développement régional pour y inclure non seulement des responsabilités, mais également des moyens et des pouvoirs. L'objectif est d'en faire un instrument d'avenir pour le développement local. Il s'agit en quelque sorte de construire un modèle qui permette à une région non structurée sur le plan politique, très fortement intégrée à l'économie mondiale et très dépendante de l'extérieur pour les décisions qui concernent son avenir, de reprendre un contrôle plus grand de son orientation et de ses ressources. Le passage d'une attitude passive à une attitude active est nécessaire tant sur le plan de la réflexion que de l'action. La marge de manoeuvre est faible, mais un niveau d'éducation élevé, un environnement riche en possibilités de toutes sortes et l'effet mobilisateur de la crise économique sont peut-être des éléments favorables au lancement de cette démarche nouvelle. La promotion des valeurs de créativité et d'autonomie va également dans cette direction.

## 1.2 L'AUTO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL: UN PROCESSUS DYNAMIQUE

Plusieurs auteurs ont apporté une contribution importante à la conception de l'auto-développement régional. Mentionnons, entre autres, POLÈSE <sup>(2)</sup> qui met l'accent sur l'initiative locale et le développement de l'entrepreneurship, JULIEN <sup>(3)</sup> sur l'action concertée des acteurs à partir d'une même vision prospective, PRÉVOST <sup>(4)</sup> sur l'acquisition des leviers décisionnels en région, GODARD <sup>(5)</sup> sur la réorganisation du processus de décision politique, SACHS <sup>(6)</sup> sur le respect de la nature dans

l'exploitation des ressources naturelles et FRIEDMANN (7) sur les changements radicaux dans l'organisation de la société civile. En nous inspirant de ces divers auteurs, nous définirons l'auto-développement régional comme un processus dynamique 1) dont l'initiative repose largement sur l'information, la réflexion, la concertation et l'action des collectivités locales et de leurs acteurs; 2) qui intègre les dimensions économiques, sociales, culturelles, politiques et écologiques dans sa démarche; 3) qui vise non seulement à définir les finalités du développement mais également à construire et mettre en place des moyens concrets pour les réaliser; 4) qui invite les acteurs régionaux à faire des choses eux-mêmes et à mieux profiter de la présence de l'État et des grandes entreprises; 5) qui nécessite une volonté d'agir et un pouvoir local accru.

Par processus dynamique, nous voulons signifier que l'auto-développement est une démarche continue pour laquelle les collectivités locales doivent sans cesse lutter afin que les chemins de l'interdépendance laissent davantage de place aux acteurs locaux. Dans une région-ressources où la croissance économique a été largement le résultat des agents extérieurs et où le processus de développement a surtout été un processus d'adaptation à cette action externe, il sera nécessaire de casser le réflexe de dépendance, de mettre en place des habilités culturelles à innover et à générer des économies externes qui entretiennent un processus cumulatif de développement.

L'action d'agents extérieurs peut aider une société à développer ses ressources, à devenir plus efficace ou acquérir des goûts et connaissances nouvelles. Si cette action extérieure est trop importante, trop rapide, trop coupée de la réalité régionale, elle risque cependant de provoquer une rupture du processus de développement autonome et d'être un facteur de sous-développement. C'est souvent l'expérience des régions-ressources. Un développement rapide venant de l'extérieur a généré une croissance continue, des salaires élevés, des conditions de vie qui se sont améliorées au cours des ans sous la pression d'une main-d'oeuvre organisée. Lorsque l'impact positif de cette action extérieure cesse, aucun processus local n'est en mesure de relancer le processus de croissance. En quelque sorte, l'auto-développement suppose que l'initiative locale soit largement à l'origine des actions de développement, ou du moins qu'elle soit suffisamment dynamique pour intégrer l'action des agents extérieurs à l'intérieur d'un processus de développement dont elle conserve la maîtrise.

### 1.3 LES FONDEMENTS DE L'AUTO-DÉVELOPPEMENT

Dans notre définition nous avons insisté sur l'importance de l'information, de la réflexion et de la concertation comme fondements de l'auto-développement. Pour se prendre en main, une région doit développer une conscience aiguë de ses problèmes, de ses possibilités et de son vouloir collectif. Ce sont là des éléments essentiels d'une démarche autonome. La tâche de diffuser une information adéquate, de la faire circuler et de lui donner une cohérence voire un sens s'impose en priorité.

Cette information en région est restreinte et peu accessible. Elle est souvent détenue par les grandes entreprises, par les gouvernements de niveau extra régional et structurée en fonction de leurs intérêts.

La concertation n'est pas la seule approche pour le développement, et plusieurs auteurs privilégient le conflit comme source de dynamisme. Des intérêts divergents entre les acteurs sociaux sont d'ailleurs à l'origine de conflits nombreux. Nous pensons cependant que la concertation, sans régler tous les problèmes, peut éviter des affrontements stériles qui conduisent au durcissement des positions et à la paralysie. Un environnement hospitalier peut être une source de dynamisme et d'ouverture d'esprit des acteurs. Souvent considérée comme terrain d'essai des conflits entre le gouvernement fédéral, provincial et municipal et entre le patronat et le syndicat, la région, pensée par elle-même, pourrait devenir un champ d'expérimentation de solidarités nouvelles. En cherchant à se donner une vision prospective du développement de leur région, les acteurs prendront conscience de leur nécessaire complémentarité.

#### 1.4 LES MÉCANISMES DU DÉVELOPPEMENT

Toute démarche de développement se concrétise dans l'action. Elle intègre les dimensions économiques, sociales, culturelles, politiques et écologiques. Le développement est souvent abordé sous l'angle du développement économique. La culture, l'écologie, la vie sociale et politique deviennent alors des champs spécifiques de la vie économique et de la

création d'emplois. Une vision plus globale nous amène à considérer l'interaction dynamique entre tous ces champs spécifiques dans le choix des finalités, comme dans la compréhension des mécanismes du développement. Le développement implique en même temps un choix des finalités, des moyens à mettre en place et une action de réalisation. L'entrepreneurship local est certes au coeur de cette action. Créer des entreprises et relancer les entreprises existantes, créer des institutions et réorganiser celles qui existent déjà, créer un environnement favorable au développement, en voilà autant de dimensions. Même à l'intérieur du développement autonome, nous ne pensons pas que l'action des acteurs locaux se limite à ce qu'ils font eux-mêmes. Compte tenu de l'importance des acteurs extérieurs, nous pensons que ce serait se condamner à un développement marginal. Tout au moins dans une période transitoire, il semble nécessaire de chercher à tirer parti de la présence de ces agents extérieurs et de mieux contrôler leurs actions.

#### 1.5 UN POUVOIR LOCAL ACCRU: UNE CONDITION DE L'AUTO-DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de notre définition, nous avons insisté sur l'importance du pouvoir en région comme variable-clef du développement. Ce pouvoir accru des collectivités locales est en même temps une condition de la mise en place d'un processus d'auto-développement et il en est aussi le résultat, un des éléments qui le dynamise et l'entretient.

L'information, la réflexion et l'action permettent aux acteurs locaux d'agir plus efficacement sur le développement de leur région et de mettre en place un processus d'apprentissage permettant d'acquérir de nouveaux leviers décisionnels. Au niveau des grandes entreprises, c'est par la participation des régionaux à la gestion des ressources naturelles que ce pouvoir peut s'acquérir. Une exploitation traditionnelle des ressources moins créatrice d'emplois devra nécessairement négocier de nouveaux rapports avec d'autres modes d'utilisation de ces ressources et s'ouvrir à une collaboration nouvelle pour en maximiser les retombées. La répartition actuelle et l'articulation des pouvoirs entre les divers niveaux de gouvernement devront également être repensées dans une perspective où la région est elle-même responsable de son développement.

Voilà brièvement esquissés les quelques éléments d'un concept d'auto-développement régional que nous avons retenus. Nous sommes conscients des limites de cette définition. Elle nous apparaît cependant adaptée à la situation présente des régions-ressources et d'une société industrielle avancée telle que nous la connaissons au Québec.

## 2. L'ORGANISATION DU SOMMET DE LA RÉGION 02

Dans cette deuxième partie, nous allons faire une brève analyse du Sommet de la région 02. Ce Sommet nous apparaîtra comme une démarche de concertation, de recherche-action et d'action qui peut contribuer à l'émergence d'un processus d'auto-développement régional.

## 2.1 LE SOMMET, UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION

Tant dans son organisation que dans son déroulement, le Sommet a constitué une démarche de concertation entre les principaux acteurs du développement de la région. Il est né de la collaboration de la collectivité régionale et du gouvernement du Québec. Une assemblée de fondation préparée sous la direction du Conseil Régional de Développement a réuni 250 intervenants locaux dans le but de désigner les principaux responsables du comité d'orientation et de déterminer les grands objectifs du Sommet. De son côté, le gouvernement du Québec a précisé le sens de son engagement dans le cadre d'une décision ministérielle formant un comité de cinq (5) ministres pour en assurer le suivi. De plus, le ministre régional et les fonctionnaires en région ont été associés étroitement à l'ensemble de la démarche.

Décideurs du gouvernement du Québec et de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, écologistes et pollueurs, patrons et syndiqués, grandes entreprises et petites et moyennes organisations, maires des villes, préfets des municipalités régionales de comté et présidents des conseils régionaux, promoteurs et critiques du virage technologique, tous ont été mis à contribution dans une démarche mettant l'accent sur les points de consensus sans taire les oppositions.

Mise à part une contribution plutôt faible des groupes populaires, des petites et moyennes entreprises et du gouvernement fédéral, les divers

groupes de la région ont été impliqués dans l'ensemble d'une démarche qui se voulait ouverte à chacun des acteurs tout en ne laissant pas le contrôle à aucun d'eux. Ils ont ainsi développé une meilleure compréhension, un respect mutuel, et ont été capables de prendre un certain nombre de décisions conjointes dans l'intérêt de la région.

#### La mise en place du comité d'orientation

Le comité d'orientation du Sommet est le centre décisionnel de toute l'organisation. Il détermine les grands objectifs et les règles du jeu. Sa mise en place et la répartition des sièges ont été décidées conjointement par le gouvernement du Québec et la collectivité régionale.

TABLEAU 1

#### Répartition des sièges au Comité d'orientation

	N	%
Gouvernement du Québec	2	6.9
Formation recherche	3	10
Syndicats, CSN, CSD, FTQ, FSSA, UPA	5	17.2
Coopération	2	6.9
Conseils régionaux, CRD, CRL, CRE, CRSSS, CVMS	4	13.7
Grandes et petites entreprises	5	17.2
Promotion économique	1	3.4
Groupes socio-économiques	2	6.9
Villes et M.R.C.	<u>5</u>	<u>17.2</u>
TOTAL	29	100

Les membres sont regroupés à partir des classifications suivantes: le secteur de la formation et de la recherche (3) (10%), les syndicats (5) (17.2%), la coopération (2) (6.9%), les conseils régionaux (4) (13.7%), les petites et grandes entreprises (5) (17.2%), les organismes de promotion économique (1) (3.4%), les groupes socio-économiques (2) (6.9%), le monde municipal (5) (17.2%), le gouvernement du Québec (2) (6.9%). Il nous semble que tous les principaux groupes de la région ont été représentés au niveau décisionnel de l'organisation. De plus, il y a un équilibre entre la représentation des deux sous-régions soit le Saguenay et le Lac-Saint-Jean.

#### Le comité de gestion

Au comité de gestion, on retrouve quatre (4) fonctionnaires du gouvernement du Québec, deux professionnels du Conseil régional de développement et un chercheur de l'Université du Québec à Chicoutimi. Même si ce comité n'a aucun pouvoir décisionnel, sa contribution à l'organisation du Sommet n'en est pas moins essentielle. Le gouvernement du Québec y est très fortement représenté. Cette situation s'explique en partie par la volonté du gouvernement de garder un certain contrôle sur le processus de travail, en partie par la difficulté de recruter des ressources dans le milieu. Une contribution plus importante du milieu régional aurait été souhaitable à ce niveau organisationnel.

### Les travaux du Sommet

La participation au processus de travail est de première importance pour déterminer le contenu des propositions qui font l'enjeu du Sommet. Ce processus de travail se divise en quatre grandes étapes: les colloques de zone, les tables sectorielles, le forum et la rencontre du Sommet. Huit colloques de zone ont été tenus dans les principales villes de la région. Tous les citoyens ont été invités à participer et plus de 1 200 ont répondu à l'appel. Ces colloques de zone ont permis d'ancrer le Sommet sur l'ensemble du territoire régional et d'en véhiculer les 650 propositions votées. Ces propositions sont souvent très partielles; elles sont cependant une indication des préoccupations du milieu.

Les Tables sectorielles avaient pour but de pousser plus en profondeur la réflexion sur les problèmes de développement de la région et d'y trouver des solutions nouvelles. Chacune des douze Tables sectorielles avait un thème spécifique retenu par le comité d'orientation: l'industrie de la forêt, le développement industriel et l'entrepreneurship, la gestion des ressources humaines, le virage technologique, le tourisme et les loisirs, la concertation et le pouvoir régional, les mines et le moyen-nord, l'environnement, le secteur tertiaire, la culture et la coopération. La proposition pour le choix des thèmes a été faite par le module du contenu et élaborée en tenant compte des thèmes de discussion des colloques de zone, des problèmes identifiés dans l'état de la situation préparé pour

les fins du Sommet, des consultations entreprises auprès de nombreux intervenants régionaux et des moyens limités disponibles.

Les principaux intervenants concernés par la thématique retenue ont été invités à participer au travail des Tables sectorielles. La liste en a été établie en collaboration avec les représentants du milieu et approuvée par le comité d'orientation.

TABLEAU 2

## Répartition des invités aux Tables sectorielles

	N	%
Gouvernement du Québec	0	
Formation recherche	29	14.6
Syndicats, CSN, CSD, FTQ, FSSA, UPA	3.4	17.1
Coopération	20	10.1
Conseils régionaux, CRD, CRL, CRE, CRSSS, CUMS	17	8.5
Grandes et petites entreprises	60	30.3
Promotion économique	13	6.5
Groupes socio-économiques	10	5.0
Villes et M.R.C.	15	7.5
TOTAL	198	100

La représentation des entreprises augmente de façon significative par rapport à la composition du comité d'orientation et celle du monde municipal baisse. Comme les dirigeants des petites et moyennes entreprises n'ont pas répondu en très grand nombre aux invitations, on ne peut en conclure à un déséquilibre au niveau du processus de travail. Les

propositions devant également faire l'objet d'un large consensus, il est peu probable qu'un groupe ait pu imposer son point de vue aux autres groupes. Une centaine de propositions ont été préparées par le travail des Tables sectorielles. Un groupe technique formé de personnes-ressources en animation et en contenu assurait l'encadrement du travail.

Le Forum avait pour but d'assurer la cohérence des propositions multiples, de bonifier ces propositions et d'en établir un ordre de priorités. Deux cent huit (208) invités avaient été convoqués à cette rencontre. Ces personnes avaient été choisies par les colloques de zone, par les Tables sectorielles, et par le comité d'orientation.

TABLEAU 3

## Répartition des invités au Forum

	N	%
Gouvernement du Québec	1 <sup>(1)</sup>	
Formation recherche	32	15.3
Syndicats, CSN, CSD, FTQ, FSSA, UPA	33	15.8
Coopération	21	10
Conseils régionaux, CRD, CRL, CRE, CRSSS, CVMS	15	7.6
Grandes et petites entreprises	62	29.8
Promotion économique	16	7.6
Groupes socio-économiques	13	6.2
Villes et M.R.C.	<u>15</u>	<u>7.2</u>
TOTAL	208	100

(1) Participant à titre d'observateurs.

La répartition des invités est très proche de celle des Tables sectorielles et elle amène les mêmes commentaires. Quatre-vingt-quinze (95) propositions ont fait l'objet d'un vote favorable au Forum. Ce sont les seules propositions qui ont été présentées au sommet.

La rencontre au Sommet avait pour but de permettre aux principaux responsables du développement de la région de participer à la discussion des propositions soumises à leur attention et de prendre des engagements concrets. Les cent cinquante-cinq (155) invités au Sommet partageaient vingt-huit (28) sièges disponibles.

TABLEAU 4

## Répartition des sièges au Sommet

	N	%
Gouvernement du Québec	4	14.2
Formation recherche	2	7.1
Syndicats, CSN, CSD, FTQ, FSSA, UPA	6	21.4
Coopération	1	3.5
Conseils régionaux, CRD, CRL, CRE, CRSSS, CUMS	2	7.1
Grandes et petites entreprises	5	17.8
Promotion économique	1	3.5
Groupes socio-économiques	2	7.1
Villes et M.R.C.	<u>5</u>	<u>17.8</u>
TOTAL	28	100

Le gouvernement du Québec voit sa représentation augmenter de façon significative par rapport à celle du comité d'orientation alors que celle

des conseils régionaux et de la coopération est plus faible. Quarante-vingt-six (86) propositions ont été votées à la rencontre du Sommet. Nous en ferons l'analyse plus loin.

De l'étude que nous venons de faire, il ressort très clairement que les principaux groupes de la région et leurs décideurs ont été fortement impliqués dans l'organisation et à l'intérieur du processus de travail du Sommet. C'est une démarche de concertation complexe qui a donné lieu à un apprentissage certain. Les décisions conjointes qui ont été prises démontrent que les acteurs qui ont des divergences, souvent source de conflits, peuvent également avoir des intérêts communs et donner priorité à ces intérêts. Sommes-nous à l'aube de nouveaux rapports entre les acteurs régionaux ou encore à l'extrême limite d'un processus éphémère? C'est vers l'avenir qu'il faudra se tourner pour répondre à cette question.

## 2.2 LE SOMMET, UNE DÉMARCHE DE RECHERCHE-ACTION

Si le Sommet prend l'allure d'une démarche de concertation sous l'angle du rapport entre les acteurs, il peut se caractériser comme une démarche de recherche-action sous l'angle méthodologique. En effet, le Sommet est le lieu d'une constante interaction entre les chercheurs, les décideurs et l'ensemble de la population, entre la connaissance formelle et la connaissance pratique. Il peut ainsi contribuer à enrichir la connaissance et l'action.

L'ensemble de la population régionale a été très fortement impliquée dans toute la démarche du Sommet. Présents aux colloques de zone, plus de 1 200 participants ont fait connaître leurs idées et leurs préoccupations sur le développement de la région. Des conférences de presse régulières, des articles de fond dans tous les journaux de la région et une série télévisée de 10 émissions leur ont permis de suivre l'ensemble de la démarche. Quatre numéros d'une revue spéciale distribuée à 5 000 exemplaires ont fait le point sur les enjeux importants du Sommet. Enfin, la rencontre du Sommet a duré trois jours et a été télédiffusée au complet dans toute la région; les médias d'information en ont aussi fait une analyse en profondeur. Il nous semble que toute la population a pu acquérir ainsi une meilleure connaissance des problèmes de la région et développer une solidarité plus grande.

Impliqués à l'intérieur du processus de concertation que nous avons décrit précédemment, les principaux acteurs dans le développement de la région ont été en interaction constante avec les quelque quarante et une (41) personnes qui ont participé aux travaux de recherche pour le Sommet. Le travail de ces chercheurs était de préparer l'information, de définir les problématiques de base et de collaborer à la recherche des solutions. Pour les colloques de zone, ce sont les commissariats industriels qui ont préparé l'information de base et l'encadrement des discussions. Des chercheurs de l'UQAC et des professionnels de l'administration publique ont été mis à contribution pour préparer une problématique générale sur le développement de la région et une problématique spécifique pour chacune des

douze Tables sectorielles. Cette recherche a été enrichie par les commentaires des acteurs et les chercheurs ont participé aux discussions des Tables sectorielles et du Forum à titre de personnes-ressource. Enfin, à la rencontre du Sommet, un résumé de l'état de situation sectoriel servait de toile de fonds aux discussions.

Basée sur l'interaction dynamique entre les chercheurs et les acteurs, nous pensons que cette démarche a permis de produire des connaissances nouvelles sur le développement de la région. Une information plus large et une réflexion plus éclairée ont permis de pousser plus loin la recherche de solutions aux problèmes vécus.

### 2.3 LE SOMMET, UNE DÉMARCHE D'ACTION

Le Sommet a été une démarche d'action, plus particulièrement en raison des décisions qui y ont été prises. Des projets concrets ont été élaborés, des démarches de recherche et de planification ont été identifiées, des comités de travail ont été mis sur pied et la réorganisation de certains pouvoirs et centres de décision a été abordée. Pour donner une image plus riche de cette action, nous devons faire une analyse des propositions votées.

Quatre-vingt-six (86) des propositions présentées à la rencontre du Sommet ont été acceptées à la majorité des participants. Un nombre important a d'ailleurs fait l'objet d'un vote unanime. La répartition de ces

propositions selon les secteurs d'activité a été la suivante: forêt (7), agriculture (6), mines et moyen-nord (3), développement industriel (5), tourisme (9), culture (8), tertiaire (9), coopération (9), environnement (9), virage technologique (7), ressources humaines (6), pouvoir régional (8). Les secteurs traditionnels du développement de la région ont fait l'objet d'une attention particulière des participants soit forêt, agriculture, mines, développement industriel pour un total de vingt-cinq (25) propositions. Les secteurs plus nouveaux tel le tourisme, la culture et l'environnement ont également fait l'objet de vingt-six (26) propositions. Enfin, les préoccupations récentes sur le virage technologique et le pouvoir régional ont donné lieu à quinze (15) propositions. Il y a donc en même temps continuité et renouvellement dans les projets de développement mis de l'avant.

Nous avons également cherché à regrouper ces propositions selon l'implication des acteurs. Il nous semble important de connaître quels sont les acteurs interpellés pour chacune des propositions. Nous aurons ainsi une meilleure connaissance du phénomène de prise en main du développement par les régionaux. Nous avons distingué les propositions dont la réalisation dépend du gouvernement, du milieu local et de la collaboration du milieu local et du gouvernement. Les grandes entreprises ont été considérées comme faisant partie du milieu local; très peu de propositions les concernent directement sauf par association avec le milieu local.

TABLEAU 5

Répartition des propositions acceptées selon l'implication des acteurs

Implication des acteurs locaux	23
Implication du gouvernement seul	22
Implication conjointe des acteurs locaux et du gouvernement	<u>41</u>
TOTAL	86

---

Ainsi, la réalisation de vingt-deux (22) propositions dépendent du gouvernement seul, vingt-trois (23) autres dépendent du milieu local seul et quarante et une (41) dépendent de la collaboration du gouvernement et du milieu local. Les propositions votées ne s'en remettent donc pas au seul gouvernement pour développer la région, mais sa contribution demeure très importante.

Plusieurs objectifs sont visés par les propositions.

TABLEAU 6

Répartition des propositions de chaque atelier selon les objectifs visés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	T
Propositions visant:													
. la création d'entreprises nouvelles	2									2			4
. apporter de l'aide financière à l'entreprise locale	1	3				1		1					7
. créer un environnement favorable au développement économique								1			2		3
. créer un environnement favorable à la qualité de la vie									2				2
. améliorer les infrastructures institutionnelles existantes													
re: développement économique	2	2		2	2	4	3	3	1		2		21
re: qualité de la vie					1	1	2			2		2	8
. créer des infrastructures institutionnelles nouvelles													
re: développement économique	1		2		3	1		1	2	3			13
re: qualité de la vie									1				1
. améliorer les infrastructures physiques existantes													
re: développement économique				1	1						2		4
re: qualité de la vie							1		1				2
. créer des infrastructures physiques nouvelles													
re: développement économique		1		1			1						3
re: qualité de la vie													
. modifier la réglementation gouvernementale													
re: développement économique					1		2	3					6
re: qualité de la vie									1				1
. modifier l'organisation du pouvoir													
par le biais de la déconcentration					1		1						2
par le biais de la participation aux décisions												2	2
par le biais de la concertation	1					1					2	2	6
. Proposition globale de développement			1										1
TOTAL	7	6	3	5	9	8	9	9	9	7	6	8	<u>86</u>

Il n'a pas été facile de trouver une typologie assez générale tout en étant significative pour les regrouper. Le contenu de chaque proposition est spécifique et nous ne prétendons pas en reconstituer toute la substance. Nous pensons cependant être en mesure de reconstituer un portrait global essentiel à toute analyse au risque d'alourdir le texte.

Quatre (4) propositions visent à la création d'entreprises nouvelles; sept (7) demandent un appui financier pour l'entreprise locale et cinq cherchent à créer un environnement plus favorable au développement économique et à la qualité de la vie. Cependant, c'est à l'amélioration (30) et à la création (13) de nouvelles infrastructures institutionnelles que s'attaquent un nombre imposant de propositions (43); trente-quatre (34) favorisent le développement économique et neuf (9) la qualité de la vie. Neuf (9) propositions visent à améliorer les infrastructures existantes et à en créer de nouvelles; sept (7) demandent de modifier la réglementation gouvernementale et les dix (10) dernières ont pour objectif de modifier l'organisation du pouvoir régional <sup>(1)</sup> .

Les quatre (4) propositions qui visent la création d'entreprises nouvelles dans la région font appel à l'initiative privée en même temps qu'à l'initiative gouvernementale. Le coût élevé de leur réalisation

---

(1) Nous reproduisons en annexe le contenu de ces propositions.

explique en partie cette situation. Ces entreprises sont toutes reliées au secteur des ressources naturelles. Deux d'entre elles cependant débordent le domaine conventionnel de l'exploitation des ressources pour se situer dans un créneau technologique. Si le virage technologique peut avoir une dimension régionale de création d'emplois, c'est possiblement en liaison avec l'établissement d'entreprises technologiquement avancées reliées à l'exploitation des ressources.

Les sept (7) propositions qui demandent un appui financier à l'entreprise locale n'ont rien de très original. Certaines d'entre elles indiquent cependant que les programmes nationaux du gouvernement ne sont pas toujours adaptés aux besoins spécifiques des régions-ressources. Il est naturellement difficile pour un état central de construire un programme pour chaque région. Une véritable politique régionale impliquerait cependant la possibilité de tenir compte des situations particulières des régions dans la construction de programmes. Par exemple, un plan agro-alimentaire régional construit à partir des possibilités et des problèmes d'une région sera sûrement plus efficace et mieux adapté qu'un plan national. Il est naturellement plus simple d'imposer la cohérence par en haut à l'aide d'un plan national. Rien n'empêche qu'elle pourrait être maintenue par l'harmonisation des plans de chacune des régions. L'éloignement des grands marchés et les coûts de transport élevés pour les produits agricoles et les produits manufacturiers sont des problèmes importants pour des régions éloignées. Ils ne font pas partie des préoccupations du gouvernement central.

Les cinq (5) propositions qui s'intéressent à créer un environnement favorable au développement économique et à la qualité de la vie sont d'un intérêt inégal. Celles qui mettent l'accent sur l'importance du rapport capital-travail dans le développement régional nous apparaissent particulièrement importantes. Même si c'est une prise de conscience timide qui n'aboutit pas à des solutions concrètes, il y a une volonté manifeste d'examiner plus en profondeur cette dimension du développement. Région fortement syndiquée dans laquelle prédominent les grandes entreprises, la région pose un défi particulier aux petites et moyennes entreprises. Le syndicalisme joue un rôle positif dans le développement régional en assurant la défense des intérêts des travailleurs et en augmentant le pouvoir d'achat local. C'est une source de dynamisme social. Les salaires élevés qui en résultent et les risques de conflit de travail ont cependant un effet négatif sur l'entrepreneurship local. Une conscience plus aiguë de la place du syndicalisme dans le développement régional nous apparaît particulièrement importante dans la mise en place d'un processus de développement local.

Les quarante-trois (43) propositions concernant l'amélioration et la création de nouvelles infrastructures institutionnelles nous indiquent très clairement que les régionaux perçoivent que l'action des divers agents économiques sur le territoire est mal coordonnée. Il y a un gaspillage d'énergie et de ressources. Les nouveaux secteurs de développement-loisir-culture-environnement souhaitent plus spécialement une collaboration plus

étroite avec les autres secteurs; une meilleure articulation avec l'enseignement et la recherche apparaît également souhaitable.

Les propositions sur la création d'infrastructures institutionnelles nouvelles sont particulièrement importantes. Elles cherchent à favoriser le développement régional par l'institutionnalisation d'une meilleure collaboration entre les acteurs et, par la mise en place d'organismes nouveaux susceptibles de stimuler le développement, particulièrement dans le secteur de la recherche.

Les neuf (9) propositions visant à améliorer les infrastructures physiques existantes et à en créer de nouvelles nous laissent croire que ce n'est plus un problème majeur pour le développement de la région. Seul le secteur touristique présente quelques propositions nouvelles.

Les sept (7) propositions qui demandent une modification de la réglementation gouvernementale traduisent plutôt des préoccupations nationales en région.

Enfin, les dix (10) propositions qui abordent la question du pouvoir régional touchent à la fois à la déconcentration administrative, à une plus grande implication des régionaux dans les décisions qui les concernent et à l'organisation de la concertation en région. Une volonté timide de décider davantage se manifeste sans toutefois qu'un modèle très clair d'une organisation nouvelle n'émerge.

Voilà donc le plan d'action de la région pour les prochaines années, tel qu'il apparaît dans les propositions du Sommet. Quelque part entre un plan intégré et cohérent rédigé par une équipe d'experts et une collection de propositions disparates sans cohérence, ce plan d'action nous situe au coeur des préoccupations des acteurs du développement de la région. Créer de nouveaux projets, mieux coordonner l'action, se donner de nouvelles institutions de recherche et de planification, acquérir de nouveaux pouvoirs, voilà quelques thèmes qui en résument l'essentiel.

Résultat d'un long processus de concertation et de recherche-action, nous pouvons croire que les acteurs concernés par ces propositions les mettront en application et qu'ils apporteront ainsi des solutions aux problèmes de la région.

#### CONCLUSION

En guise de conclusion, pouvons-nous affirmer que le Sommet de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a contribué à la mise en place d'un processus d'auto-développement régional? Tout en admettant qu'il sera nécessaire de connaître le degré de réalisation des engagements pris et les suites qui seront données à cette démarche, nous croyons que c'est un pas dans cette direction. Prise de conscience collective des problèmes de la région, volonté de prendre des initiatives pour les résoudre, mise en place

d'une démarche appropriée de concertation et de recherche-action, identification de projets concrets, pouvoir local accru, voilà autant d'éléments qui nous amènent à poser ce diagnostic, malgré des interrogations profondes sur les limites de cette démarche. Nous ne sommes cependant pas en mesure de dire si cette action est susceptible de provoquer un retournement majeur du processus de développement dépendant.

Le Sommet a d'abord été l'occasion d'une prise de conscience collective des principaux problèmes de la région, de l'essoufflement de la dynamique actuelle du développement reposant sur les grandes entreprises et l'État, et de ses conséquences sur l'emploi en termes de stagnation présente et de déclin futur. Il a permis de constater le peu de pouvoirs de décision des régionaux et l'importance de ces pouvoirs de décision dans le développement. Capable de mobiliser l'ensemble des forces régionales dans une démarche jugée fructueuse, le Sommet a donné le goût aux régionaux de prendre en main leur développement et de travailler à créer les instruments appropriés. C'est au niveau du processus de travail que le Sommet nous apparaît particulièrement prometteur. Il est en quelque sorte une réappropriation du pouvoir de réflexion sur son développement que se donne une région. Basé sur la concertation et la recherche-action, il génère et diffuse une connaissance nouvelle en région. Il contribue ainsi à l'érosion du pouvoir d'information de l'État et des grandes entreprises. Il dépasse l'approche traditionnelle du projet par projet et est susceptible de produire une vision plus cohérente et plus large du développement.

Le Sommet est aussi une démarche d'action qui cherche des solutions alternatives au développement traditionnel. Même si les moyens d'actions mis de l'avant demeurent rudimentaires, certaines propositions cherchent à accroître le pouvoir de la collectivité régionale sur l'action de l'état et des grandes entreprises. Une association plus étroite à la gestion des ressources naturelles est réclamée. Dans l'ensemble, les propositions mises de l'avant vont dans le sens de l'accroissement de l'autonomie de la région. Elles font aussi appel à la concertation de tous les acteurs pour créer un environnement favorable au développement et pour maximiser la contribution des ressources existantes. Le tourisme, la culture et le loisir y prennent une large place. Le développement de la recherche et la maximisation des retombées de l'exploitation des ressources naturelles apparaissent au rang des préoccupations importantes. Il y a en quelque sorte une volonté manifeste de donner un contenu positif et de participer au virage technologique dans le secteur des ressources naturelles. Les projets de création d'entreprises nouvelles vont dans cette direction.

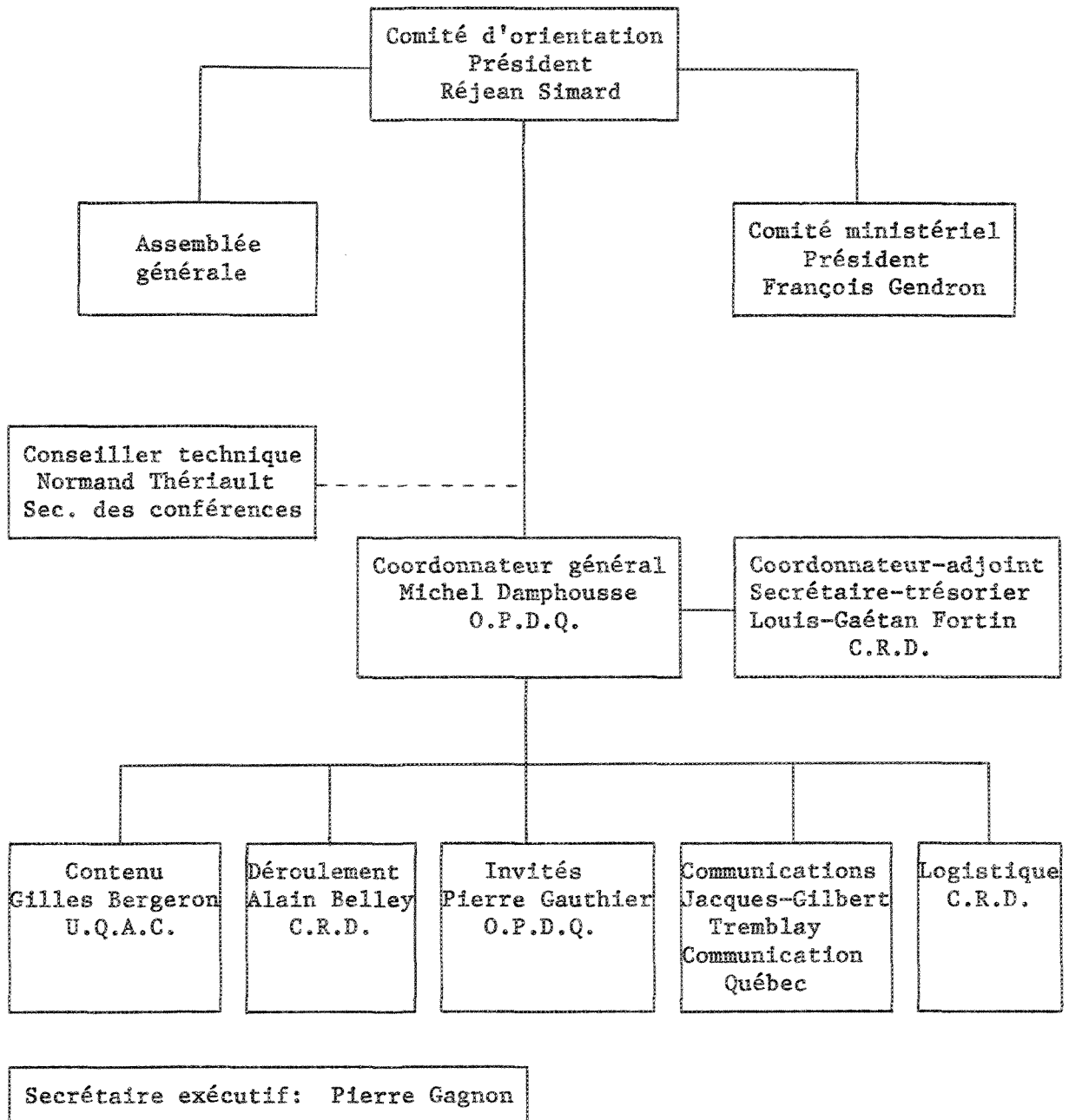
Des interrogations demeurent. Peut-on parler d'auto-développement s'il n'y a pas un large consensus des forces sociales sur un projet collectif et sur le prix qu'on accepte de payer pour le réaliser? La concertation est un pas dans cette direction mais des efforts importants restent à faire pour dégager une vision d'avenir cohérente. Est-il possible de le faire en l'absence d'un pouvoir régional légitimement élu?

Dans quel secteur l'entrepreneurship local pourra-t-il se manifester? Les nouveaux secteurs de développement tel le tourisme, la culture et les loisirs sont-ils appelés à jouer un rôle significatif? Les secteurs qui exigent les technologies les plus nouvelles sont-ils ouverts aux régionaux? Dans quelle mesure une région peut-elle exercer un certain contrôle sur la gestion de ses ressources naturelles dans le contexte politique et économique actuel?

Dans une région très fortement intégrée à l'économie dominante sur le plan de la technologie, des capitaux, du marché et de la culture, ces problèmes se posent avec une acuité particulière. Certaines propositions du Sommet apportent des commencements de réponse, mais nous en sommes encore loin d'une stratégie. La porte de l'auto-développement régional est étroite. C'est cependant dans la promotion d'une société responsable que se trouve la solution aux problèmes présents et futurs des collectivités régionales.

## ANNEXE 1

## ORGANIGRAMME



ANNEXE 2

LES QUATRE ÉTAPES CONDUISANT AU SOMMET RÉGIONAL



4

**LE SOMMET DE LA CONCERTATION.**

Une étape importante de notre développement régional!

Plus de 150 décideurs et décideuses du Saguenay-Lac-Saint-Jean--Chibougamau-Chapais qui s'engagent publiquement au cours d'un sommet de trois jours à poser des gestes concrets pour l'avenir de notre région à partir d'une centaine de propositions issues des étapes précédentes.

2  
3  
4  
MAI

1984

**CONSENSUS = FORUM**

3

200 personnes, déléguées par les zones et les tables sectorielles qui dégagent des consensus établissent des priorités en vue du Sommet.

3-4  
FÉVRIER

1984

**CONCERTATION = TABLES SECTORIELLES**

2

300 personnes-ressources de la région qui exercent une activité dans un secteur donné et qui se concertent autour de 12 thèmes-clés.

- Environnement
- Agriculture et agro-alimentaire
- Industrie de la forêt
- Mines et Moyen-Nord
- La coopération
- La gestion des ressources humaines
- Développement industriel et entrepreneurship
- La culture
- Le virage technologique
- Concertation et pouvoir régional
- Tourisme et loisirs
- Le secteur tertiaire

OCTOBRE  
NOVEMBRE

1983

**CONSULTATION = COLLOQUES DE ZONE**

1

Plus de 1200 citoyennes et citoyens qui croient en l'avenir de notre région et qui se prononcent lors des huit colloques de zone.

- |                  |                |
|------------------|----------------|
| 27 avril         | Alma           |
| 1er mai          | Saint-Félicien |
| 7mai             | Dolbeau        |
| 9, 10 et 11 mai  | Chicoutimi     |
| 15 mai           | Roberval       |
| 17, 18 et 19 mai | Jonquière      |
| 29 mai           | La Baie        |
| 11 et 12 juin    | Chibougamau    |

AVRIL  
MAI  
JUIN

1983

## ANNEXE 3

## Liste des propositions votées au sommet

Quatre (4) propositions visent à créer des entreprises nouvelles dans la région: implantation d'une usine de panneaux gaufrés; réouverture de l'usine de pâte et papier à Desbiens; entreprise spécialisée dans la commercialisation des technologies de l'aluminium; complexe de fabrication de bacillus thuringiensis (pour combattre la tordeuse du bourgeon de l'épinette).

Sept (7) propositions demandent un appui financier à l'entreprise locale: appui pour l'aménagement des forêts privées; appui pour permettre aux agriculteurs de rencontrer les exigences des lois sur l'environnement; mise en place d'un plan agro-alimentaire régional; programme de modernisation des entreprises de transformation agro-alimentaire; aide au transport hors région des produits manufacturés, au développement culturel et au fonds de récupération Desjardins.

Cinq (5) propositions visent à créer un environnement plus favorable au développement économique et à la qualité de la vie: améliorer les rapports entre le mouvement coopératif et le syndicalisme; meilleure connaissance de la situation des relations de travail dans la région; promotion de la productivité; protection des paysages; prise de position de principe en faveur du désarmement.

Cependant, c'est à l'amélioration (30) et à la création (13) de nouvelles infrastructures institutionnelles que s'attaquent un nombre imposant de quarante-trois (43) propositions. Des trente (30) propositions visant à améliorer les infrastructures institutionnelles existantes, vingt et une (21) concernent le développement économique et huit (8) la qualité de la vie: restructurer les programmes de formation en foresterie; développer la recherche en foresterie; coordonner la recherche agro-alimentaire; développer des rapports plus étroits entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise; mieux articuler la formation avec le monde du travail; améliorer l'éducation coopérative; développer la recherche médicale en région; encourager le loisir scientifique; confectonner un plan d'accueil et d'information touristique; mieux planifier et bonifier le schéma d'aménagement des MRC; revitaliser les centres-villes; créer des banques de terrain pour les coopératives; favoriser une utilisation plus rationnelle de l'équipement du monde scolaire et municipal; accroître l'implication des municipalités, des institutions d'enseignement et des entreprises dans le développement culturel; favoriser une meilleure intégration du réseau de transport municipal et scolaire; améliorer le réseau de transport en commun; améliorer le réseau téléphonique régional; implanter les services complets de Radio-Canada; améliorer les services de santé; améliorer les services gouvernementaux aux autochtones; appuyer le développement de l'hôpital régional; favoriser la pré-retraite; reconnaître le statut socio-économique des créateurs; développer des marchés extra-régionaux; créer des consortium de vente.

Treize (13) propositions visent la création d'infrastructures institutionnelles nouvelles soit: une société régionale pour le développement des minéraux industriels; un centre de recherche sur la mise au point d'une technologie de fabrication de charbon (étude de faisabilité); un plan récréo-touristique régional; une corporation régionale de récupération; un centre limnologique sur les pluies acides; le développement de l'informatique industrielle; un centre de recherche sur l'aluminium (étude d'opportunité); un bureau des innovations technologiques; un office régional des congrès; une commission de concertation municipale en loisirs; une coopérative de développement régional; une fondation d'éducation à la santé et l'environnement; un ministère des forêts.

Neuf (9) propositions visent à améliorer les infrastructures physiques existantes ou à en créer de nouvelles soit: l'aménagement d'accès publics aux lacs et rivières de la région; l'aménagement de la rivière Ashuapmouchouan; la correction du réseau routier pour des fins de sécurité et son développement pour des fins d'efficacité; l'amélioration du réseau aérien; l'accès au logement pour les personnes âgées; l'extension du réseau de gaz naturel à l'ensemble de la région; l'implantation d'un réseau d'érablières touristiques et d'un circuit cyclable récréo-touristique.

Sept (7) propositions demandent de modifier la réglementation gouvernementale pour: un meilleur contrôle sur les commerçants itinérants; un élargissement de l'accès au crédit touristique; l'application de la

réglementation de la construction; l'accès des coopératives au financement par le biais du R.E.A.; le traitement des ristournes par le ministère du revenu; l'aide technique de la société de développement coopératif; la réglementation sur l'usage du tabac.

Enfin, dix (10) propositions cherchent à modifier l'organisation du pouvoir régional par le biais de la déconcentration, de la participation aux décisions et la concertation: présence en région du ministère du tourisme; aide au secteur du commerce de la part du MICT; partage des responsabilités pour l'aménagement des forêts privées; participation des régionaux à la gestion des programmes d'emplois communautaires; participation des usagers à la gestion des services gouvernementaux; développement des communications; l'importance de la concertation dans le développement régional; le suivi du Sommet économique.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

- (1) Ce texte a fait l'objet d'une communication au congrès de l'ACFAS tenu à Chicoutimi, mai 1985, sous les auspices de l'UQAC.
- (2) Polèse, M., Coffey, W., «Le concept de développement local en sciences régionales: voies de réflexion et de recherche», A.S.R.D.L.F., Poitiers, France, 1983, 21 p.
- (3) Julien, P.A., Sasseville, J.L., «Contributions à un nouveau paradigme de développement intégré», présentée au congrès international sur le développement intégré, Belgique, 1979, 24 p.
- (4) Prévost, P., Belley, M., «Développement régional et stratégie coopérative» in Stratégies et développement des coopératives, C.I.R.I.E.C., éd. du Jour, 1979, pp. 59-80.
- (5) Godard, O., «Décentralisation et développement local en France», C.I.R.E.D. (Centre international de recherche sur l'environnement et le développement), Paris, avril 1984, 14 p.
- (6) Sachs, I., Stratégies de l'écodéveloppement, Paris, Les Éditions ouvrières, 1980.
- (7) Friedmann, J., «Auto développement ou auto dépendance?», in Redéploiement industriel et planification régionale, Montréal, Université de Montréal, 1985, pp. 289-300.

## **Annexe 3.2**

# Les enjeux du sommet économique de 1984 et La structure de l'économie régionale

Par Gilles Bergeron, professeur UQAC

# Les changements au cours des 25 dernières années et quelques défis actuels qui en découlent

- La question que je propose à votre réflexion est de savoir comment l'évolution de la structure de l'économie de la région au cours des 25 dernières années a permis de répondre aux principaux enjeux du sommet de 1984 et ainsi d'améliorer la compétitivité de la région dans le contexte actuel de la mondialisation et de l'économie du savoir et d'attirer votre attention sur quelques grands défis qui découlent de cette réflexion.
- La structure de l'économie, peut se définir comme le mode d'organisation qu'une collectivité utilise pour satisfaire ses besoins.

# Plan de l'exposé

- La réponse aux principaux enjeux du sommet économique de 1984

1-freiner la décroissance des emplois dans les entreprises liées à l'exploitation des ressources naturelles par la création d'un réseau de pme à forte croissance.

2-se donner un pouvoir régional accru.

3-intégrer le respect de l'environnement dans la stratégie de développement de la région.

4-mieux positionner la structure des activités dans des secteurs en croissance.

5-favoriser le développement du secteur tertiaire et de l'économie du savoir.

6 améliorer la performance de l'économie régionale.

7-en guise de conclusion.

# Les principaux documents utilisés

- Bergeron G., Sommet sur le développement et l'économie de la région 02, État de la situation : une région à la recherche d'alternatives, juin 1983.
- Le portrait socioéconomique des régions du Québec, l'ÉconoMètre, mdei 2009.
- Institut de la statistique du Québec.

# 1-L'enjeu de freiner la décroissance des emplois dans le secteur des ressources naturelles par la création d'un réseau de pme à forte croissance

- La situation en 1983

“Les industries des pâtes et papiers et de l'aluminium se sont lancées dans des programmes de modernisation dont l'effet a permis de consolider la base industrielle de la région; par contre, en dépit du volume accru des matières premières traités par leurs nouvelles installations, le besoin de main d'œuvre a diminué.” Bergeron 83 P.1

“Des questions se posent particulièrement dans le cas des retombées provenant de l'utilisation et de l'exploitation des ressources agricoles, forestières et hydro-électriques.” Bergeron 83 p.5

# 1-(Suite)

- Dans le secteur de la forêt, les problèmes d'approvisionnement sont déjà évidents.

“ Le développement d'une technologie forestière de pointe par des pays étrangers et l'exploitation locale irrationnelle et peu imaginative de la matière ligneuse ont eu pour conséquence de réduire considérablement notre potentiel d'approvisionnement, de reculer les frontières de nos forêts régionales, d'augmenter les coûts de transport et d'exploitation et d'anéantir à la fois notre position concurrentielle et notre force d'attraction envers les entreprises nouvelles.” Bergeron 83 P.3

“ Au delà de la conjoncture, c'est à un véritable problème structurel d'approvisionnement en bois résineux auquel fait face l'industrie régionale. Lorsque l'industrie régionale fonctionne à pleine capacité, elle s'approche du maximum possible de coupe de bois résineux. La modernisation récente des usines de pâtes et papier risque donc d'amplifier ce problème d'approvisionnement”. ”Bergeron 83 p.61

# 1-(Suite)

- La modernisation de l'industrie laitière augmente les sols disponibles et la diversification de la production et la transformation des produits se heurtent aux contraintes de la commercialisation.

-l'exploitation des ressources selon l'approche traditionnelle n'est pas un point d'appui pour la relance de l'économie régionale." Bergeron 83 p.3

- Les investissements dans les grandes entreprises de la région:
  - amélioration de la productivité,
  - amélioration de la compétitivité,
  - augmentation de la production et de l'utilisation des ressources,
  - amélioration des conditions de travail,
  - amélioration des salaires,
  - diminution de l'importante du nombre d'employés, mais la masse salariale diminue en proportion moindre.

# 1-(Suite)

- Ce qui a été fait

1-la dynamique de modernisation des grandes entreprises accompagnée des pertes d'emplois s'est poursuivie et une nouvelle phase de modernisation s'annonce dans le secteur du bois et de l'aluminium.

l'emploi direct dans le secteur des pâtes et papier passe de 4900 en 1981 à 1924 en 2006 et l'emploi direct chez Alcan passe de 9270 à 6115 en 2003.

2-des initiatives importantes ont été prises pour stimuler la création et le développement des pme, particulièrement dans le capital de risque avec la création d'un fonds régional de capital de risque et la régionalisation des fonds nationaux. La création d'emplois dans les pme n'est pas en mesure de compenser les pertes dans les grandes.

# 1-(Suite)

3-des efforts de diversification dans la 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> transformation ont été faits; particulièrement dans le secteur du bois et de l'aluminium.

4-une meilleure utilisation des feuillus dans le secteur du bois a permis la création de nouvelles entreprises.

5-un système de production local dans le secteur de l'aluminium s'est progressivement mis en place combinant des efforts au niveau de la recherche, de l'innovation; de l'exportation et de la coopération entre les acteurs.

# 1-(Suite)

Le résultat : des pme qui tardent à prendre la relève .

Les grandes entreprises continuent de jouer un rôle très important dans l'économie de la région et leurs projets de modernisation auront un impact majeur au cours des prochaines années.

La part des emplois des pme du secteur manufacturier s'est accrue de façon significative.

- 75% des emplois du secteur manufacturier sont dans les grandes entreprises en 1981,
- 42% en 2006, proche de celle du Québec qui est à 40%.

C'est le résultat d'une forte baisse des emplois dans les grandes entreprises et d'une augmentation des emplois dans les pme.

# 1-(Suite)

- Les défis

- 1- se donner un plan régional de repositionnement des activités de la forêt dans le cadre de la restructuration d'Abitibi-Bowater, les limites des ressources disponibles, la nouvelle politique du Québec, des nouvelles lectures des défis environnementaux, et des changements de la demande à l'échelle mondiale.
- 2- poursuivre le développement d'un système de production local dans le secteur de l'aluminium. et s'assurer que le projet ap 50 augmente nos compétences et notre savoir-faire..
- 3- financement : fonds de reconversion industriel à partir des redevances sur l'utilisation des ressources naturelles.

## 2-Se donner un pouvoir régional accru

- La situation en 1983

“ La région a un contrôle relativement faible sur son développement et elle est largement dépendante des pouvoirs extérieurs dans le secteur public comme dans le secteur privé.” Bergeron 83 P.7

“ Le développement de la région pose la question du pouvoir régional”Bergeron p.10

## 2-(suite)

- Dans le secteur privé,
  - les sièges sociaux des grandes entreprises de la région se trouvent à Montréal, Toronto, New York.
  - le commerce de détail glisse progressivement aux mains de groupes nationaux et internationaux.
  - le secteur de l'agriculture, les sous-traitants des grandes entreprises, quelques entreprises du secteur agroalimentaire et les entreprises du secteur de la coopération demeurent sous le contrôle régional.
- Dans le secteur public,
  - le pouvoir local est dans les 6 principales villes de la région, la concertation régionale est a ses débuts, émergence des mrc et des conseils régionaux dans plusieurs domaines.

## 2-(suite)

- Ce qui s'est passé

Dans le secteur privé

-concentration des entreprises dans le secteur de la forêt, éloignement des centres de décision dans les grandes entreprises, transfert de la propriété des entreprises régionales dans le secteur des services. Consolidation du secteur coopération et création d'entreprises dans le secteur de l'économie sociale.

Dans le secteur public

-organisation de la concertation régionale en plaçant les élus locaux au centre de la démarche, structurant la collaboration Québec-région dans une démarche contractuelle, mise en place de la stratégie de créneaux d'excellence, fusion des trois villes au Saguenay, renforcement des mrc et des conseils régionaux, les secteurs en émergence ont de la difficulté à faire valoir leurs intérêts.

## 2-(suite)

- Le résultat : à la recherche d'un pouvoir perdu

Le pouvoir régional s'est affaibli dans le secteur privé. Les grandes entreprises de la région dans le secteur du bois sont en compétition avec un plus grand nombre d'entreprises dans le plan de restructuration d'Abitibi-Bowater et les projets d'investissements dans le secteur de l'aluminium sont en compétition avec les projets dans d'autres secteurs chez Rio Tinto Alcan.

Le pouvoir régional dans le secteur public s'est modifié. La création de la ville Saguenay permet une meilleure coordination des efforts dans cette sous-région. La place de la région dans la stratégie d'utilisation et de gestion des ressources naturelles est à faire.

Les secteurs en émergence ont de la difficulté à faire valoir leurs intérêts.

## 2-(suite)

- Le défi pour la région :
  - se positionner favorablement dans ce nouveau contexte par rapport aux deux grandes entreprises, défendre avec fermeté les projets régionaux, chercher à profiter des opportunités offertes par ces nouveaux réseaux d'affaire...
  - Poursuivre les efforts pour participer à la stratégie d'utilisation et de gestion des ressources naturelles.
  - Développer l'intrapreneurship dans les entreprises régionales de propriété étrangère.
  - Réussir le transfert régional du changement de garde des entreprises.

## 2-(suite)

- Capitaliser sur notre expertise dans le secteur de la coopération et développer des entreprises de l'économie sociale : un secteur créateur d'emplois et de réponses à des besoins sociaux,
- donner plus de place aux secteurs en émergence; gouvernance structurée dans certains secteurs, canaliser les besoins de leur secteur, place aux secteurs orphelins;
- participer aux stratégies d'utilisation et de gestion des ressources;
- maintenir une vision régionale sur les grands enjeux de développer et éviter la division en deux sous-régions.

## 3-intégrer le respect de l'environnement dans la stratégie de développement de la région.

- La situation en 1983

“ Par ailleurs, l'environnement a gagné progressivement la place qu'il mérite. C'est maintenant une porte ouverte à l'émergence d'un nouveau modèle de développement régional,” Bergeron 83 p.1

-les débats sur l'utilisation ou la conservation du potentiel aménageable des rivières Ashuapmushuan, Mistassini et Péribonca qui représentaient 1200MW, soit l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'usine Grande Baie.

-l'utilisation polyvalente des ressources, industrie, loisir et tourisme.

-potentiel de développement des activités d'assainissement des eaux et de recyclage des déchets.

-préoccupations des économies d'énergies.

## 3-(suite)

- Ce qui a été fait

-des initiatives nouvelles ont été prises : économie d'énergie, recyclage des déchets, région laboratoire de développement durable, les indicateurs régionaux de développement durable, la Chaire en écoconseil, le repositionnement de la forêt comme activités de captage du co 2.

## 3-(suite)

- Le résultat : une région qui progresse dans la voie du développement durable.

-des rapports plus harmonieux entre environnement et développement, mais la contestation vient d'ailleurs pour la contestation de la gestion de la forêt et l'eau.

-nos comportements de consommateurs ne sont pas très différents d'ailleurs.

- Le défi

donner une voie plus structurée à la lutte contre la pauvreté et à la recherche de l'équité dans une stratégie de développement durable.

## 4-Mieux positionner la structure des activités dans des secteurs en croissance

- La situation en 1983

Tableau 1 - Répartition des emplois en 1981 par grands secteurs de l'activité économique en %

	Région 02	Québec	Écart R/Q
Primaire	11.5	4.8	+6.7
Secondaire	22.7	23.2	-.5
Construction	6.2	4.3	+1.9
Tertiaire	59.6	67.7	-8.1
	100 %	100 %	

- Ce qui a été fait

des efforts de diversification dans le secteur secondaire dans le secteur agroalimentaire, dans le secteur du bois, dans le secteur de l'aluminium et des efforts diversifiés dans le secteur tertiaire.

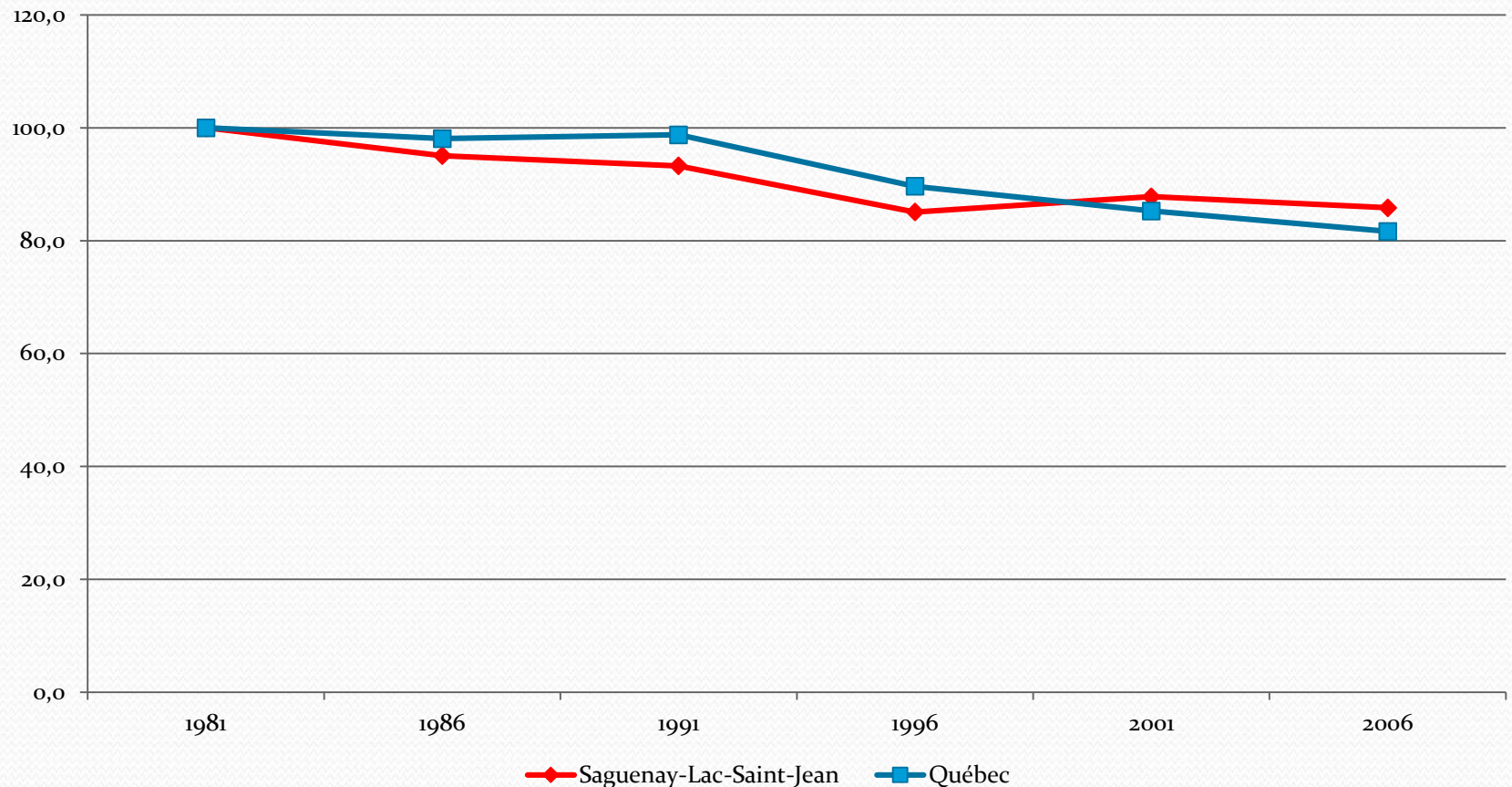
## 4-(suite)

Tableau 2 – Répartition des emplois en 2008 par grands secteurs de l'activité économique en %

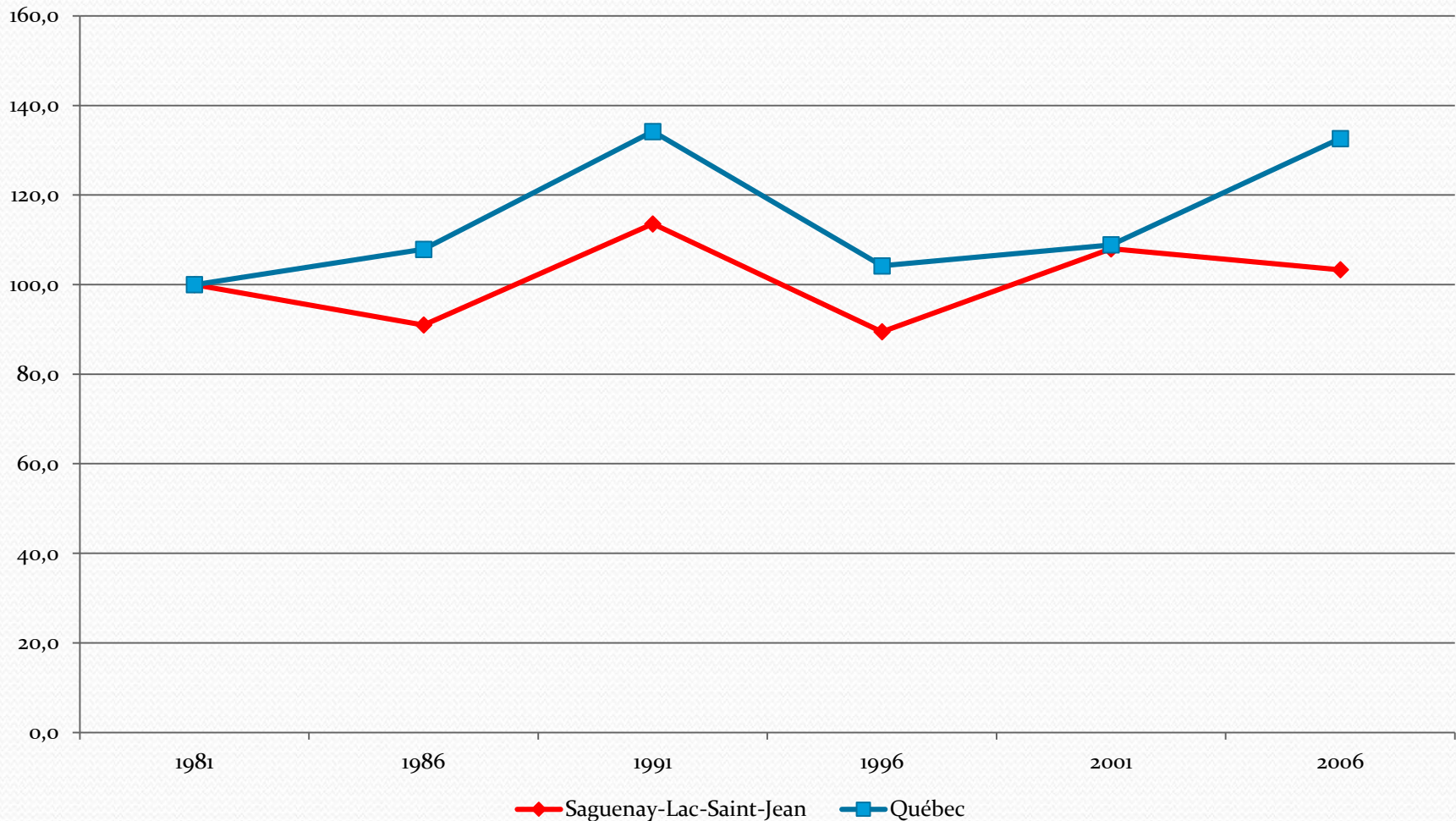
	Région 02	Québec	Écart R/Q
Primaire	5.5	2.4	+3.1
Secondaire	14.4	14	+0.4
Construction	5.1	5.6	-0.5
Tertiaire	74	78	-4

-la répartition régionale des emplois se rapproche de celle du Québec.  
Une analyse plus fine des statistiques indique un faible niveau de diversification de l'économie régionale.

## Évolution de la population active dans le secteur primaire, indice 1981=100, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Québec, 1981-2006



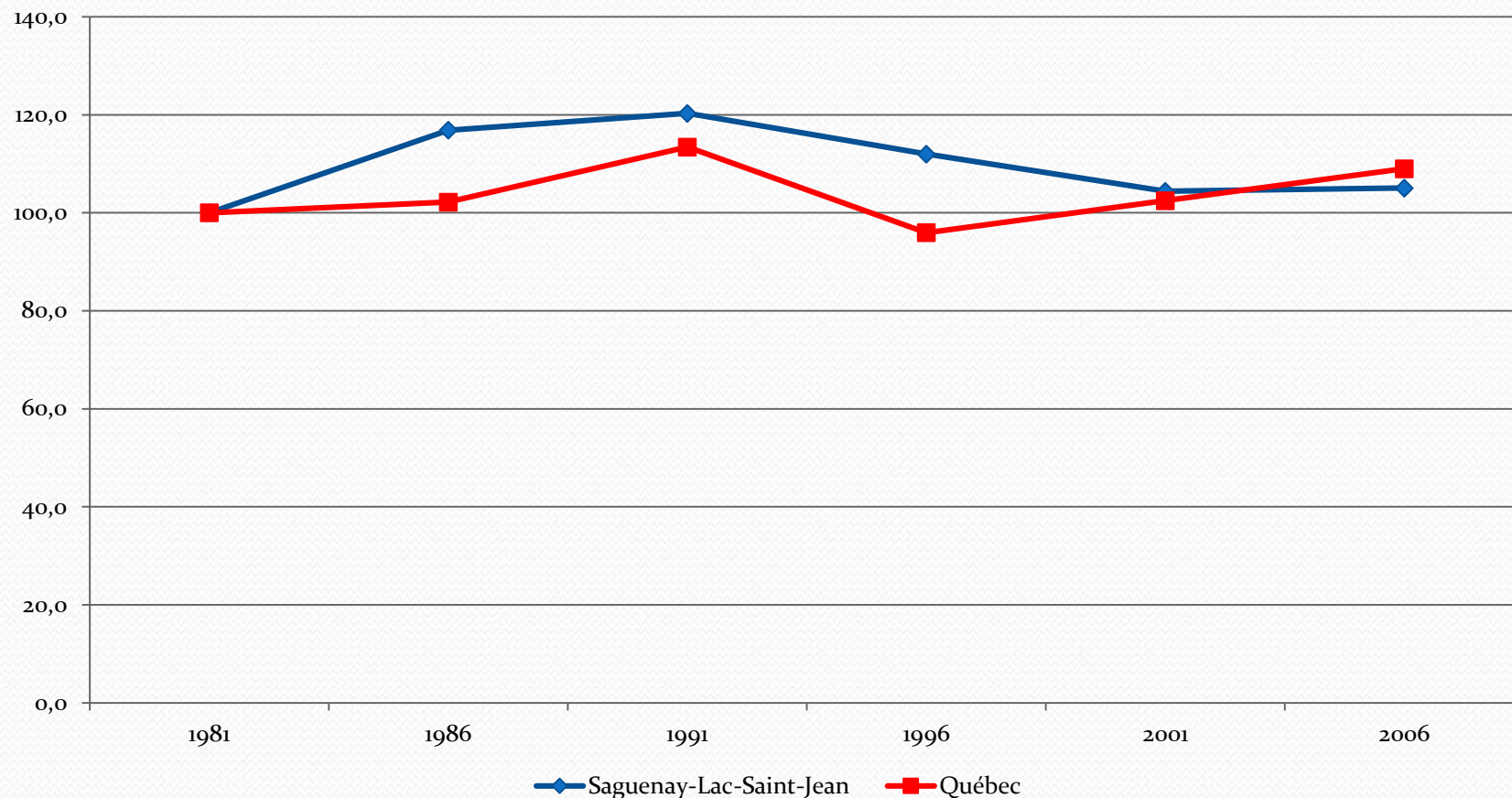
## Évolution de la population active dans la construction, indice 1981=100, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Québec, 1981-2006



Source : Statistique Canada, Recensements de la population ; Traitement : CRDT-UQAC.

Note : Les noms des secteurs sont Bâtiments et travaux publics en 1981, Construction (F) en 1986 et en 1991, Construction (23) en 2001 et en 2006.

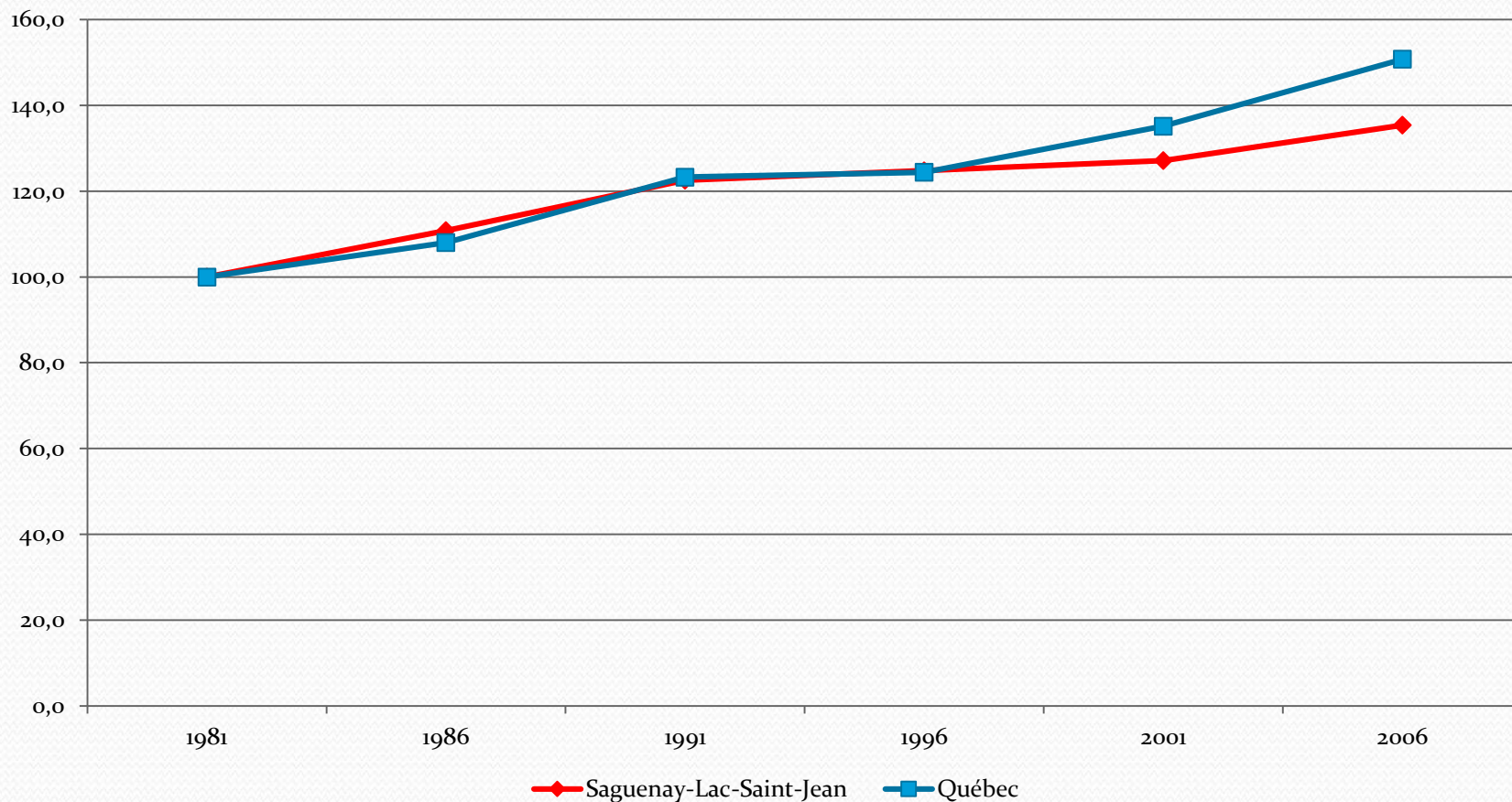
## Évolution de la population active dans l'administration publique, indice 1981=100, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Québec, 1981-2006



Source : Statistique Canada, Recensements de la population ; Traitement : CRDT-UQAC.

Note : Les secteurs sont Administration publique et défense en 1981, Services gouvernementaux (N) en 1986 et 1991, Administrations publiques (91) en 2001 et 2006.

## Évolution de la population active dans le secteur tertiaire, indice 1981=100, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Québec, 1981-2006



## 4-(suite)

### Le défi

Développer une stratégie pour se positionner rapidement dans les secteurs en émergence et se donner de nouveaux créneaux de développement.

## 5-Favoriser le développement du secteur tertiaire et l'intégration de l'économie régionale dans l'économie du savoir

- La situation en 1983

“ la tertiariisation de l'économie contrôlée par les grands centres est possiblement une hypothèse qui explique la perte de vitesse de la région partir des années 60 et tout particulièrement des années 70” Bergeron 83 p.50

“ On a cru à tort que le développement du secteur tertiaire n'était pas une priorité régionale et que de toute façon, il suivrait automatiquement le développement et l'expansion du secteur secondaire ce qui ne semble pas être le cas. Le problème est d'autant plus sérieux que le secteur tertiaire est un grand créateur d'emploi et qu'une partie de plus en plus grande des entreprises de ce secteur sont des moteurs du développement.” Bergeron 83 P.79

## 5-(suite)

“ À une époque où le tertiaire moteur, la recherche et l’innovation sont considérés comme les clefs du développement futur, il faut s’interroger sur la place qui sera faite aux régions dans cette relance et sur la place que nous devons occuper. ”Bergeron 83 p.51

-quelques éléments de l’analyse

-dans les activités de recherche et de développement :

-importance de l’UQAC et des cegeps; et volonté d’utiliser la recherche pour promouvoir le développement.

-importance de la concertation entre les acteurs

-faire des efforts dans les secteurs où l’expérience et l’expertise régionales sont développées et donner une attention plus grande aux besoins des pme

-dans l’éducation et les loisirs

-bien pourvu en ressources humaines et physiques;

-aider les jeunes à mieux connaître les besoins du marché du travail et à créer leur propre entreprises.

## 5-(suite)

-dans la communication et la culture

“ Rendre accessible des produits culturels des autres ne suffit pas. C’est le domaine de la création, de l’aide aux créateurs et de la diffusion de leurs produits qui doit devenir notre priorité.” Bergeron 83 p.8 :

-importance du développement des communications

-dans le domaine du tourisme

-beaucoup d’initiatives;

-apparaît comme un instrument de la diversification économique régionale;

-peu d’instruments de mesure;

-une meilleure planification et coordination est souhaitable;

-projet de Parc Saguenay et d’accès aux plages du lac St-Jean.

## 5-(suite)

-Ce qui a été fait

-des initiatives très nombreuses ont été prises :

- développement d'un tourisme qui mise sur les grands espaces;
- consolidation des services de santé spécialisés et des programmes de 2<sup>e</sup> cycle et de la recherche à l'UQAC.
- développement de la recherche dans les grands secteurs de l'économie régional, le bois, l'aluminium, les bleuets, les pme,
- Développement de l'expertise privée dans le secteur de l'énergie et de l'informatique,;
- Lutte au décrochage scolaire pour la qualification des ressources humaines

## 5-(suite)

### Les résultats

L'innovation économique et sociale prend une place grandissante dans la stratégie des entreprises régionales, mais la part relative de l'emploi dans le secteur tertiaire moteur demeure faible et notre contribution à l'avancement des connaissances demeure modeste.

### Le défi

Maintenir et développer notre compétitivité territoriale dans le cadre de l'économie du savoir par une stratégie d'intégration de l'information dans toutes nos organisations.

# 6-Améliorer la performance relative de la région

## 6-1-l'emploi

- en 1981, on constate un problème persistant de sous-emploi des ressources humaines dans la région, Le taux de chômage est de 12.9%; et le taux d'emploi de 47.1%.

Le taux de chômage est de 2.7% plus élevé que celui du Québec et le taux d'emploi est inférieur de 7.8%

- en 2008, le taux de chômage est de 8.5% et le taux d'emploi est de 55%

Le taux de chômage est à peine de 1.3% plus élevé que celui du Québec et le taux d'emploi est de 5% inférieur.

## 6-(suite)

La situation s'améliore, mais la situation relative ne s'améliore pas à cause du dynamisme de création d'emplois dans la région. Mais à cause de l'exode des jeunes.

- Entre 81 et 2008, la région a créé 21 732 emplois soit une augmentation de 21.3%, alors que le Québec a créé 1,073,780 emplois, soit une augmentation de 38.9% des emplois.

Il aurait fallu créer 18 000 emplois supplémentaires pour avoir la même performance que l'économie québécoise.

## 6-(suite)

### 6-2-l'évolution du revenu personnel disponible per capita

- en 1981, il est passé de 78% de celui du Québec à 92% de 1971 à 1981; il était de 7370\$ en comparaison de 8087\$;
- en 2008, le revenu personnel disponible par habitant est passé de 92% à 87.5% de celui du Québec, soit 22 429\$ en comparaison de 24 455\$.
- 25% des revenus viennent des paiements de transfert par rapport à 20% au Québec.

## 6-(suite)

### 6-3-le salaire hebdomadaire moyen

-en 1981, le salaire hebdomadaire moyen était de 16.4% supérieur à la moyenne québécoise soit 416.68\$ comparé à 346.47\$.

-en 2008, le salaire hebdomadaire moyen dans la région est légèrement inférieur; il est de 686,37\$ en comparaison de 711\$ pour le Québec.

## 6-(suite)

6-4-les brevets, inventions brevetées et les publications par 100 000 habitants

- les brevets dans la région passent de 2.4 en 1996 à 1.5 en 2006, alors que le Québec passe de 6.7 à 11.7;

- les inventions brevetées dans la région passent de 4.4 à 4 alors que le Québec passe de 6.2 à 11;

- les publications scientifiques dans la région passent de 18 à 20 en comparaison de 222.2 à 248.7 pour le Québec.

## 6-(suite)

### 6-5-la croissance de la population

“ La population demeure une variable-clef du développement tant du côté de l’offre que de la demande de biens et services. Elle est le moteur de développement, sa mesure de performance, de même que sa finalité.”Bergeron 83 P.11

#### La situation en 2001

-croissance rapide entre 1976 et 1982 de 16 500, au Lac-St-Jean et dans les zones rurales près des villes grâce à la hausse de la natalité et l’amélioration du bilan migratoire.

## 6-(suite)

-La population prévue par Cristian Pouyez et Yolande Roy était de 304 593 avec une hypothèse de fécondité faible et de mobilité plus grande que celle de 76 à 81.

Les résultats en 2008

- 274 911 habitants, par rapport à 7 750 504 habitants au Québec;
- entre 81 et 2001 baisse de .6% par rapport à une augmentation de 14.4% au Québec.
- prévision pour 2021, baisse de 9% par rapport à une augmentation de 9% au Québec.

# Conclusion

Une région encore à la recherche d'alternatives.

J'espère que ce retour sur notre histoire vous permettra de réfléchir sur notre avenir avec plus d'imagination et de ferveur.

Merci

## **Annexe 3.3**

### **LA TRAJECTOIRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION**

D'une démarche de reconversion industrielle  
à la mise en œuvre d'une stratégie d'intégration  
dans la société du savoir: les défis stratégiques  
de Ville Saguenay et de la région

Gilles Bergeron  
UQAC

## Avant-propos

Présenté dans le cadre du colloque « Le devenir de Saguenay, une région en réflexion prospective », le texte fait d'abord une analyse de la trajectoire de développement de la région à partir des sommets régionaux en décrivant brièvement la démarche, l'analyse de la situation, les solutions mises de l'avant et les principaux résultats. Nous avons été en mesure de consulter les principaux documents disponibles qui constituent une richesse pour comprendre le développement de notre région et nous avons bénéficié de la collaboration de Monsieur Alain Belley du CRCD.

Même si la région vit actuellement une période de crise importante, et que des problèmes structurels perdurent, il nous est apparu pertinent de faire le point sur les succès et les échecs des vingt dernières années pour éviter de céder à la panique ou encore donner prise à de nouveaux messies qui veulent construire l'avenir en oubliant l'histoire.

L'analyse des vingt dernières années nous indique que la région a poursuivi sa reconversion industrielle grâce à des initiatives multiples qui ont permis de remplacer les emplois perdus à l'occasion de la modernisation des grandes entreprises. De 1981 à 2001, le nombre d'emplois dans la région est passé de 110 465 à 127 600 emplois. Plusieurs des initiatives stratégiques ont été prises dans le cadre des sommets régionaux et le texte permet d'en suivre la progression.

Pour orienter la réflexion prospective, le texte présente ensuite la société du savoir comme nouveau paradigme de développement. Il met en évidence les caractéristiques de la société du savoir, les facteurs clefs de développement et les opportunités et les menaces des changements que nous vivons.

Une nouvelle société est en train de naître, il est essentiel d'en comprendre la complexité pour définir les stratégies appropriées pour le développement de notre région.

Le texte fait par la suite une brève analyse des opportunités et des menaces des récents changements dans la gouvernance de la région et présente quelques pistes de réflexion pour permettre à Saguenay et à la région de relever le défi de l'économie du savoir.

## **Plan de l'exposé**

1. Introduction
  
2. Les sommets régionaux de 1984 à 2004
  - 2.1 Le sommet de 1984 : une région à la recherche d'alternatives
  - 2.2 Le sommet de 1989 : l'État accompagnateur des régions
  - 2.3 La planification stratégique de 1996 : donnons-nous les moyens de construire notre avenir
  - 2.4 La planification stratégique 2001-2006 : construire une société régionale plus équitable et plus efficace
  - 2.5 Le rendez-vous national des régions 2003
  - 2.6 Le projet ACCORD 2003
  - 2.7 Les principaux acquis des sommets régionaux
  
3. L'émergence d'un nouveau paradigme de développement : la société de savoir
  - 3.1 Les caractéristiques de la société du savoir
  - 3.2 Les facteurs clés du développement
  - 3.3. Les opportunités et les menaces des changements
  
4. Les changements dans la gouvernance du développement régional et les défis de Ville de Saguenay
  - 4.1 La création de Ville de Saguenay
  - 4.2 La Conférence régionale des élus
  
5. Quelques pistes de réflexion

## **Le sommet de 1984 : une région à la recherche d'alternatives**

### La démarche :

- organisée par le gouvernement du Québec dans le cadre de sa démarche nationale de concertation;
- large participation de tous les acteurs sociaux, après hésitation de certains groupes;
- forte implication de l'université dans la préparation des documents d'appui et la définition des problèmes;
- sensibilisation de la population et télédiffusion des débats;
- difficulté d'intégrer les engagements politiques dans la démarche technocratique.

### L'analyse de la situation et le diagnostic :

- création d'emplois faible, sous-utilisation des ressources humaines;
- taux de syndicalisation élevé;
- forte dépendance de l'exploitation des ressources naturelles, des grandes entreprises, des pouvoirs extérieurs publics et privés;
- croissance lente et vieillissement de la population
- secteur manufacturier peu diversifié, dans des secteurs à faible croissance;
- bonne infrastructure dans le domaine de la santé et de l'éducation;
- faiblesse et morcellement du pouvoir local.

### Les solutions mises de l'avant :

- la modernisation des grandes entreprises est souhaitable, même si elle supprime des emplois;
- les préoccupations environnementales prennent de l'importance;
- le tourisme, un instrument de la diversification régionale;
- l'aide aux exportations des PME;
- importance accrue des activités de recherche et de développement;
- implication de la société civile dans le développement et la satisfaction des besoins sociaux.

### Les principaux résultats :

- développement d'une conscience régionale;
- reconnaissance de l'importance de la concertation et d'un pouvoir régional accru;
- mobilisation autour de l'emploi et de nouveaux rapports capital-travail;
- consensus sur l'autoroute Alma – La Baie;
- plan régional de développement récréo-touristique;
- démarrage de la recherche sur la transformation de l'aluminium et la productivité végétale;
- création d'un incubateur d'entreprises et d'une société de capital de risque en collaboration avec la grande entreprise (SOCCRENT);
- création de rapports de partenariat entre la grande et la petite entreprise avec la naissance de STASS.

## **Le sommet de 1991 : l'État accompagnateur**

### La démarche :

- le gouvernement du Québec renforce l'encadrement de la démarche;
- appel de projets à l'intérieur des enveloppes disponibles dans les programmes réguliers des ministères;
- enveloppe budgétaire relativement faible de 5 millions \$;
- démarche de priorisation de projets avec grille de classement mathématique;
- pas de document de diagnostic et de réflexion;
- 12 tables sectorielles proposent les projets;
- un forum régional établit les priorités.

### Les principaux résultats :

- la création d'une Région laboratoire de développement durable;
- la construction d'une piste cyclable au Lac-Saint-Jean;
- la création des Grands jardins de Normandin;
- la consolidation du CQRDA, issu de la biennale de 1988.
- la consolidation de SOCCRENT;
- l'entente sur le contournement de Jonquière pour l'autoroute Alma – La Baie.

## **Le plan stratégique régional de 1996 : donnons-nous les moyens de construire notre avenir**

### La démarche :

- la réforme Picotte force les régions à réfléchir sur leur avenir dans le cadre de la planification stratégique régionale;
- la région s'approprie la démarche et met en place un processus de réflexion très large;
- la formation d'un comité aviseur de la planification stratégique qui définit les grands enjeux dans un texte de base;
- la formation de comités d'experts qui fixent les priorités sectorielles;
- la préparation d'une première version du plan stratégique qui est soumis à un forum régional pour validation;
- la préparation d'une 2<sup>e</sup> version qui est soumise dans une audience publique dans chacun des MRC;
- l'adoption du plan et des projets par les états généraux réunissant 600 décideurs de la région;
- la négociation d'une entente de développement régional avec le gouvernement du Québec qui prend plusieurs années et qui a donné lieu à 28 ententes spécifiques.

### L'analyse de la situation et le diagnostic :

- une économie en perte de vitesse;
- une population décroissante et vieillissante;
- des territoires en déstructuration;
- des conditions de vie qui se détériorent;
- une organisation territoriale qui se cherche;
- des ressources et des connaissances liées à leur exploitation;
- des efforts de recherche accrus en liaison avec les besoins de la région;
- le potentiel de l'industrie touristique;
- un fort sentiment d'appartenance.

### Les solutions mises de l'avant :

- un projet de développement régional durable avec une proclamation officielle;
- prise en main de leviers sur l'utilisation des ressources naturelles et l'usage prioritaire de nos ressources collectives. Entre autres par la création d'un fonds régional de reconversion à partir des redevances tirées des ressources naturelles estimées à 84 millions en 1995
  - régional
  - public, avec conseil d'administration indépendant;
- doter la région d'une organisation politique et administrative plus efficace;
- utilisation plus efficace des ressources naturelles, humaines et financières;
- positionner la région dans les grands courants économiques, communicationnels, culturels et environnementaux mondiaux;
- entre autres par les activités de recherche et d'innovation.

### Les principaux résultats :

- la création de la Vallée de l'aluminium, avec un budget de 400 000 \$ et des avantages fiscaux aux entreprises, orientée vers la 2e et 3e transformation;
- le CRÉPAS, qui développe une expertise unique au Québec dans la lutte au décrochage scolaire;
- le développement du secteur minier, avec la prospection, la cartographie géologique du territoire, la création d'un consortium de recherche;
- le fonds régional de la recherche forestière, avec un budget de 5 millions sur 5 ans;
- le projet sur les indicateurs de développement durable.

## **Le plan stratégique de 2001-2006**

Le plan 2001-2006 poursuit largement les efforts entrepris dans les années précédentes à partir des propositions de 12 tables sectorielles.

### **Le rendez-vous des régions 2003**

#### La démarche :

- C'est une démarche entreprise par le gouvernement du Québec.
- Un groupe de travail a été créé par le gouvernement pour préparer des propositions.
- Ces propositions ont été soumises au conseil d'administration du CRCD.

#### Les principales propositions :

1. La création d'un fonds régional autonome, privé, à but lucratif, spécialisé dans le démarrage d'entreprises
  - avec une capitalisation de 430 millions \$ pour les 10 prochaines années
  - et des avantages fiscaux pour les investisseurs privés;
  - des investissements de la part des fonds de pension;
  - des contributions des gouvernements (prêt de 10 ans sans intérêt).
2. Le développement de la filière du bois
  - un institut de valorisation du bois de la forêt boréale;
  - une usine pilote pour développer de nouveaux produits.
3. La création d'un centre québécois d'expertise en développement durable.
4. Divers autres projets touchant :
  - l'agriculture;
  - les jeunes;
  - la création d'une commission sur l'enquête territoriale;
  - la consolidation des programmes de formation technique;
  - la prise en charge des leviers de développement;
  - la propriété des ressources naturelles.

## **Le projet ACCORD 2003**

### La démarche :

- le gouvernement du Québec, la SCF, le comité régional ACCORD.

### L'analyse de la situation :

- une vision renouvelée du développement reposant sur la capacité d'une région d'innover, dans un domaine qui lui permet de relever le défi de la mondialisation :
  - avec les entrepreneurs, les leaders industriels;
  - l'expertise gouvernementale et les sociétés d'État;
  - les acteurs financiers

### Les principales propositions :

- faire de la région le leader du créneau de la transformation de l'aluminium au Québec, en Amérique, dans le monde;
- explorer le créneau de la 2e et 3e transformation du bois de la forêt boréale;
- aventure, écotourisme comme créneau émergent;
- valorisation des innovations génomiques et biomédicales comme créneau émergent;
- explorer les créneaux de l'agriculture nordique et des minéraux industriels.

## **Les principaux acquis des sommets**

- Meilleure compréhension de nos problèmes de développement.
- Des rapports de collaboration entre les acteurs sociaux plus harmonieux.
- Une implication plus forte de la société civile.
- Une vision régionale du développement qui se consolide.
- La régionalisation de l'action gouvernementale sur des bases opérationnelles.

- Des capacités de changement qui se mettent en œuvre.
- Progression dans les services de financement aux entreprises.
- Progression dans le secteur des services, les loisirs, la culture le tourisme.
- Progression de l'expertise dans la promotion du développement durable et dans la lutte au décrochage scolaire.
- Progression de la volonté des acteurs régionaux de prendre des initiatives et d'avoir un pouvoir accru.

Cependant :

- la région demeure fortement dépendante des pouvoirs extérieurs;
- les changements se produisent à un rythme trop lent;
- des initiatives multiples ont une portée stratégique limitée;
- la société du savoir nous lance de nouveaux défis.

## **Un nouveau chantier**

Comprendre et saisir les opportunités  
de la société du savoir.

## Les caractéristiques de la société du savoir versus la société industrielle

Roberto Spolidoro<sup>(1)</sup>

Caractéristiques	Société industrielle	Société du savoir
Le marché	Les marchés domestiques qui s'élargissent progressivement	Le marché global, régulé par les ententes internationales
Les produits	Qualité moyenne	Très grande qualité avec contenu intellectuel
Les principaux biens et services	Pétrochimie, automobile, électronique, construction civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les produits reliés à l'éducation, la culture, les loisirs, les sports, la santé, les arts</li> <li>▪ Les produits d'ingénierie complexes</li> <li>▪ Les services d'information</li> </ul>
Le chômage	Conjoncturel	Structurel : dû à l'automatisation
Les modèles politiques	Forte centralisation dans le cadre de l'État-nation	Décentralisation et démocratisation, et émergence des régions-États
Gouvernement	Forte intervention	Régulation plutôt qu'exécution
Environnement	Utilisation irresponsable des ressources de la planète	Éveil écologique et régulations internationales
Approches	Culture de production de masse Spécialisation des tâches	Multidisciplinarité, synergie des institutions
La vitesse de changement	Lente	Très rapide
Infrastructures et communications	TV, journaux, services de télécommunications imités	Services globaux de télécom, services de base de données

(1) Traduit de Spolidoro Roberto, *The Paradigm Transition Theory, A Tour for Guiding Technopolitical Transformations in Delivering Innovation*, Key Lessons from World-wide Networks of Science and Technology Parks, IASP Publications, 1998.

## Les facteurs clés de la société du savoir

INFORMATION



- Cueillette, traitement, analyse, entreposage, diffusion

CONNAISSANCE



- Interprétation et représentation de l'information
- Elle permet d'agir de façon efficace lorsqu'il est nécessaire de le faire.
- Clef pour l'avantage compétitif en innovation.
- Les connaissances critiques pour l'entreprise: 1) conn. des clients, 2) des meilleures pratiques et proces-sus, 3) des compétences et forces de l'entreprise, 4) de ses produits et services, 5) de ses compétiteurs.

INNOVATION



- C'est le transfert des connaissances dans l'organisation et entre les organisations.
- La confiance est le facteur clef.

COMMERCIALISATION

- C'est la liaison des solutions innovatrices avec les besoins actuels et futurs du marché
- Les revenus générés par les nouvelles idées sont la mesure de la performance de l'innovation.

## Les opportunités et les menaces des changements dans l'environnement global

Facteur de changement	Les opportunités	Les menaces
Le rôle croissant de la connaissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilités de niches dans des secteurs choisis de croissance économique</li> <li>• Solution à des problèmes sociaux</li> </ul>	Augmentation des écarts de connaissance entre les pays et les régions
La révolution de l'information et de la communication	Accès plus facile à la connaissance et à l'information	Augmentation de la fracture numérique entre les nations et les régions
La globalisation du marché du travail	Accès plus facile à l'expertise, aux habiletés et aux connaissances	Exode des cerveaux et perte de capital humain
La globalisation du marché des biens et services	Valorisation de l'expertise dans la conception et la commercialisation	Connaissance accrue dans le secteur des ressources et le secteur manufacturier
Changement politique et social - Plus grande démocratisation - Violence, corruption, crime - Augmentation des inégalités et de la pauvreté	Environnement favorable au changement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation de l'exode des cerveaux</li> <li>▪ Instabilité politique</li> </ul>

## Les changements dans la gouvernance et les nouveaux défis

### 1. La création de Ville de Saguenay

Opportunités : capacité d'action stratégique plus grande

Menaces : - perte des dynamismes locaux  
- rupture des liaisons avec la MRC  
- tensions accrues avec le Lac-Saint-Jean

### 2. La création de la Conférence des élus

Opportunités : crédibilité accrue et liaisons plus étroites avec les politiques locales

Menaces : - démobilisation de la société civile  
- confiscation de la stratégie régionale au profit des stratégies locales  
- désengagement du gouvernement du Québec

## Quelques pistes de réflexion

**Le défi** : accepter le changement et viser l'intégration dans la société du savoir.

**La question fondamentale** : comment la ville et la région peuvent-elle se donner un processus de développement qui soit à la fois démocratique, éthique, équitable, durable, générateur de grande qualité de vie, économiquement capable de faire face à la compétition et intégré dans l'imaginaire collectif ?

Les réponses dans le cadre du nouveau paradigme :

- Promouvoir un projet régional rassembleur pour le futur de la région.
  - Avec la collaboration des nouveaux acteurs du développement.
  - En laissant place à des initiatives structurantes.
  - En utilisant les nouvelles technologies de l'information pour un forum social permanent.
- Promouvoir le développement des compétences nouvelles et mobiliser les institutions post-secondaires pour des changements cette fin.

**Les résultats désirés :**

- des ressources humaines spécialisées
- de nouvelles connaissances
- l'adaptation des connaissances pour la solution aux problèmes locaux
- des étudiants respectant les valeurs démocratiques, les normes éthique et les valeurs.

- Promouvoir l'entrepreneuriat :
  - Faire un diagnostic, définir une stratégie et créer une véritable politique d'appui à l'entrepreneuriat en région.
  - Visant les phases de pré-démarrage, de démarrage et d'après-démarrage.
  - Visant la motivation, la recherche d'opportunités, les habiletés.
  - Avec comme objectif d'avoir plus de gens qui pensent à entreprendre, franchissant les étapes et créant leurs entreprises.
  
- Promouvoir la création d'une technopole régionale :
  - En s'appuyant sur les efforts entrepris dans le secteur de l'aluminium.
  - En combinant l'ensemble des outils nécessaires à la création d'un milieu innovateur distinctif.
  
- Promouvoir la confiance et la collaboration entre les partenaires de l'innovation et développer une expertise à cette fin :
  - Avec les partenaires de l'industrie touristique.
  - En analysant les zones de collaboration possible.
  - En utilisant les nouvelles technologies de l'information.
  - Avec l'aide de l'expertise du CEFRIO.
  
- Promouvoir la capacité de financer des initiatives nouvelles :
  - Par la création d'un fonds de capital de risque avec expertise d'accompagnement stratégique des entreprises.
  - Un fonds à caractère public, avec conseil d'administration indépendant.
  - Un fonds régional.
  - Un fonds financé avec les redevances sur les ressources naturelles.
  
- Promouvoir la mise en œuvre d'un pouvoir régional accru.

## **En guise de conclusion**

We must compete by being smarter, not being cheaper.

Nous devons apprendre à compétitionner en étant plus malin que radin.

Don Drummoud  
Craig Alexander  
Services financiers TD  
La Presse, 16 mars 2004

## Annexe 3.4

**Analyse comparative de l'évolution de la dynamique du marché du travail dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans la région métropolitaine de recensement de Saguenay pour la période 2001-2017 et la période 2013- 2017.**

**Par Gilles Bergeron, économiste.**

### Les faits saillants

**Une sous-performance structurelle de 1032 emplois par an dans la région et à Saguenay pendant 17 ans.**

De 2001 à 2017, l'emploi dans la région passe de 119,600 à 129,200 emplois soit une augmentation de 9600 emplois et de 564 par an, une des plus faibles de toutes les régions du Québec.

L'augmentation est de 8,02% dans la région alors que l'augmentation est de 22,7% pour l'ensemble du Québec. Il aurait fallu créer 17,545 emplois de plus dans la région, soit 1032 emplois de plus par an pour obtenir le même taux de croissance que l'ensemble du Québec. La sous-performance de la région est de 1032 emplois par an.

À Saguenay, pour la même période, l'emploi passe de 67,500 à 75,575 soit une augmentation de 8075 emplois, 475 emplois par an. L'augmentation de l'emploi à Saguenay est responsable de 84,2% de l'augmentation de l'emploi dans la région, malgré le fait que l'emploi à Saguenay représente seulement 56% de l'emploi dans la région en 2001. Saguenay joue un rôle moteur dans le développement de la région, mais sa contribution est moins grande que les autres régions métropolitaines dans leur région.

L'augmentation de l'emploi est de 12% à Saguenay en comparaison de 17,5% à Trois-Rivières, de 28,7% à Sherbrooke et de 25,3% qui est le taux moyen des autres régions métropolitaines. Le taux d'augmentation à Saguenay est plus élevé que celui de la région, mais plus faible que celui des régions métropolitaines de recensement comparables.

Pour obtenir le même taux de croissance de 22,7% que l'ensemble du Québec, il aurait fallu créer 7247 emplois de plus à Saguenay, soit 426 emplois de plus par an. La sous-performance de Saguenay est de 426 emplois par an.

La sous-performance de 426 emplois par an à Saguenay est responsable de 41,3% de la sous-performance de 1032 emplois dans la région.

**Une sous-performance structurelle de 2053 personnes de 15 ans et plus par an pendant 17 ans.**

De 2001 à 2017, la population de 15 ans et plus dans la région passe de 227, 809 à 230,948 soit une augmentation de 3138 personnes et de 185 personnes par an, une des plus faibles des régions du Québec.

L'augmentation est de 1,4 % dans la région alors que l'augmentation est de 16,7% pour l'ensemble du Québec. Pour obtenir le même taux d'augmentation que l'ensemble du Québec, il aurait fallu une augmentation supplémentaire de 34,906 personnes de 15 ans et plus dans la région, soit 2053 personnes par an. La sous-performance de la région est de 2053 personnes par an.

À Saguenay, pendant la même période, la population de 15 ans et + passe de 127,600 à 135,439 soit une augmentation de 7839 personnes et de 653 personnes par an. L'augmentation à Saguenay est responsable non seulement de l'ensemble de l'augmentation de la région, mais elle compense la diminution de 468 personnes ailleurs dans la région.

Le taux d'augmentation de la population de 15 ans et plus est de 6,1% à Saguenay en comparaison de 15,7% à Trois-Rivières, de 26,5% à Sherbrooke et de 27,6% qui est le taux moyen des autres régions métropolitaines. Même si la comparaison de Saguenay avec l'ensemble de la région est très favorable, le taux d'augmentation de la population de 15 ans et plus à Saguenay est plus faible que dans les 6 autres régions métropolitaines de recensement du Québec.

Pour obtenir le même taux d'augmentation de 16,7% que l'ensemble du Québec, il aurait fallu une augmentation supplémentaire de 13,470 personnes de 15 ans et plus à Saguenay, soit 792 personnes par an. La sous-performance Saguenay est de 792 personnes par an.

La sous-performance de 792 personnes par an à Saguenay est responsable de 36,6% de la sous-performance de 2053 personnes par an dans la région.

### **Une baisse du taux de chômage qui s'explique d'abord par la sous-performance démographique.**

De 2001 à 2017, nous observons une baisse significative du taux de chômage dans la région et à Saguenay, ce qui peut être favorable à la rétention de la main d'œuvre dans la région et à Saguenay pour les prochaines années.

Le taux de chômage dans la région est passé de 11,5% à 6,9% soit une baisse de 4,6 point de pourcentage et il est passé de 11,7% à 6,7% à Saguenay soit une baisse de 5 points de pourcentage.

Pendant cette période, le taux de chômage au Québec est passé de 8,8% à 6,1% soit une baisse de 2,7 point de pourcentage.

La baisse dans la région et à Saguenay est beaucoup plus forte que dans l'ensemble du Québec, même si le taux de chômage demeure légèrement plus élevé dans la région que dans la majorité des régions du Québec et de toutes les régions métropolitaines de recensement pour Saguenay.

Ce serait une erreur de conclure que tout va bien. La baisse du taux de chômage dans la région et à Saguenay s'explique essentiellement par la sous-performance démographique. Avec une croissance de la population de 15 ans et + semblable à celle du Québec, le taux de chômage dans la région en 2017 serait de 18,4% alors qu'il était de 11,5% en 2001 et il serait de 11% à Saguenay alors qu'il est de 11,7% en 2001.

### **Un taux d'emploi qui laisse 11,500 personnes en âge de travailler inoccupées dans la région pour combler la pénurie de main d'œuvre.**

La capacité de trouver un emploi pour les travailleurs s'améliore dans la région et à Saguenay pendant la période de 2001-2017. Le taux d'emploi passe de 52,5% à 55,9% dans la région et de 52,9 à 55,8 à Saguenay, alors qu'il passe de 57,9% à 60,9% au Québec.

Malgré ces améliorations, seules les régions du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie offrent de moins bonnes opportunités d'emploi que la région du Saguenay-Lac-St-Jean en 2017. Le taux d'emploi à Saguenay demeure le plus bas des sept régions métropolitaines de recensement.

En comparant le taux d'emploi de 55,8% dans la région et à Saguenay avec celui de 60% du Québec, on peut estimer qu'avec une population de 15 et plus de 230,948 personnes, la région dispose d'un bassin de main d'œuvre inoccupée de 11,500 personnes. Certes des efforts de formation sont nécessaires pour répondre à des besoins de main d'œuvre dans des secteurs particuliers et les entreprises devront créer des conditions de travail attractives, mais il y a de la main d'œuvre disponible dans la région. La stratégie de création d'emploi doit avoir préséance sur la stratégie de pénurie de main d'œuvre et ces deux stratégies doivent être complémentaires.

### **Une conjoncture favorable pour l'emploi dans la région.**

Pour faire une analyse de la situation conjoncturelle de la région et de Saguenay, nous avons fait une analyse de la dynamique de création d'emploi et d'augmentation de la population de 15 ans et plus pour la période 2013-2017 et nous avons comparé les tendances observées pendant cette période avec les tendances à long terme pour la période 2001-2017.

L'emploi augmente de 240 par an dans la région pour 2013-2017 en comparaison d'une augmentation de 564 pour la période 2001-2017, mais la position relative de la région par rapport à l'ensemble du Québec s'améliore et la sous-performance diminue.

La sous-performance est de 784 emplois par an pour la période 2013-2017 en comparaison de 1032 emplois par an de 2001-2017.

### **Une conjoncture inquiétante pour l'emploi à Saguenay : une sous-performance de 955 emplois par an entre 2013-2017.**

Il y a une perte de 340 emplois par an à Saguenay durant la période 2013-2017 en comparaison avec une augmentation de 475 emplois par an durant la période 2001-2017. De plus, la position relative de Saguenay par rapport à l'ensemble du Québec se détériore et la sous-performance augmente. La sous-performance de Saguenay est de 955 emplois par an

durant la période 2013-2017 en comparaison de 448 emplois par an pour la période 2001-2017.

La sous-performance de 955 emplois par an de Saguenay est responsable non seulement toute la sous-performance de 784 emplois par an de la région, mais elle efface la contribution positive de 172 emplois par an des autres parties de la région.

Le revirement de la conjoncture est brutal. Pour la période 2001-2017, Saguenay est responsable seulement de 38,6% de la sous-performance de la région.

Contrairement aux autres régions métropolitaines de recensement qui jouent un rôle moteur dans leur région pour la création d'emplois durant la période 2013-2019I, Saguenay est un destructeur net d'emplois. Il y a une perte de 1700 emplois (-2,2%) à Saguenay, en comparaison avec augmentation de 7600 emplois (13%) à Trois-Rivières et une augmentation de 9500 emplois (9,7%) à Sherbrooke.

Un fait demeure, des changements dans la stratégie de création d'emplois et dans la gouvernance de Promotion Saguenay sont nécessaires.

### **Une conjoncture légèrement favorable à la population de 15 ans et + dans la région.**

Il y a une diminution de la population de 15 ans et plus de 355 personnes par an pour la période 2013-2017 en comparaison avec une augmentation de 185 personnes pour la période 2001-2007. Cependant, la position relative de la région par rapport à l'ensemble du Québec s'améliore et la sous-performance démographique diminue. La sous-performance est de 1565 personnes par an pour la période 2013-2017 en comparaison de 2053 personnes par an pour 2001-2017.

### **Une conjoncture légèrement défavorable à la population de 15 ans et + à Saguenay**

Il y a une augmentation de 10 personnes de 15 ans et plus par an à Saguenay pour la période 2013-2017 en comparaison d'une augmentation de 461 personnes par an pour la période 2001-2017. La position relative de Saguenay par rapport à l'ensemble du Québec s'est légèrement améliorée et la sous-performance démographique de Saguenay diminue légèrement durant cette période. La sous-performance est de 693 personnes par an pour la période 2013-2017 en comparaison de 792 personnes par an pour la période 2001-2017. Compte tenu de la perte d'emplois à Saguenay, on aurait cependant pu croire que la sous-performance démographique de Saguenay aurait été plus forte au cours de cette période.

Enfin, Saguenay contribue davantage à la sous-performance démographique de la région. Pour la période 2013-2017, la sous-performance démographique de Saguenay est responsable de 44,3% de la sous-performance de la région alors qu'elle est responsable de 38,6% de la sous-performance régionale pour la période 2001-2017.

## **Des changements nécessaires**

Revoir la gouvernance de la région pour accélérer la stratégie de diversification économique en donnant priorité au développement du secteur tertiaire et du tertiaire moteur.

Se donner une nouvelle stratégie de création d'emploi et revoir l'organisation du développement économique à Saguenay.

## **Introduction**

Pour mieux comprendre la situation actuelle et jeter les bases d'une réflexion prospective sur le développement de la région et de la région métropolitaine de recensement de Saguenay, nous ferons d'abord une analyse de l'évolution du marché du travail et de la population de 15 ans et + de la région et de Saguenay en comparaison avec d'autres régions, d'autres régions métropolitaines de recensement et avec l'ensemble du Québec pour la période de 2001 à 2017. Cette période est suffisamment longue pour comprendre les forces structurelles qui sont à l'œuvre et les tendances lourdes de l'économie régionale.

L'analyse permettra dans un premier temps de comparer les changements dans la région avec ceux à Saguenay et de mesurer la contribution de Saguenay aux changements dans la région. Dans un deuxième temps, nous ferons une comparaison avec l'ensemble du Québec et nous serons en mesure de comparer la performance de la région et de Saguenay, de même que la contribution de Saguenay à la performance de la région.

Pour mieux comprendre les liens dynamiques entre les indicateurs du marché du travail et la population, nous estimerons le taux de chômage dans la région avec une croissance de la population de 15ans et + semblable à celle de l'ensemble du Québec. Nous serons alors en mesure de constater que la baisse du taux de chômage dans la région et à Saguenay n'est pas le résultat de la création d'emplois, mais de la faible croissance de la population de 15 ans et +.

Nous utiliserons la même méthodologie pour faire une analyse de la période 2013-2017 pour comprendre les tendances récentes et la conjoncture actuelle.

Nous utiliserons les données de l'Institut de la statistique du Québec qui sont tirées de l'enquête sur la population active de Statistique Canada. Les données ont été mises à jour le 30 janvier 2012 et le 17 janvier 2018.

## **1-La dynamique du marché du travail dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans la région métropolitaine de Saguenay pour la période 2001-2017**

### **1-1-Évolution de l'emploi**

Selon le Ministère du Développement économique, innovation et exportation, Québec " la création d'emplois est considérée comme l'indicateur par excellence du dynamisme économique d'une région." Portrait socioéconomique des régions du Québec, juillet 2011, p.34.

### **Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

De 2001 à 2017, la région passe de 119,600 emplois à 129,200 emplois soit une augmentation de 9600 emplois (8.02 %), une des plus faibles de toutes les régions du Québec. Il y a une augmentation de 564 emplois par an.

Pendant la même période, il y a une augmentation de 12,300 emplois dans la Mauricie, soit une augmentation de 11,8% et une augmentation de 20,700 emplois dans l'Estrie soit 15,3%.

Pour l'ensemble du Québec, le nombre d'emplois passe de 3,440,400 à 4,223,300 emplois, soit une augmentation de 782,900 emplois (22,7%).

Pour manifester un dynamisme économique comparable à celui du Québec, il aurait fallu créer 27,149 emplois soit 17,549 emplois de plus que les 9,600 emplois créés durant cette période dans la région. (note 1)

Le cout économique de la sous-performance économique de la région en comparaison avec l'ensemble du Québec est de 17,549 emplois durant cette période, soit 1032 emplois par an.

### **Dans la région métropolitaine de Saguenay**

L'emploi à Saguenay passe de 67,500 à 75,575 de 2001 à 2017 soit une augmentation de 8075 emplois (12%). Le taux d'augmentation est plus élevé que le taux régional qui est de 8,02% et l'emploi augmente de 475 emplois par an ce qui représente 84% de l'augmentation dans la région. En 2017, il y a 58,5% des emplois de la région à Saguenay en comparaison de 56% en 2001.

Même si la comparaison de Saguenay avec l'ensemble de la région est favorable, le rythme de création d'emploi à Saguenay est plus lent que dans les 6 autres régions métropolitaines de recensement du Québec. Le taux moyen d'augmentation d'emplois dans ces 6 régions métropolitaines de recensement est de 25,3% alors qu'il est de 11% à Saguenay. Il est de 17,5% à Trois-Rivières et 28,7% à Sherbrooke.

Pour avoir le même taux de croissance que l'ensemble du Québec, il aurait fallu créer 82.822 emplois à Saguenay, soit 7247 emplois de plus que les 8075 emplois créés, 426 emplois par an.

Le cout économique de la sous-performance économique de Saguenay en comparaison avec l'ensemble du Québec est de 7247 emplois (426 emplois par an) ce qui explique 41,3% de la sous-performance de la région qui est de 17,549 emplois (1032 emplois par an).

### **En résumé**

La période 2001 à 2017 se caractérise par une sous-performance économique importante pour la région et Saguenay en comparaison avec des régions et des régions métropolitaines comparables et avec l'ensemble du Québec. Il aurait fallu créer 17,549 emplois de plus dans la région (1032 emplois par an) dont 7247 emplois de plus à Saguenay (426 emplois par an) pour avoir une performance économique semblable à celle du Québec. Le cout économique de la sous-performance de la région est de 17,549 emplois (1032 par an) dont 7247 à Saguenay (426 par an).

## **1-2-Évolution de la population de 15 ans et plus**

Compte tenu du fait que notre analyse porte sur l'analyse du marché du travail, nous avons mesuré les changements démographiques en tenant compte de la population de 15 ans et plus.

### **Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

De 2001 à 2017, la population de 15 ans et plus dans la région passe de 227, 809 à 230,948 soit une augmentation de 3138 personnes (1,4 %). (note 3) L'augmentation est de 185 par an.

Durant la même période, dans la Mauricie, la population de 15 ans et plus passe de 212,648 à 225,187 soit une augmentation de 12,539 personnes (5,9%). L'augmentation est de 737 personnes par an. Dans l'Estrie, la population de 15 ans et + passe de 233,793 à 272,648 soit une augmentation de 38,855 personnes (17%). L'augmentation est de 2,286 par an.

Durant la même période, la population de 15 ans et plus au Québec passe de 5,941,968 à 6,934,811 soit une augmentation de 992,843 personnes (+16,7%). (note 3) L'augmentation est de 58,402 par an.

Pour manifester un dynamisme démographique comparable à celui du Québec, il aurait fallu une augmentation de 38,044 personnes de 15 ans et +, soit une augmentation supplémentaire de 34,906 par rapport à l'augmentation observé de 3,138 personnes.

Le cout économique de la sous-performance démographique de la région en comparaison avec l'ensemble du Québec est de 34,906 personnes de 15 ans et + durant cette période, soit 2053 personnes par an.

### **Dans la région métropolitaine de Saguenay**

De 2001 à 2017, la population de 15 ans et plus à Saguenay passe de 127,600 à 135,439 soit une augmentation de 7839 personnes (6,1%). (note 3) Le taux d'augmentation est plus élevé que le taux régional qui est de 1,4% et la population augmente de 461 personnes par an ce qui est 276 personnes de plus que l'augmentation dans la région. En 2017, il y a 58,6% de la population de 15 ans et + de la région à Saguenay en comparaison de 56% en 2001.

Même si la comparaison de Saguenay avec l'ensemble de la région est favorable, le rythme d'augmentation de la population de 15 ans et + à Saguenay est plus lent que dans les 6 autres régions métropolitaines de recensement du Québec. Le taux moyen d'augmentation de la population de 15 ans et + dans ces 6 régions métropolitaines de recensement est de 27,6% alors qu'il est de 6,1% à Saguenay. Il est de 15,7% à Trois-Rivières et 26,5% à Sherbrooke.

Pour avoir le même taux de croissance que l'ensemble du Québec, il aurait fallu augmenter la population de 15 ans et + à Saguenay de 21,309 soit une augmentation supplémentaire de 13,470 par rapport à l'augmentation observée de 7839 personnes.

Le cout économique de la sous-performance démographique de Saguenay en comparaison avec l'ensemble du Québec est de 13,470 personnes (792 personnes par an) ce qui explique 38,6% de la sous-performance de la région qui est de 34,906 (2053 personnes par an).

La sous-performance démographique de Saguenay est plus faible que celle de la région du fait que la création d'emplois a été plus forte.

### **En résumé**

La période 2001 à 2017 se caractérise donc par une sous-performance démographique importante pour la région et Saguenay en comparaison avec des régions, des régions métropolitaines comparables et avec l'ensemble du Québec. Il aurait fallu une augmentation supplémentaire de 34,906 personnes de 15 ans et + dans la région (2053 par an) dont 13,470 personnes à Saguenay (792 par an) pour avoir une performance démographique semblable à celle du Québec.

La sous-performance démographique de la région est de 34,906 personnes dont 13,040 à Saguenay. La sous-performance démographique de Saguenay est plus faible que celle de la région du fait que la création d'emplois a été plus forte.

### **1-3-Évolution du taux de chômage**

Le taux de chômage est le nombre de personnes en chômage (celles qui sont sans emploi et se cherchent un emploi) exprimé en pourcentage de la population active (celles qui ont un emploi et celles qui sont en chômage).

#### **Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

De 2001 à 2017, le taux de chômage dans la région passe de 11.5 % à 6.9 % soit une baisse de 4,6 points de pourcentage alors qu'il passe de 8.8 % à 6,1% au Québec soit une baisse de 2,7 point de pourcentage.

La position relative de la région s'est améliorée de façon significative par rapport à la moyenne québécoise et ce changement crée des conditions favorables pour mettre un frein à la décroissance démographique de la région. Par ailleurs, on observe une amélioration semblable dans toutes les régions du Québec durant cette période à l'exception de la région de Montréal et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

#### **Dans la région métropolitaine de Saguenay**

Dans la région métropolitaine de Saguenay, le taux de chômage passe de 11,7% à 6.7%., alors qu'il passe de 9.9% à 5,6% à Trois-Rivières et de 7.8% à 5,6% à Sherbrooke. La baisse est plus importante à Saguenay, mais le taux de chômage demeure le plus élevé des 7 régions métropolitaines de recensement.

### **1-4-Évolution du taux d'emploi**

Le taux d'emploi est le pourcentage de personnes qui occupent un emploi par rapport à la population âgée de 15 ans et plus. Il mesure ainsi la capacité d'une région ou d'une ville de fournir de l'emploi à sa population en âge de travailler.

### **Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

De 2001 à 2017, il passe de 52.5 % à 55.9 % dans la région soit une augmentation de 3,4 point de pourcentage alors qu'il passe de 57.9 % à 60.9 % pour l'ensemble du Québec soit une augmentation de 3 points de pourcentage. La position relative de la région s'améliore légèrement, mais elle demeure l'une des régions dans lesquelles les opportunités de trouver un emploi sont les plus faibles.

Seules les régions du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie offrent de moins bonnes opportunités d'emploi que la région du Saguenay-Lac-St-Jean en 2017.

### **Dans la région métropolitaine de Saguenay**

Dans la région métropolitaine de Saguenay, le taux d'emploi passe de 52,9% à 55,8%, alors qu'il passe de 55,8 % à 56,7% à Trois-Rivières et de 59,3% à 58,2 % à Sherbrooke. La situation relative à Saguenay s'améliore par rapport à cet indicateur, mais le taux d'emploi est le plus faible des 7 régions métropolitaines de recensement.

### **1-5-Évolution du taux d'activité**

Le taux d'activité mesure le pourcentage de la population en emploi et à la recherche d'un emploi par rapport à la population de 15 ans et plus.

### **Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

De 2001 à 2017, il passe de 59.4 % à 60.0% dans la région soit une augmentation de 0,6 point de pourcentage alors qu'il passe de 63.5 % à 64,9% pour l'ensemble du Québec soit une augmentation de 1,4 point de pourcentage.

Le taux d'activité dans la région est plus élevé que dans les régions du Bas-Saint-Laurent (53,6%), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (54,8%), et de la Mauricie (56,6%), mais moins élevé que dans toutes les autres régions du Québec.

### **Dans la région métropolitaine de Saguenay**

Dans la région métropolitaine de Saguenay, le taux d'activité passe de 59,5% à 59,8%, alors qu'il passe de 62,0 % à 60,0% à Trois-Rivières et de 64,4% à 61,6 % à Sherbrooke.

La situation relative à Saguenay s'améliore par rapport à cet indicateur, mais le taux d'activité demeure le plus faible des 7 régions métropolitaines de recensement.

### **En résumé**

La situation relative de la région et de Saguenay s'améliore légèrement par rapport à certains indicateurs durant la période, mais en 2017 la région est dans une position défavorable par rapport aux autres régions, à l'exception de quelques-unes, et Saguenay est dans une position défavorable par rapport aux 6 autres régions de recensement pour tous les indicateurs.

## **2- Scénario d'une croissance de la population de 15 ans et plus dans la région semblable à celle du Québec entre 2001 et 2017.**

Pour mieux mesurer la sous-performance démographique de la région et de Saguenay et l'impact sur le taux de chômage, nous avons calculé la croissance de la population de 15 ans et + et le taux de chômage dans la région et à Saguenay avec une croissance de la population comparable à celle du Québec.

### **2-1-Mesure de l'impact sur la croissance de la population Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

Avec une croissance de la population de 15 ans et + semblable à celle du Québec durant cette période, la population de la région serait de 265 853 en 2017, une augmentation de 34,905 personnes, soit une augmentation supplémentaire de 32,767 par rapport à l'augmentation observée de 3,138 personnes.

#### **Dans la région métropolitaine de Saguenay**

Pour la région métropolitaine de Saguenay, avec une croissance de la population de 15 ans et + semblable à celle du Québec, la population serait de 148,909, une augmentation de 14,142 personnes, soit une augmentation supplémentaire de 6,975 personnes par rapport à l'augmentation observée de 7167 personnes.

### **2-2-Mesure de l'impact sur l'augmentation du taux de chômage**

#### **Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

En prenant comme hypothèse que le taux d'activité et le rythme de création d'emplois demeurent les mêmes, 60% des 32,767 personnes de 15 ans et + supplémentaires dans la région seraient à la recherche d'un emploi ce qui provoquerait une augmentation de 19,660 chômeurs. Le taux de chômage serait alors de 18,4% en comparaison du taux actuel de 6,9%. (note 4)

#### **Dans la région métropolitaine de Saguenay**

Pour la région métropolitaine de Saguenay, en utilisant la même méthodologie, 59,8% des 6975 personnes supplémentaires viendraient augmenter de 4171 le nombre des chômeurs, ce qui donnerait un taux de chômage de 11%. (note 4) L'augmentation du taux de chômage à Saguenay est plus faible que celle de la région du fait que la sous-performance démographique de Saguenay est plus faible.

### **En résumé**

Le scénario présenté nous permet de mieux comprendre les liens entre la dynamique démographique et la dynamique du marché du travail et de constater que la baisse du taux de chômage dans la région est davantage le résultat de la faible croissance de la population

de 15 ans et + que de la création d'emplois. En effet, compte tenu de la création d'emplois entre 2001 et 2017, avec une croissance de la population de 15 ans et + semblable à celle du Québec, le taux de chômage en 2017 serait de 18,4% dans la région et de 11% à Saguenay.

### **3- L'évolution des 5 dernières années, soit de 2013-2017**

L'évolution du marché du travail des 5 dernières années permet de mieux rendre compte de la conjoncture actuelle. Il est plus difficile d'évaluer dans quelle mesure ces tendances vont se poursuivre durant les prochaines années, mais il sera nécessaire de faire un suivi régulier.

#### **3-1-Évolution de l'emploi**

##### **Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

De 2013 à 2017, la conjoncture économique est favorable à la région par rapport à l'emploi, malgré une contribution négative de Saguenay. Il y a une diminution du rythme de croissance de l'emploi par rapport à la période de 2001-2017, mais l'écart de croissance avec l'ensemble du Québec diminue durant cette période de sorte que la position relative de la région s'améliore.

La région passe de 128,000 emplois à 129,200 emplois soit une augmentation de 1200 emplois (0.93 %). L'augmentation est de 240 emplois par an. L'augmentation était de 564 emplois par an pour la période de 2001-2017, ce qui indique un ralentissement du rythme de croissance dans la région.

Pendant la même période, il y a une augmentation de 10,500 emplois dans la Mauricie, soit une augmentation de 9.6% et une augmentation de 1000 emplois dans l'Estrie soit 0.6%. Au Québec, le nombre d'emplois passe de 4,060,800 à 4,223,300 emplois soit une augmentation 162,500 emplois (4%).

Pour manifester un dynamisme économique comparable à celui du Québec, il aurait fallu créer 5120 emplois soit 3920 emplois supplémentaires (784 par an) aux 1200 emplois créés durant cette période dans la région.

Le cout économique de la sous-performance de création d'emplois de la région avec l'ensemble du Québec est de 3920 emplois (784 par an) durant cette période de 5 ans.

On constate aussi que la position relative de la région par rapport à l'ensemble du Québec s'améliore durant cette période par rapport à la période 2001-2017 du fait que l'écart de croissance de l'emploi entre la région et l'ensemble du Québec diminue. Il est 0.61% par an ( $4-0.93/5$ ) pour la période 2013-2017 en comparaison de 0.85% par an ( $22.7-8.02/17$ ) pour la période 2001-2017.

Le cout économique de la sous-performance de création d'emplois de la région est de 784 emplois par an pour la période 2013-2017 en comparaison de 1032 emplois par an de 2001-2017

## **Dans la région métropolitaine de Saguenay**

La conjoncture économique est particulièrement défavorable à Saguenay et la situation est inquiétante. Il y a une perte d'emplois en comparaison avec la période longue et l'écart de croissance avec l'ensemble du Québec s'accroît de sorte que la position relative de la région se détériore. Contrairement aux autres régions métropolitaines de recensement qui jouent un rôle moteur dans leur région pour la création d'emplois, Saguenay est un destructeur net d'emplois durant cette période.

L'emploi passe de 76,900 à 75,200 de 2013 à 2017 soit une baisse de 1700 emplois, (-2,2%). Il y a une perte de 340 emplois par an en comparaison avec une augmentation de 475 emplois par an pour la période 2001-2017. Comme on observe une augmentation de 1200 emplois pour la région, il y a une création nette de 2900 emplois dans les autres parties de la région durant cette période.

Il y a une augmentation de 7600 emplois (13%) à Trois-Rivières et 9400 emplois à Sherbrooke (9,7%).

Pour manifester un dynamisme économique comparable à celui du Québec, il aurait fallu créer 4776 emplois de plus, en tenant compte de la perte de 1200 emplois. (note 1)

La sous-performance économique de la région métropolitaine de Saguenay en comparaison avec l'ensemble du Québec a un coût économique de 4776 emplois (955 par an) durant cette période de 5 ans.

On constate alors que la position relative de Saguenay s'est détériorée très rapidement durant les 5 dernières années du fait que l'écart de croissance de l'emploi entre Saguenay et l'ensemble du Québec augmente au cours de ces années. Il passe de 0,63% (22,7-12/17) pour la période 2001-2017 à 1,24% (4-(-2,2)/5) pour la période 2013-2017.

Le coût économique de la sous-performance de création d'emplois est de 955 emplois par an de 2013-2017 en comparaison de 448 emplois par an de 2001-2017.

Le portrait conjoncturel de la contribution de Saguenay à la création d'emplois dans la région est particulièrement troublant. Il y a d'abord une perte de 340 emplois par an pour la période 2013-2017 alors qu'il y a une création de 475 emplois par an pour la période 2001-2017, soit un écart d'augmentation de 815 emplois par an.

De plus, la position relative de Saguenay par rapport à l'ensemble du Québec se détériore grandement de sorte que la sous-performance de 955 emplois est responsable non seulement de l'ensemble de la sous-performance de la région qui est de 784 emplois durant cette période, mais elle efface la contribution positive des autres parties de la région qui aurait pu contribuer à une performance positive de 171 emplois,

Pour la période 2001-2017, Saguenay était à peine responsable de 41,3% de la sous-performance de la région.

## **En résumé**

L'évolution des 5 dernières années indique des changements importants par rapport à la tendance des 17 dernières années. La création d'emplois dans la région demeure plus faible que dans l'ensemble du Québec, mais l'écart diminue par rapport à la période des 17 dernières années. Le cout économique de la sous performance est de 1032 emplois par an durant la période 2001-2017 et il est de 784 emplois par an pour la période 2013-2017.

Nous observons une tendance contraire à Saguenay avec la perte de 1200 emplois. Le cout économique de la sous performance est de 448 emplois par an durant la période 2001-2017 et il est de 955 emplois par an pour la période 2013-2017.

La situation de l'emploi à Saguenay est particulièrement inquiétante. Alors qu'on observe une augmentation de 162,500 emplois au Québec (4%), une augmentation de 1200 emplois dans la région (0,93%), une augmentation de 7600 emplois à Trois Rivières (13%), une augmentation de 9500 emplois à Sherbrooke (9,7%), il y a une diminution de 1700 emplois à Saguenay (-2,2%). Une analyse plus approfondie serait nécessaire pour en identifier les causes. Un fait demeure, des changements sont nécessaires. Il faut à la fois revoir la stratégie de création d'emplois et la gouvernance de Promotion Saguenay. L'augmentation du nombre de bateaux de croisière n'est pas un bon indicateur du dynamisme de Saguenay.

### **3-2-Évolution de la population de 15 ans et plus**

#### **Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

De 2013 à 2017, la conjoncture économique est légèrement favorable à la région par rapport à l'évolution de la population de 15 ans et +. Il y a une diminution de la population de 15 ans et +, mais la position relative de la région par rapport à l'ensemble du Québec s'améliore.

La population de 15 ans et plus dans la région passe de 232,727 à 230,948 soit une baisse de 1779 personnes (-0,8 %). (note 3) La baisse est de 355 par an alors qu'il y a une augmentation de (1,4%) 185 personnes par an de 2001-2017. L'écart est de 540 personnes par an.

Durant la même période, dans la Mauricie, la population de 15 ans et plus passe de 225,361 à 225,187 soit une baisse de 174 personnes (-0.07%). La baisse est de 35 personnes par an. Dans l'Estrie, la population de 15 ans et + passe de 266,267 à 272,648 soit une augmentation de 6,381 personnes (2,4%). L'augmentation est de 1276 par an.

Durant la même période, la population de 15 ans et plus au Québec passe de 6,756,738 à 6,934,811 soit une augmentation de 178,073 personnes (2,6%). (note 3) L'augmentation est de 35,614 par an.

Pour manifester un dynamisme démographique comparable à celui du Québec, il aurait fallu une augmentation de 7829 personnes de 15 ans et + (1565 par an), en tenant compte de la baisse de 1779 personnes.

Le cout économique de la sous-performance démographique de la région en comparaison avec l'ensemble du Québec est de 7829 personnes de 15 ans et + durant cette période, soit 1565 personnes par an.

On constate cependant que la position relative de la région par rapport à l'ensemble du Québec s'améliore durant cette période du fait que l'écart de croissance de la population de 15 ans et + entre la région et l'ensemble du Québec diminue. Il est de 0,68% par an (2,6-(-0,8/5) pour la période 2013-2017 en comparaison de 0,9% par an (16,7-1,4/17) pour la période 2001-2017.

Le cout économique de la sous-performance démographique diminue. Il est de 1565 par an de 2013-2017 et de 2053 personnes par an de 2001-2017.

### **Dans la région métropolitaine de Saguenay**

La conjoncture économique est légèrement défavorable à Saguenay par rapport à l'évolution de la population de 15 ans et plus. On constate une diminution de l'augmentation de la population de 15 ans et plus, la situation relative de Saguenay par rapport à l'ensemble du Québec s'améliore légèrement, mais Saguenay contribue davantage à la sous-performance de la région.

De 2013 à 2017, la population de 15 ans et plus à Saguenay passe de 135,387 à 135,439 soit une augmentation de 52 personnes (0,03%), 10 personnes par an. En 2017, il y a 58,6% de la population de 15 ans et + de la région à Saguenay en comparaison de 58,2% en 2013.

Pendant la période 2001-2017, l'augmentation est de 461 personnes par an à Saguenay et de 185 personnes pour l'ensemble de la région.

Pendant cette même période, la population de 15 ans et + augmente de 7796 personnes (4,4%) à Sherbrooke, soit une augmentation de 1559 par an, et elle augmente de 1303 personnes (1%), 261 personnes par an à Trois-Rivières.

Comme le taux de croissance au Québec est de 2,6% durant cette période, pour avoir le même taux de croissance que l'ensemble du Québec, il aurait fallu augmenter la population de 15 ans et + à Saguenay de 3468 personnes de plus, 693 personnes par an.

On constate que la position relative de Saguenay s'est légèrement améliorée par rapport à l'ensemble du Québec durant les 5 dernières années du fait que l'écart de croissance de la population de 15 ans et + entre Saguenay et l'ensemble du Québec diminue légèrement. Il est de ,51% (2,6-0,03/5) par an de 20013-2017 et de ,62 % (16,7-6,1/17) par an de 2001-2017.

Le cout économique de la sous-performance démographique de Saguenay en comparaison avec l'ensemble du Québec est de 693 personnes par an en comparaison de 792 par an pour la période 2001-2017.

Pour la période 2013-2017, la sous-performance démographique de Saguenay est responsable de 44,3% de la sous-performance de la région alors qu'elle est responsable de 38,6% de la sous-performance régionale pour la période 2001-2017.

Compte tenu de la perte d'emplois à Saguenay, on aurait cependant pu croire que la sous-performance de Saguenay aurait été plus forte au cours de cette période.

### **En résumé**

Au cours des 5 dernières années, la conjoncture a été favorable dans la région pour l'emploi et la population de 15 ans et+, alors qu'elle a été fortement défavorable à Saguenay par rapport à l'emploi et légèrement défavorable par rapport à la population de 15 ans et +.

L'analyse des autres indicateurs confirme l'évolution observée par l'évolution de l'emploi et de la population de 15 ans et plus.

### **Conclusion**

La région et la région métropolitaine de recensement de Saguenay sont aux prises avec des problèmes structurels importants. La période de 2001-2017 se caractérise à la fois par une sous-performance de création d'emplois et une sous-performance d'augmentation de la population de 15 ans et plus en comparaison avec des régions et des régions métropolitaines de recensement comparables et avec l'ensemble du Québec. Des changements importants sont nécessaires pour modifier cette tendance lourde.

La période 2013-2017 se caractérise par un retournement majeur et inquiétant de la situation de l'emploi à Saguenay. Il y a une perte d'emplois et la situation se détériore en comparaison de celle de la région, des autres régions métropolitaines et de l'ensemble du Québec.

Cette évolution était largement prévisible. Lors du Sommet régional de 1995, nous avons proposé la création d'un fonds de diversification économique régional qui aurait permis d'utiliser pendant 10 ans 50 % des redevances annuelles sur les ressources naturelles de 87 millions \$ versées au gouvernement du Québec. L'argument avancé était qu'une partie des redevances des ressources naturelles de la région devait être investie dans la région, pour compenser les pertes d'emplois dans ce secteur. Le gouvernement du Québec n'a pas donné suite à cette proposition.

Au cours des dix-sept dernières années, le rythme de création d'emplois dans la région a été plus faible que dans les autres régions du Québec, entre autres parce que la région est une région dont l'économie est largement basée sur l'exploitation des ressources naturelles et ouverte sur le monde. Les entreprises qui ne se modernisent pas doivent fermer leurs portes alors que celles qui se modernisent le font en réduisant le nombre d'emplois. Cette phase de modernisation n'est pas encore complétée.

Les efforts de diversification économique qui ont été faits au cours de la période 2001-2017 ont été insuffisants pour permettre à la région et à Saguenay de suivre le rythme de création

d'emplois et d'augmentation de la population de 15 ans et + du Québec. La faiblesse de la croissance de l'emploi a provoqué un exode et une faible croissance de la population de 15 ans et +, ce qui a eu pour effet de ralentir la demande régionale de biens et services et par conséquent, la création d'emplois liés à la demande locale. La faiblesse de la croissance des secteurs résidentiel et commercial à Saguenay est une démonstration convaincante de ce phénomène.

Si rien n'est fait, la tendance actuelle va se poursuivre. Il est prioritaire que la région et Saguenay se donnent un nouveau plan de diversification économique en portant une attention particulière au secteur tertiaire et au tertiaire moteur. La disparition des organismes régionaux de concertation rendra cependant cette opération plus difficile.

La croissance de l'emploi et la demande de travail dans la région et à Saguenay n'est pas la principale cause de la pénurie de main d'œuvre. C'est au contraire la faiblesse de la création d'emplois qui est à l'origine de la décroissance de la population de 15 ans et plus et par conséquent de la pénurie de main d'œuvre. Il serait par conséquent inapproprié de négliger les efforts de création d'emplois, sous prétexte de pénurie de main d'œuvre. Avec un taux d'emploi de 55% par rapport au taux du Québec qui est de 60,9%, la région dispose d'un bassin de main d'œuvre potentiel de 11,500 personnes. Certes des efforts sont nécessaires pour répondre à des besoins de main d'œuvre dans des secteurs particuliers et les entreprises devront faire des efforts nouveaux pour créer des conditions de travail attractives. La stratégie de réduction des pénuries de main d'œuvre devra être complémentaire avec une stratégie de création d'emplois.

Diminuer les efforts de création d'emplois, sous prétexte que le taux de chômage est plus bas que dans les années passées et qu'il y a des pénuries de main d'œuvre serait une stratégie suicidaire.

L'économie de la région repose sur des bases solides, mais fragiles. La sous-performance économique de Saguenay au cours des cinq dernières années est particulièrement inquiétante. Il est difficile de prévoir si des changements dans la conjoncture actuelle peuvent apporter des améliorations, mais un fait demeure, des changements dans la stratégie de création d'emplois et la gouvernance de Promotion Saguenay sont nécessaires. Les régions métropolitaines de recensement jouent un rôle moteur dans leur région d'appartenance et Saguenay n'a pas été en mesure de le faire au cours des cinq dernières années.

Si nous sommes en mesure de maintenir le niveau d'emploi actuel dans les secteurs économiques de base et d'accélérer la création d'emplois dans de nouveaux secteurs, nous pourrions inverser la tendance démographique et par conséquent relancer la dynamique de croissance du marché régional de biens et services. Pour ce faire, il faudra cependant éviter que la nécessaire restructuration des entreprises dans les secteurs de base de la région provoque une nouvelle perte d'emplois.

Au cours de la période 2001-2017, des changements importants ont été apportés à la gouvernance régionale. La création de Ville Saguenay en 2002 a permis une plus grande synergie entre les villes de la sous-région du Saguenay et le renforcement de la dynamique

locale, mais elle a aussi été un facteur qui a affaibli la solidarité régionale. Le remplacement du Conseil Régional de Concertation et de Développement par le Conseil Régional des Élus en donnant une place prépondérante aux élus locaux par rapport aux représentants de la société civile a également contribué au renforcement des dynamiques locales. L'abolition récente de cet organisme avec la complicité des élus confirme cette orientation du développement vers les dynamismes locaux. Cette nouvelle gouvernance régionale rend plus difficile de mettre en place une stratégie régionale cohérente.

Les résultats de notre analyse comparative de l'évolution de la dynamique du marché du travail dans la région et à Saguenay nous invite à revoir notre stratégie de développement de même que notre gouvernance régionale.

Note 1- nous multiplions le nombre d'emplois en 2001 par la différence entre le taux de croissance de l'emploi au Québec et le taux de croissance dans la région pour obtenir le nombre d'emplois à créer pour avoir le même taux de croissance que la moyenne québécoise.  $119,600 \text{ emplois} \times (22,7 - 8,02) = 17,557 \text{ emplois}$ .

Note 3- Les chiffres de la population de 15 ans et plus sont calculés en utilisant le taux d'emploi qui est le rapport emploi / population de 15 et plus.

Pour la région, en 2001, nous obtenons 52.5% = 119 600 / population de 15 ans et plus, soit 227 809. En 2017 nous obtenons 55,9% = 129,100 / population de 15 ans et plus soit 230,948. Il y a une augmentation de 3,138 personnes soit 1,4%.

Pour le Québec, en 2001, nous obtenons 57.9% = 3,440,400 / population de 15 ans et plus soit 5,941,968. En 2017, nous obtenons 60.9% = 4,223,300 / population de 15 ans et plus soit 6,934,811. Il y a une augmentation de 992,843 personnes soit 16,7%.

Pour Saguenay, en 2001 nous obtenons 52,9% = 67,500 / population de 15 ans et +, soit 127,600. En 2017, nous obtenons 55.8% = 75,200 / population de 15 ans et + soit 134,767. Il y a une augmentation de 7167 personnes soit 5,6%.

Note 3 b- Les chiffres de la population de 15 ans et plus sont calculés en utilisant le taux d'emploi qui est le rapport emploi / population de 15 et plus.

Pour la région, en 2013, nous obtenons 55% = 128,00 / population de 15 ans et plus, soit 232,727. En 2017 nous obtenons 55,9% = 129,100 / population de 15 ans et plus soit 230,948. Il y a une baisse de 1779 personnes soit .08 % de la population de 15 ans et +.

Pour le Québec, en 2013, nous obtenons 60,1% = 4,060,800 / population de 15 ans et plus soit 6,756,738. En 2017, nous obtenons 60.9% = 4,223,300 / population de 15 ans et plus soit 6,934,811. Il y a une croissance de la population active de 178,073 soit 2,6%

Pour Saguenay, en 2013 nous obtenons 56,8% = 76,900 / population de 15 ans et +, soit 135,387. En 2017, nous obtenons 55.8% = 75,200 / population de 15 ans et + soit 135,276. Il y a une baisse de la population de 15 ans et + de 111 personnes soit 0,8%.

Note 4- Le taux de chômage est le rapport du nombre de chômeurs sur la population active. Le nombre de chômeurs dans la région était 9375 et la population active de 138 525 en 2017. Le nouveau taux de chômage se calcule comme suit :  $9375+19,660 / 138,525+19,660$  ce qui donne  $29,035/158,185$  soit 18,4%. alors que le taux actuel est de 6,9%.

Note 4- Le taux de chômage est le rapport du nombre de chômeurs sur la population active. Le nombre de chômeurs à Saguenay était 5250 et la population active de 80,825 en 2017. Le nouveau taux de chômage se calcule comme suit :  $5250+4171 / 80825+4171$  ce qui donne  $9421 / 84996$  soit 11%. alors que le taux actuel est de 6,7%.

## **Bibliographie**

Ministère du développement économique, innovation et exportation, Portrait socioéconomique des régions du Québec, édition juillet 2011.

Information sur le marché du travail, L'emploi au Québec, novembre 2011, décembre 2012

Institut de la statistique du Québec; Le bilan démographique du Québec, édition 2011.

Institut de la statistique du Québec; emploi, par région administrative, par région métropolitaine de recensement et ensemble du Québec, 2001-2011 et 2007-2017, source statistique Canada, enquête sur la population active; compilation de l'Institut de la statistique du Québec.

Institut de la statistique du Québec; variation de l'emploi par rapport à l'année précédente, par région administrative, par région métropolitaine de recensement et ensemble du Québec, 2001-2011 et 2007-2017, source statistique Canada, enquête sur la population active; compilation de l'Institut de la statistique du Québec

Institut de la statistique du Québec; taux de chômage, par région administrative, par région métropolitaine de recensement et ensemble du Québec, 2001-2011 et 2007-2017, source statistique Canada, enquête sur la population active; compilation de l'Institut de la statistique du Québec

Institut de la statistique du Québec; taux d'emploi, par région administrative, par région métropolitaine de recensement et ensemble du Québec, 2001-2011 et 2007-2017, source statistique Canada, enquête sur la population active; compilation de l'Institut de la statistique du Québec

Institut de la statistique du Québec; taux d'activité, par région administrative, par région métropolitaine de recensement et ensemble du Québec, 2001-2011 et 2007-2017, source statistique Canada, enquête sur la population active; compilation de l'Institut de la statistique du Québec